

Rapport d'activité 2021

Une

Carte de la Métropole

Sommaire

I. Avant-propos

Comme en témoigne ce rapport d'activité, 2021 a été une année de temps forts. Malgré l'énergie et les efforts déployés lors de l'épidémie de la Covid-19, la Métropole Aix-Marseille-Provence n'a pas baissé pavillon, continuant sur sa lancée afin de relever le défi des grandes transitions.

Tout en répondant présente face à la situation sanitaire critique, l'institution n'a pas manqué d'engager des actions structurantes majeures poursuivant son objectif de valoriser et dynamiser le territoire.

Mobilité, environnement, habitat, aménagement, agriculture, solidarité avec les plus démunis ou les plus touchés par la crise, citoyenneté... la Métropole aura été sur tous les fronts !

Dans le domaine de la mobilité, l'une des principales compétences métropolitaines, le calendrier a été intense. De grandes avancées ont été actées et réalisées. De l'inauguration du pôle d'échanges multimodal de Gardanne en passant par l'adoption du plan mobilité métropolitain, le design du nouveau métro de Marseille et le lancement du plan Marseille en Grand, suivi par l'identification par la Métropole des 15 projets structurants, la mobilisation aura été payante. Désormais, la révolution des mobilités est en marche sur un territoire qui n'a jamais connu un engagement de cette ampleur.

Sur le plan de l'environnement, là encore, la Métropole a été au rendez-vous, consciente des enjeux énergétiques et climatiques. En accueillant le Congrès mondial de la nature, le territoire s'est imposé comme l'une des grandes métropoles nature permettant à notre institution de présenter son travail exemplaire sur l'Atlas de la biodiversité. Cette réalisation est une première en France à l'échelle d'un territoire de cette dimension.

Le projet alimentaire territorial comme l'adoption du plan climat-air énergie ont été parmi les événements majeurs, qui auront marqué la volonté de la Métropole de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Cette priorité s'illustre également par l'attribution de gaz vert issu de notre unité de production de biométhane à 1300 logements sociaux ou encore par l'adoption de la stratégie hydrogène métropolitaine pour soutenir la décarbonation de l'industrie.

Avec la requalification de la rue Grignan ou l'inauguration du cours Lieutaud, le cœur de la ville centre a été, plus que jamais, l'objet de toutes les attentions métropolitaines afin de poursuivre une rénovation qui profite à l'ensemble du territoire.

Enfin, cette année s'est achevée par une initiative citoyenne visant à créer un Conseil des Jeunes Métropolitains. Un moment fort pour la Métropole qui souhaite, ainsi, impliquer les jeunes générations à l'élaboration des politiques publiques. Et renforcer le dialogue avec ceux qui feront le territoire de demain.

II. Édito

« Un coup d'accélérateur au cœur d'un territoire en mutation »

« 2021 aura été une année charnière. Alors que nous pansions encore les plaies de la crise sanitaire, nous avons devant nous les grands enjeux des transitions climatique, énergétique, numérique et sociale à relever.

Mobilisée et active, la Métropole Aix-Marseille-Provence a non seulement maintenu le cap, mais a permis de donner un coup d'accélérateur à notre territoire en pleine mutation.

Plusieurs dates majeures, illustrant le dynamisme de nos politiques publiques, ont marqué notre calendrier et notre action.

L'accueil du Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) a été l'occasion de présenter le travail effectué et les avancées enregistrées par la Métropole en matière de biodiversité.

L'approbation de notre démarche concernant le Projet alimentaire territorial a montré l'exemplarité de notre réflexion sur le sujet de la souveraineté alimentaire.

L'adoption de la feuille de route Hydrogène a renforcé notre stratégie en matière de décarbonation de l'industrie.

Le lancement du Plan climat-air-énergie nous a armés dans la lutte pour l'environnement.

Enfin, le Plan mobilité métropolitain, ajouté au soutien financier de l'État dans le cadre du plan Marseille en Grand, nous a permis d'entamer la révolution de la mobilité sur notre territoire pour améliorer les transports en commun et la vie de nos habitants ! Du jamais vu depuis 50 ans !

Oui, 2021 aura été une année forte et intense, une année pivot au cours de laquelle nos agents, nos services, l'ensemble de notre administration, auront été plus que jamais remarquables par leur engagement et leur sens de l'intérêt général.

Je veux, ici, les en remercier profondément. »

Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Phrase à mettre en exergue : « 2021 aura été une année forte et intense, une année pivot au cours de laquelle nos agents, nos services, l'ensemble de notre administration, auront été plus que jamais remarquables »

III. Chiffres clés

LE TERRITOIRE

3148 km², soit deux fois la superficie du Grand Londres, trois fois celle de Berlin et de New York, quatre fois celle du Grand Paris.

92 communes sont regroupées au sein de la Métropole, dont une située dans le Vaucluse (Pertuis), une dans le Var (Saint-Zacharie) et 90% dans les Bouches-du-Rhône.

255 km de littoral.

180 km de côtes maritimes totalisant 55 sites de baignade.

LA POPULATION

1 898 561 habitants, soit 93% de la population des Bouches-du-Rhône et 37% de la population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (chiffres INSEE).

La population a cru de 60% depuis 1962.

EAU POTABLE

1,8 million d'habitants sont desservis en 2021 par le service de distribution d'eau potable, et 474 326 abonnés sont enregistrés.

127 millions de m³ consommés.

200 litres d'eau potable consommés par jour et par habitant.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1,7 million d'habitants desservis en 2021, dont 396 279 abonnés.

102 millions de m³ facturés.

25 728 tonnes de matières sèches de boue évacuées.

DÉCHETS

1 216 449 tonnes de déchets ont été pris en charge par les différents services des territoires, soit 644 kg par habitant.

Sur l'ensemble de ce tonnage :

- 59% est constituée d'ordures ménagères, soit 362 kg/hab.
- 32% est issue des collectes en déchèteries, soit 204 kg/hab.
- 7% est issue de la collecte sélective et séparative, soit 44 kg/hab.
- 5% est constituée des collectes d'encombrants au porte-à-porte et d'autres apports.

MOBILITÉ

Chaque jour, 6,5 millions de déplacements sont dénombrés sur le territoire au quotidien en moyenne.

3000 km de voies existantes.

200 millions de trajets interurbains par an.

400 km de voies ferrées.

715 000 actifs se déplacent chaque jour pour aller travailler, représentant 60% des déplacements.

FORÊT

175 000 ha d'espaces forestiers, soit plus de 50% de la surface métropolitaine, majoritairement peuplés de résineux (70% des résineux sont des pins d'Alep).

1412 km de dessertes forestières (pistes et voiries communales), dont 1123 km de pistes forestières pouvant servir à l'exploitation des bois.

AGRICULTURE

60 600 ha de surface agricole utilisés.

Les espaces agricoles représentent 22% de la « trame verte », continuité écologique terrestre.

2500 exploitations sont recensées, dont 1300 professionnelles.

45 marchés paysans et de producteurs.

ÉCONOMIE

198 500 sociétés sont recensées, dont 72% n'ont pas de salariés.

2190 établissements de plus de 50 salariés.

30 500 emplois sont liés au tourisme.

Source : Insee, RPQS eau et assainissement, RQPS de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

IV. Les temps forts de l'année 2021

2021 a été une année particulièrement animée, rythmée par de très nombreux événements tels que le Congrès mondial de la nature de l'IUCN, plusieurs grandes annonces comme les 15 grands projets en matière de mobilité, mais également des inaugurations, des expérimentations, des consultations... Tour d'horizon !

6 janvier : Inauguration du pôle d'échanges multimodal de Gardanne

Afin de faciliter les déplacements, limiter l'usage de la voiture et favoriser le report modal vers les transports en commun, la Métropole et ses partenaires ont inauguré le pôle d'échanges multimodal (PEM) sur le site de la gare SNCF de Gardanne. Il est composé d'un parking sur trois niveaux d'une capacité de 350 voitures, une gare routière de neuf quais, des cheminements pour piétons et vélos... Situé à proximité immédiate du centre-ville et en remplacement d'un parking municipal de 119 places, ce PEM permet de répondre aux hausses de fréquentation du TER Aix-Marseille et de fluidifier les échanges entre véhicules individuels, modes doux, TER, LER et réseau urbain. Il fait aussi la part belle au développement durable et à la transition énergétique, avec un parking couvert de 750 m² de panneaux photovoltaïques, la création de 56 emplacements sécurisés pour les vélos et d'une vingtaine de places pour les véhicules électriques.

Le chiffre - 750 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur le pôle d'échanges multimodal de Gardanne.

25 janvier : Révélation du design des futures rames du métro de Marseille

Souhaitant associer l'ensemble des habitants de la Métropole au choix du design des rames de nouvelle génération, la Métropole Aix-Marseille-Provence avait lancé, fin 2019, une consultation de la population. Plus de 17 000 personnes ont ainsi pu s'exprimer. Parmi les trois propositions imaginées par le groupe Alstom, celle baptisée « Écouter la ville » a été choisie par les Marseillais, recueillant 44% des suffrages. C'est sur cette base qu'un travail collaboratif s'est ensuite engagé entre les équipes d'Alstom, les designers Ora-ïto, Fabien Bourdier et les services de la Métropole, afin d'adapter ces principes visuels et sonores à tous les éléments de la rame.

Le chiffre - 17 000 personnes ont pris part au vote pour choisir le design des futures rames du métro de Marseille.

26 janvier : Démolition du bâtiment H du parc Kallisté

Une nouvelle étape dans la lutte contre la dégradation des grandes propriétés et, plus largement, contre l'habitat indigne. Construites dans les années 1960, les copropriétés du parc Kallisté concentrent les principales dérives de certains grands ensembles immobiliers privés : vieillissement accéléré des très grands immeubles, paupérisation des occupants et copropriétaires absents, peu solvables ou centrés sur la rentabilité à court terme... Une situation qui a contraint la Métropole Aix-Marseille-Provence à intervenir, avec un chantier rendu possible grâce à une intervention publique partenariale forte. Celle-ci consiste non seulement à acquérir et démolir les grands bâtiments, après avoir relogé leurs occupants, mais également à aider au redressement des petits bâtiments avec l'aide de l'Anah et des

collectivités. En complément, un projet de renouvellement urbain a pour ambition d'améliorer le cadre de vie.

Le chiffre - 113 logements ont été détruits progressivement dans le cadre de cette opération pour lutter contre la dégradation des copropriétés privées.

Et aussi :

- **11 janvier : Mise à disposition de 54 centres de vaccination avec le Département**
- **17 janvier au 1^{er} mars 2022 : Consultation publique sur la création de la ZFE-m**
- **29 janvier : Sélection dans le cadre du programme « Logement d'abord »**

18 février : Accélération des projets de mobilité dans le cadre du plan de relance

Réunis en séance, les élus métropolitains ont approuvé la poursuite de nombreux projets de transports, confirmant une volonté forte d'accélérer leur mise en œuvre pour faciliter les déplacements des habitants sur l'ensemble du territoire. Pour les financer et contrer durablement les impacts en cascade de la pandémie de la Covid-19, la Métropole a proposé une démarche inédite de contrat métropolitain pour la période 2021-2027 à ses partenaires : l'État, l'Europe, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les acteurs publics et privés. Parmi ces projets, il est notamment possible de citer le bus à haut niveau de service (BHNS) B4 entre Capitaine Gèze et La Fourragère, à Marseille, ou l'extension de ligne de tramway Val'Tram de 14,4 km entre la gare d'Aubagne et La Bouilladisse, en utilisant les emprises de l'ancienne voie ferrée de Valdonne.

Le chiffre - 20 minutes, comme le temps envisagé pour relier le pôle d'échanges Capitaine Gèze à La Fourragère avec le BHNS B4.

19 février : Une opération spéciale pour soutenir les restaurateurs

En plus de mesures fiscales de soutien aux entreprises, la Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône ont travaillé, en lien avec l'IHU Méditerranée Infections et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour élaborer un protocole sanitaire permettant d'accélérer la réouverture des restaurants tout en prévenant tout facteur de diffusion du virus de la Covid-19. L'IHU a en effet élaboré une machine bénéficiant de la dernière technologie RT-LAMP permettant aux restaurateurs de faire un test salivaire de leur personnel et de leurs clients en moins de 10 minutes, avec une fiabilité de 96%. Une innovation qui a permis de ne faire entrer dans les établissements que les personnes négatives, les éventuels cas positifs étant pris en charge pour un protocole de soins. Des tests des eaux usées et des tests de surfaces sont venus compléter le dispositif déployé.

Le chiffre - 5430 repas distribués lors du premier service de l'opération « Sauve ton resto ! ».

26 février : Du biogaz transformé au bénéfice de 1300 foyers

Pour répondre aux problématiques de pollution environnementale et ainsi exploiter au mieux une source d'énergie propre, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en collaboration avec le Seramm (Service d'Assainissement de Marseille Métropole), l'agence de l'eau, l'ADEME et la Région Provence-Côte d'Azur, s'est dotée, en 2018, de la plus grande unité en France de production et d'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel. Un projet exemplaire dans sa capacité à optimiser toutes les ressources énergétiques du territoire pour accélérer sa transition écologique. Dans le cadre d'un accord entre le bailleur social Habitat Marseille Provence (HMP) et le collectif Smart Avenir Green, plus de 1300 logements sociaux - soit entre 4000 et 5000 Marseillais - situés près de cette usine, bénéficient désormais d'un gaz vert renouvelable et faible en carbone, sans augmentation de leur facture d'énergie.

Le chiffre - 4000 à 5000 Marseillais de la cité de la Soude, dans le 9^e arrondissement, ont bénéficié d'un système de chauffage plus écologique.

Et aussi

- **8 au 26 février : Des solutions de proximité pour la réutilisation des déchets**
- **18 février : Création d'un dispositif d'exonération foncière incitatif**
- **20 février : Un appel d'offres pour la mise en place de 2000 vélos électriques à Marseille**

8 mars : Expérimentation des arrêts à la demande en soirée

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'expérimenter, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la descente à la demande en soirée sur deux lignes de bus du réseau de la RTM et trois lignes du réseau Aix en Bus. Si ce nouveau dispositif s'adresse à tous, différentes études montrent que le sentiment d'insécurité des femmes qui utilisent les transports collectifs est plus important et constitue un frein à leur mobilité. Ainsi, dans le but d'apporter une réponse face à ce constat, la Métropole a mis en place un dispositif de descente à la demande, hors des arrêts de bus.

Le chiffre - 5 lignes ont expérimenté, dans un premier temps, ce dispositif de l'arrêt à la demande, avant d'être étendu plus largement.

10 mars : Pérennisation du Pass Sûreté

La Métropole fait de la sécurité dans les transports en commun l'une de ses grandes priorités. Approuvée en décembre 2019 par le conseil de la Métropole, la gratuité des transports en commun pour les forces de l'ordre et de la protection civile est désormais pérennisée. Une nouvelle convention a en effet été signée, permettant de proposer gratuitement un pass métropolitain aux personnels en activité et en capacité d'intervention de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale, du Bataillon des marins-pompiers, du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) de la Délégation militaire départementale des Bouches-du-Rhône (DMD 13), de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille (DISP), du Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité Sud (CEZOC) et des polices municipales.

Le chiffre - 2500 demandes de dossiers déposées en 2019 pour bénéficier du Pass Sûreté.

12 mars : Mise en service de deux ponts au-dessus de l'Huveaune

Dans la continuité des aménagements déjà réalisés dans le cadre du projet de boulevard Urbain Sud (BUS), la Métropole Aix-Marseille-Provence a procédé à la mise en service totale de deux ponts au-dessus de l'Huveaune, au niveau de l'échangeur Florian. Ce projet d'ampleur répond à deux objectifs majeurs. D'une part, favoriser la desserte des transports en commun et les modes de déplacement doux, en reconsidérant la place des piétons et des cyclistes ; d'autre part, permettre le franchissement de l'Huveaune. Chaque ouvrage d'art offre 4 voies (à sens unique) de circulation aux véhicules. Les mobilités douces sont aussi favorisées, les piétons et les cyclistes bénéficiant d'un vaste espace privilégié, ouvert sur le paysage et à l'abri des nuisances sonores des véhicules.

Le chiffre - 3568, comme le poids total, en tonnes, des deux ouvrages d'art passant au-dessus de l'Huveaune.

Et aussi

- **16 mars : Distribution de masques pour une protection maximale des agents**
- **26 mars : Inauguration de l'avenue Jules Ferry, à Cassis**

10 au 12 avril : Remplacement de l'ancien pont des Florides, à Marignane

Depuis sa construction, en 1914, le pont des Florides de Marignane supporte les trafics ferroviaires de la voie unique de Pas-des-Lanciers, à la Mède, et permet, depuis 1936, le transport d'hydrocarbures au départ de la plateforme Total. Chaque année, plus de 450 000 tonnes de marchandises passent ainsi par ce pont, ce qui soulage considérablement le trafic routier de plusieurs centaines de camions. Véritable ouvrage d'art pour son époque, le pont ferroviaire a été abîmé par le temps et a dû être remplacé. Pour mener à bien ce projet de grande ampleur, 25 entreprises ont travaillé sur le projet, l'opération s'étant déroulée en seulement trois jours sans interruption. Afin de conserver néanmoins la mémoire de ce pont de l'âge d'or des chemins de fer français, le nouvel ouvrage utilise des matériaux similaires à celui d'origine, et conserve la même forme en ellipse sur sa partie supérieure.

Le chiffre - 450 000 tonnes de marchandises passent chaque année par ce pont des Florides.

15 avril : Approbation de la feuille de route du Projet alimentaire territorial

Le conseil de la Métropole a approuvé la feuille de route 2021-2024 du Projet alimentaire territorial (PAT). Une démarche de service public exemplaire qui associe l'ensemble de la filière, du producteur jusqu'aux consommateurs. Vingt-cinq actions vont ainsi être engagées d'ici 2024 sur les territoires de la métropole et du Pays d'Arles afin de développer une alimentation locale, durable, équitable, de qualité et accessible à tous. L'ambition collective est immense : mettre en œuvre un système alimentaire territorial plus responsable. Avec des conséquences positives sur la nutrition, la santé publique, mais aussi sur les équilibres environnementaux, le développement économique, l'aménagement du territoire, l'identité culturelle...

Le chiffre - 25 grandes actions sont programmées d'ici 2024 dans le cadre du Projet alimentaire territorial.

20 avril : Lancement de l'enquête publique sur le PDU métropolitain

Du 20 avril au 21 mai, les habitants de la métropole ont été invités à déposer leurs observations et propositions sur le projet de Plan de déplacements urbains métropolitain. L'ambition de ce document est que chaque habitant dispose, d'ici dix ans, d'une solution de mobilité alternative à la voiture individuelle. L'objectif est en effet de réduire la part du tout-voiture dans nos déplacements, et donc de faciliter l'usage des transports en commun, la pratique du vélo et de la marche à pied. Ces changements de comportements amélioreront sensiblement la qualité de l'air. Ils auront également des effets positifs sur le cadre et la qualité de vie. Le PDU sera décliné en plans locaux de mobilité qui préciseront, dans chaque bassin de proximité, un programme d'actions opérationnelles d'intérêt local.

Le chiffre - 110 actions ont été programmées pour répondre aux objectifs chiffrés du PDU métropolitain.

Et aussi

- **15 avril : Adoption de la stratégie hydrogène métropolitaine**
- **20 avril : Extension de la déchèterie de Marseille Château-Gombert**
- **27 avril : Concertation publique pour la réalisation du BHNS B4**

6 mai : La Métropole lauréate de l'appel à projets Campus connectés

Engagée en faveur de l'accès à la formation et à l'emploi des plus fragiles, la Métropole Aix-Marseille-Provence a été sélectionnée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la

Recherche et de l'Innovation, dans le cadre d'un nouvel appel à projets du dispositif « Campus connectés, tiers-lieux de proximité et de poursuite d'études ». Une première expérimentation a ainsi pu se mettre en place sur le territoire Marseille Provence. Situé dans le 15^e arrondissement de Marseille, à la jonction des quartiers nord et du centre-ville de Marseille, ce campus connecté a ouvert ses portes en septembre 2021. Le site permet à une quarantaine d'étudiants de bénéficier d'espaces de travail parfaitement équipés (fibre optique...), adaptés aux enseignements individuels et collectifs, au rythme d'une soixantaine de formations dispensées par des universités françaises et le CNED.

Le chiffre - 610 m² d'espace connecté permettent à une quarantaine de jeunes d'étudier dans un cadre très approprié.

18 mai : Une « gestion exemplaire » de la crise sanitaire

Actions solidaires et d'urgence en faveur des plus fragiles et des plus démunis, moyens déployés pour optimiser la protection sanitaire via la distribution de millions de masques, vaste campagne de vaccination, diverses aides économiques au profit des plus touchés... La Métropole a grandement contribué à améliorer la situation sanitaire et posé les bases d'une reprise progressive. Afin de lutter contre la propagation de la Covid-19, l'institution a notamment mobilisé l'ensemble de ses agents pour soutenir la vie du territoire. Malgré les restrictions, elle a assuré, depuis le mois de mars 2020, le maintien de ses services à leur plus haut niveau, et a garanti la continuité de ses activités. Ce sont notamment les raisons pour lesquelles une « Marianne d'or », qui récompense chaque année les élus des collectivités dont les initiatives locales méritent d'être reconnues au niveau national, a été remise à la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le chiffre - 944 emplois ont été préservés grâce au Fonds territorial et solidaire mis en place notamment par la Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône.

21 mai : Les habitants d'Air Bel choisissent leurs projets pour leur quartier

Grâce à un budget participatif de fonctionnement, initié par la Métropole, les habitants d'Air Bel, quartier du 11^e arrondissement de Marseille, ont co-construit dix projets associatifs. Les dix projets, qui devaient répondre à des enjeux de transition écologique et de solidarité, ont été élaborés pour le quartier, mais aussi et surtout avec lui. Le 21 mai 2021, les habitants ont sélectionné les sept actions à mettre en œuvre. Air Bel fait partie des quartiers prioritaires identifiés par le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) impulsé par l'État, via l'Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine). Aix-Marseille-Provence porte l'ensemble du dispositif sur le territoire métropolitain. L'adhésion et la participation des habitants sont indispensables à la réussite de ces programmes. L'instauration d'un budget participatif de fonctionnement a justement permis de construire des projets dans la proximité et en association avec les principaux intéressés.

Le chiffre - 80 000 euros ont été alloués aux 7 projets associatifs co-construits et choisis par les habitants.

Et aussi

- **3 au 30 mai : Concertation publique pour le Val'Tram**
- **6 mai : Une opération d'amélioration de l'habitat à Marignane**
- **15 mai : Amélioration de la desserte du Parc National des Calanques**

1^{er} juin : Des services accessibles aux personnes sourdes et malentendantes

Dans la lignée des actions et des projets en cours qui ont pour objectif d'améliorer l'accès aux transports en commun sur l'ensemble de ses réseaux, la Métropole s'est engagée dans la mise

en accessibilité des accueils de ses établissements et services aux personnes sourdes ou malentendantes, en souscrivant au service Acceo. Ce dispositif a également été étendu aux 92 communes de la métropole, permettant de proposer un service global sur l'ensemble du territoire métropolitain. Acceo est en effet une solution de mise en relation entre les personnes sourdes ou malentendantes et les services de la Métropole. Elle s'appuie sur une application gratuite téléchargeable sur smartphone ou tablette. Les services concernés (répertoriés sur l'annuaire Acceo) peuvent désormais recevoir des appels ou des personnes sourdes ou malentendantes en face-à-face.

Le chiffre - 92 communes de la métropole bénéficient du dispositif proposé par Acceo.

10 juin : La station de métro Vieux-Port, à Marseille, fait peau neuve

Après plusieurs mois de travaux, la RTM a achevé la rénovation de la station de métro Vieux-Port. Cette rénovation a notamment permis d'augmenter la luminosité et la sensation d'espace au sein de la station, via le recouvrement du carrelage par une résine minérale de couleur claire, la remise en couleur des fresques au-dessus des voies avec l'autorisation de l'artiste Pierre-Alain Hubert ou encore le remplacement des bancs sur les quais. La station Vieux-Port revêt donc un design plus lumineux et plus contemporain, en cohérence avec les dernières stations de métro construites ces dernières années telles que La Blancarde ou, plus récemment, en 2019, Capitaine Gèze. Des travaux réalisés notamment dans la perspective du renouvellement du métro de Marseille, à l'horizon 2023, engagé par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le chiffre - 42 000 personnes empruntent au quotidien la station de métro Vieux-Port.

29 juin : Une aide exceptionnelle pour les foyers modestes impactés par la crise

Afin de prévenir les expulsions locatives sur son territoire, la Métropole a mis en place une aide exceptionnelle pour les ménages en difficulté, habituellement non éligibles au Fonds de solidarité logement (FSL). La collectivité poursuit ainsi son action aux côtés des personnes fragilisées par la pandémie de Covid-19. La Métropole a en effet déployé un nouveau dispositif pour aider à la résorption de la dette locative des ménages en difficulté en raison de la crise sanitaire. Cette aide exceptionnelle et dérogatoire au règlement intérieur du Fonds de solidarité logement pouvait représenter jusqu'à 60 % au maximum de l'impayé locatif. Elle est exclusivement réservée aux foyers qui ont subi une baisse de revenus liée à la crise sanitaire. Pour en bénéficier, certaines conditions avaient été mises en place comme le fait d'être locataire de son logement en résidence principale sur le territoire métropolitain.

Le chiffre - 60% au maximum de l'impayé locatif pouvait venir de cette aide exceptionnelle.

Et aussi

- **4 juin : Feu vert pour le prolongement du ZENIBUS**
- **15 juin : Lancement d'une vaste étude pour lutter contre les îlots de chaleur**
- **18 juin : Mise en service d'un nouveau tronçon de voies réservées aux transports en commun à Aix-en-Provence**

1^{er} juillet : Extension des consignes de tri au Pays d'Aix

Dans les 36 communes du Pays d'Aix, tous les emballages et papiers sans exception sont désormais triés : cartons, métaux, films plastique, barquettes, pots de yaourt, tube de dentifrice... Le Territoire du Pays d'Aix, qui a répondu à l'appel à projets de Citeo, a en effet étendu les consignes de tri. Les habitants ont ainsi rejoint les 50 % de Français qui peuvent déjà trier tous les emballages. Et là où le tri a été simplifié, la progression du recyclage augmente grâce à la collecte plus importante d'emballages. Car jusqu'ici les consignes de tri

pour les emballages en plastique se limitaient aux bouteilles et flacons. Avec cette évolution, ce sont tous les emballages qui peuvent être déposés dans le bac jaune ou la colonne de tri jaune. Cela permet de lever les doutes exprimés par 4 Français sur 5, au moment de trier les emballages tels que blister, barquette ou pot de yaourt.

Le chiffre - 1000 tonnes d'emballages en plastique ont été collectées et valorisées en 2020, dans le Pays d'Aix.

6 juillet : Application d'un contrat de concessions et de délégations

La Métropole a signé un protocole de concessions et délégations de service public avec Transdev et la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts) pour l'exploitation des bus du secteur centre-nord-ouest de son réseau de transport collectif urbain. Le contrat couvre le périmètre des réseaux Libébus (Pays Salonais) et des Bus de l'Étang (Pays de Martigues et Istres-Ouest Provence) en plus de trois communes de la Côte Bleue : Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins et Châteauneuf-les-Martigues. Au total, 25 communes sont concernées (Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Carry-le-Rouet, Charleval, Châteauneuf-les-Martigues, Eyguières, Gignac-la-Nerthe, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Les Pennes-Mirabeau, Mallemort, Marignane, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Sénas, Velaux, Vernègues et Vitrolles) pour près de 300 000 habitants de la métropole desservis. Cette délégation a pris effet à compter début juillet.

Le chiffre - 9 ans, comme la durée de cette délégation de service public.

7 juillet : Une aide financière exceptionnelle au paiement des loyers modestes

Toujours très active sur le volet social et afin de prévenir les expulsions locatives sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de mettre de nouveau en place, avec le soutien de l'État, un dispositif d'aide exceptionnelle et dérogatoire pour les ménages qui ne relèvent pas habituellement du Fonds de solidarité logement (FSL). Cette aide, pouvant représenter jusqu'à 60% au maximum de l'impayé locatif, est exclusivement réservée aux personnes qui ont subi une baisse de revenus liée à la crise sanitaire, et dont le quotient familial est compris entre 551 euros et 1200 euros. La période concernée par l'impayé, qui devait être justifiable, devait être comprise entre avril 2020 et novembre 2021.

Le chiffre - 1,5 million d'euros d'aides a été distribué à travers le dispositif « La Métropole Solidarités ».

Et aussi :

- **2 juillet : Lancement d'un nouvel appel à projets pour la reconversion d'anciens kiosques à journaux**
- **20 juillet : Avis favorable de la commission d'enquête concernant le plan de déplacements urbains**
- **30 juillet : Livraison des travaux de la place Jean-Jaurès, à Marseille.**

9 août : Début des travaux préalables à l'extension du tramway

D'ici à 2025, le futur tracé du tramway de Marseille renforcera la colonne vertébrale de la mobilité de la deuxième ville de France. À la suite de l'enquête publique et de la déclaration d'utilité publique délivrée par la Préfecture, des travaux préparatoires (réseaux et libérations d'emprises foncières) ont démarré le 9 août. La première phase de ce chantier majeur pour l'agglomération marseillaise a consisté à prolonger la ligne T3 de part et d'autre des terminus actuels : l'extension nord, entre Arenc et Capitaine Gèze, s'effectuera sur 1,8 kilomètre ; celle au sud, entre la place Castellane et la Gaye, sur 4,4 kilomètres. Elle s'accompagne par la création d'un site de maintenance pour les tramways et de parkings-relais à Dromel et à la

Gaye. Cette extension au long cours s'accompagne d'importants travaux de requalification transformant plusieurs sites emblématiques : place Castellane, boulevard Schloesing, rue de Lyon...

Le chiffre - 6,2 km d'extension sont programmées dans le cadre de la première phase des travaux.

26 août : Début des travaux de requalification de la rue Grignan

Les travaux de requalification du centre-ville ont notamment vocation à permettre un meilleur partage de l'espace public en faveur des piétons et des mobilités douces. Dans la continuité des aménagements réalisés dans les voies perpendiculaires à la rue Saint-Ferréol (rues Pavillon, Rouget de Lisle, de la Glace, Vacon et Pisançon), les travaux de requalification de la rue Grignan, entre la rue Breteuil et la rue de Rome, ont commencé fin août. La largeur de la chaussée sera réduite au bénéfice de trottoirs élargis. Le stationnement des deux-roues sera également rationalisé.

Le chiffre - 35 000 m² de surfaces ont été requalifiés, harmonisés et apaisés au total dans le cadre de requalification de l'hypercentre de Marseille.

31 août : Inauguration du PEM Danielle Casanova à Martigues

Ce nouveau pôle d'échanges multimodal privilégie l'interconnexion entre les lignes urbaines desservant Martigues et les lignes interurbaines, permettant de se déplacer dans toute la métropole, notamment vers Marseille, l'aéroport Marseille Provence, Aix-en-Provence ou les communes de la Côte Bleue. D'une capacité de 71 places, son parking-relais gratuit permet de garer facilement son véhicule particulier pour rejoindre les centres-villes de la métropole, en empruntant les lignes lebus et lecar. Une « Boutique+ La Métropole Mobilité » oriente, informe et conseille les voyageurs, et une maison du vélo avec un abri vélo sécurisé d'une capacité de 25 places a également été installée. Écoresponsable, ce pôle d'échanges multimodal a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire tout en accompagnant la sortie du « tout-voiture ».

Le chiffre - 3200 plantes ont été installées pour végétaliser ce pôle d'échanges multimodal.

Et aussi :

- **2 août : Mise en place de mesures incitatives pour préserver le littoral**
- **13 août : Démontage des passerelles Rabatau en vue de l'extension du tramway**

3 au 11 septembre : Le Congrès mondial de la nature UICN

Organisé tous les quatre ans, ce rendez-vous mondial, ouvert gratuitement au public, a été l'occasion de présenter le travail effectué et les avancées enregistrées par la Métropole en matière de biodiversité.

Événement planétaire consacré à la biodiversité, le Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature s'est tenu du 3 au 11 septembre à Marseille. Ce rassemblement des scientifiques internationaux, qui préparait la COP15 se déroulant en Chine, avait pour but de faire avancer la connaissance commune sur les enjeux internationaux de conservation de la nature. Pour la première fois, ce congrès était ouvert au public et a attiré plus de 25 000 personnes venues du monde entier au parc Chanot, qui ont pu découvrir un condensé de connaissances autour de ce sujet majeur, grâce aux expositions, événements et manifestations proposés par de nombreux acteurs internationaux.

Un stand riche en animations

À l'occasion de ce congrès, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône étaient présents ensemble sur un stand commun dédié à la biodiversité du territoire. Un lieu ouvert à tous, permettant d'échanger avec des experts, de participer à des ateliers pédagogiques et ludiques pour mieux comprendre les enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Placé sous la bannière « Génération Nature », ce stand proposait :

- Une immersion dans les différents milieux naturels, les espèces et les plantes qui « peuplent » nos paysages.
- Un lieu d'échanges sur les actions structurantes de la Métropole et du Département en matière d'environnement.
- Des moments de rencontres mais aussi des événements « hors les murs » sur l'ensemble des parcs et des espaces naturels, qui ont organisé un accueil pour les visiteurs et les touristes.
- L'observation des profondeurs de l'océan et la bioluminescence à travers des maquettes de robots explorateurs des fonds marins.
- La découverte de la comète Tchouri par le biais d'un casque de réalité augmentée.
- L'écoute de nombreux podcasts sur la faune et la flore, dans un espace convivial.
- L'exploration de la formation des reliefs et de la topographie grâce à un bac à sable interactif.
- Une sensibilisation pour apprendre à réduire et recycler ses déchets, avec notamment un appartement zéro déchet reconstitué sur le stand.

En parallèle, un temps de réflexion a été organisé par la Métropole, en partenariat avec l'association France urbaine, le 7 septembre. La « Rencontre des métropoles nature » a rassemblé une quarantaine de métropoles et de grandes villes, afin de partager les questions, mais aussi les solutions portées par celles-ci autour des enjeux de biodiversité et du rapport de la ville à la présence de la nature.

Présentation de l'Atlas métropolitain de la biodiversité

Avec 50% d'espaces naturels, Aix-Marseille-Provence est la métropole la plus « verte » de France. Consciente de la qualité et de la fragilité de son patrimoine naturel, et au regard des enjeux nationaux de transition écologique, la Métropole est engagée, avec le soutien de l'Office français de la biodiversité, dans la réalisation d'un Atlas métropolitain de la biodiversité.

Cette démarche est intégrée dans l'Agenda environnemental porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole. L'Atlas de la biodiversité a ainsi été présenté à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'UICN, le 4 septembre. Ce document regroupe toutes les données disponibles sur le patrimoine naturel exceptionnel du territoire. Il est aussi et surtout un « outil » pour impulser un nouveau modèle d'aménagement et de développement.

Le chiffre - 5801 espèces connues sont recensées dans ce premier Atlas de la biodiversité, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition.

Trie et valorisation de l'ensemble des déchets et des matériaux du Congrès

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN a permis de placer la préservation des ressources au cœur des enjeux et des débats pendant huit jours. L'ambition de la Métropole, du ministère de la Transition écologique et de l'UICN était d'organiser un événement s'inscrivant dans une démarche éco-responsable et dans la norme ISO 20121. Partie prenante majeure de l'organisation de ce congrès, la Métropole a, entre autres, été missionnée pour la gestion des déchets et, parallèlement, a saisi cette opportunité pour inciter les citoyens à adopter les

pratiques exemplaires pour la conservation de la nature et les sensibiliser aux bons réflexes en matière de déchets.

Tout un dispositif de collecte et de valorisation a ainsi été mis en place :

- Installation de 22 îlots de tri incluant le recyclage des biodéchets pour les exposants et le grand public.
- Construction in situ d'une zone de pré-tri pour peser les déchets, les séparer, préparer les évacuations vers les filières spécialisées.
- Collecte de l'ensemble des déchets du site.
- 1200 tonnes de matériaux (palettes, cloisons, tissus, plantes...) ayant permis de construire les différents stands du Congrès, ont été valorisées et réemployées à 90%, le reste ayant été recyclé.
- Réutilisation des contenants pour de futurs événements
- Recyclage et valorisation des cartons, journaux, plastiques, bois, métaux, déchets alimentaires, verre...

2 septembre : Présentation du plan Marseille en Grand

Depuis le Pharo, le président de la République, Emmanuel Macron, a présenté la stratégie de soutien de l'État au territoire, avec le plan baptisé Marseille en Grand. Dans ce cadre, il annonce notamment un financement de 1 milliard d'euros pour la modernisation et l'évolution des transports. L'objectif est de répondre aux défis de mobilité.

Le chiffre - 1 milliard d'euros de financement annoncé par le président de la République, dont 250 millions de subventions, pour la modernisation des transports.

8 septembre : Inauguration du parking-relais de La Rose

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la RTM ont inauguré le nouveau parking relais de La Rose, à Marseille. Après plus de 2 ans de travaux, le parking-relais de La Rose a en effet fait peau neuve. D'une capacité de 800 places de stationnement sécurisées, soit le double de l'ancienne capacité. Écoresponsable avec son ombrière photovoltaïque, qui assure son autonomie en énergie, ses bornes de recharge pour véhicules électriques et son local sécurisé avec un accès autonome pour 178 vélos, ce nouveau parking-relais a pour objectif de mettre un terme au tout-voiture dans le secteur, de favoriser les mobilités douces et l'intermodalité vers le centre-ville.

Le chiffre - 800 places de stationnement sécurisées sont proposées par ce nouveau parking-relais.

27 septembre : Les travaux de la Corniche Kennedy entrent dans leur phase finale

La rénovation de la Corniche Kennedy est entrée dans sa phase finale avec le début des travaux sur la dernière portion située entre la pointe du Roucas-Blanc et l'hôtel nhow. Constituée de deux trottoirs séparés par le plus long banc du monde, la Corniche Kennedy offre une vue imprenable sur le littoral. Elle est, de fait, exposée à un environnement marin particulièrement agressif. Les travaux engagés par les équipes du Territoire Marseille Provence, depuis l'automne 2018, visent à assurer la pérennité de la corniche grâce à la réparation des ouvrages avec des matériaux performants et à la mise en œuvre d'un dispositif permettant de prévenir la corrosion. Dalles neuves ou réparées, consoles renforcées, mise aux normes du parapet sur l'ensemble du linéaire, reprise intégrale des trottoirs, banc remis à neuf... la Métropole a engagé d'importants travaux d'aménagement et de modernisation !

Le chiffre - 4 phases de travaux d'une durée de sept mois chacune ont été nécessaires pour procéder à la restauration de la Corniche Kennedy.

Et aussi

- **8 septembre : Consultation du Plan climat-air-énergie auprès des habitants**
- **14 septembre : Modernisation des médiathèques d'Istres-Ouest Provence**
- **30 septembre : Fin des travaux du pôle d'échanges multimodal de La Ciotat-Ceyreste**

7 octobre : Adoption du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

Pour œuvrer plus efficacement en faveur d'un développement territorial écologique et solidaire, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est dotée, pour la période 2021-2026, d'un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser). Le développement durable, la lutte contre les discriminations et l'insertion des personnes éloignées de l'emploi sont désormais pris en considération systématiquement. Avec ce schéma, l'institution intègre en effet le développement durable au cœur des achats, à tous les stades de processus : expression des besoins, passation et exécution des contrats... Il s'agit donc, tout à la fois, de fédérer l'ensemble des acteurs internes à l'administration, mais également d'en étendre la portée auprès des partenaires économiques. Concrètement, le Spaser favorise :

- L'égalité entre les sexes, l'inclusion et la lutte contre les discriminations à l'embauche.
- La transition énergétique et écologique, le respect des espaces naturels et de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'air.
- La croissance et la relance de l'économie, en facilitant l'accès des PME aux marchés publics et en stimulant l'innovation locale.

18 octobre : Lancement des travaux du parking-relais Saint-Marguerite Dromel

Afin d'accueillir l'extension du tramway T3 vers La Gaye, des travaux ont été nécessaires pour réaliser le futur pôle d'échanges de Dromel et le nouveau site de maintenance et de remisage des rames du tramway. Fin 2024, un nouveau parking relais verra le jour. Ce chantier a nécessité, pour garantir la sécurité pendant toute sa durée, la fermeture totale du parking existant à compter du 18 octobre. D'une capacité de 600 places, le futur parking relais Sainte-Marguerite Dromel permettra le stationnement des véhicules sur trois étages. Il comprendra 14 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ainsi que 38 places équipées de bornes de recharge des véhicules électriques. Un système de guidage à la place et de comptage permettra aux automobilistes de trouver facilement une place dès leur arrivée. Ce parking-relais sera également écoresponsable : il consommera moins d'énergie grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit.

Le chiffre - 600 places seront proposées par le futur parking-relais Sainte-Marguerite Dromel.

30 octobre : Inauguration du nouveau cours Lieutaud

Trait d'union naturel entre La Canebière et le boulevard Baille, le cours Lieutaud a été transformé pour devenir un axe de circulation apaisé, arboré, avec des trottoirs élargis permettant aux piétons de se réapproprier leur quartier. L'objectif de cette démarche était de reconquérir l'espace public en créant des alignements d'arbres sur chaque rive, en organisant des espaces piétons plus agréables avec un stationnement rationnel pour les voitures, et en offrant ainsi des itinéraires continus pour les modes doux de déplacement. La requalification porte sur 1 300 mètres, de La Canebière au boulevard Baille, incluant le cours Lieutaud et le boulevard Garibaldi, soit 32 000 m² au total. La circulation est passée à 2 x 1 voie sur la majorité de cet axe. Autant de place gagnée pour des trottoirs élargis et agréables à arpenter. Plusieurs carrefours ont été complètement réaménagés. 130 platanes ont également été plantés. Leur alignement rappelle le cours Lieutaud tel qu'il était au XIX^e siècle.

Le chiffre - 130 arbres ont été plantés tout le long du nouveau cours Lieutaud.

Et aussi

- **6 octobre : Requalification d'avenues entre Marseille et Allauch**
- **7 octobre : Décision de postuler au prix de Capitale européenne de l'innovation**
- **27 octobre : Signature du contrat de concession Métropole-Enedis-EDF-SMED13**

19 novembre : Création d'un fonds d'aide au cinéma

Au carrefour des filières Numérique/Industries créatives et Tourisme-Art de vivre, la filière Cinéma/Audiovisuel/Multimédia s'inscrit pleinement dans les filières stratégiques identifiées dans l'Agenda du développement économique métropolitain. Elle est particulièrement porteuse tant au niveau de l'emploi que des retombées économiques sur le territoire. Face à une dynamique concurrence d'autres régions, la Métropole a créé le Fonds d'Aide Cinéma/Audiovisuel/Multimédia Métropolitain (FACAMM). L'institution entend ainsi favoriser l'accueil de tournages à fort potentiel sur son territoire. Ce fonds vient en complément de celui de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur déjà existant et de celui du Pays de Martigues.

Le chiffre - 6000 jours de tournage ont été enregistrés dans la région en 2021, dont 470 jours pour des productions étrangères.

20 novembre : L'agence de notation Fitch relève les perspectives de la Métropole

L'agence de notation financière internationale Fitch Ratings a confirmé la notation « A+ » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, et a révisé positivement sa perspective, qui passe de « négative » à « stable ». La révision de la perspective reflète l'amélioration attendue des ratios financiers de la Métropole dans le scénario de notation de l'agence, notamment une capacité de désendettement attendue autour de 9,5 ans en 2025, contre de 10,5 ans précédemment. La Métropole travaille activement à la recherche de cofinancements avec ses partenaires institutionnels (Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, État, Europe...). Les collectivités locales susceptibles de lever des capitaux sur les marchés font l'objet d'une notation financière dans le cadre d'une analyse de leur niveau de risque.

Le chiffre - 9,5 ans est la nouvelle capacité de désendettement estimée par l'agence Fitch en 2025.

24 novembre : Modernisation du centre de production d'eau potable de Cassis

Engagée dans une stratégie de sécurisation, de modernisation, d'amélioration et d'extension des systèmes d'alimentation en eau brute et en eau potable sur son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence met tout en œuvre pour économiser cette ressource si précieuse. Afin d'augmenter la fiabilité de la production d'eau potable de Cassis, le Territoire Marseille Provence a réhabilité l'étage de filtration de l'usine de potabilisation. Les travaux de modernisation ont consisté à construire quatre nouvelles cuves de filtration à sable, incluant la rénovation de la galerie technique et l'extension des locaux d'exploitation, en lieu et place des ouvrages de filtration actuels. Les nouveaux filtres en béton bénéficient d'un système de lavage automatisé permettant d'effectuer des économies d'eau de plus de 55 000 m³/an, correspondant en moyenne à la consommation annuelle de 450 foyers.

Le chiffre - 1,5 million de m³ d'eau est produit par le centre de production d'eau potable de Cassis par an, répondant aux besoins de la commune.

Et aussi

- **6 au 28 novembre : Des opérations de broyage de déchets verts gratuites**
- **15 novembre : Concertation publique du BHNS Miramas**
- **24 novembre : Lancement d'étude sur la Cité radieuse-Le Corbusier**

13-14 décembre : Présentation des 15 projets pour faire avancer la mobilité

Tramway, bus à haut niveau de service, pôles d'échanges multimodaux, nouveau métro automatisé... La Métropole a identifié et présenté 15 grands projets structurants qui vont pouvoir bénéficier d'un véritable coup d'accélérateur avec le soutien financier de l'État.

La société évolue, la mobilité aussi. De nouvelles pratiques se font jour et les attentes des citoyens sont de plus en plus fortes, avec le développement du télétravail, de l'autopartage, du vélo... De ce fait, la Métropole entend développer une nouvelle mobilité ancrée, notamment, dans la transition écologique.

À l'occasion de son déplacement officiel à Marseille, les lundi 13 et mardi 14 décembre 2021, le Premier ministre, Jean Castex, a acté le soutien de l'État à hauteur d'un milliard d'euros pour accélérer le développement des transports à Marseille et sur le territoire métropolitain. Quinze grands projets structurants ont ainsi été identifiés pour bénéficier de ce véritable coup d'accélérateur. Tour d'horizon.

Le chiffre - 580 M€ d'investissement sont programmés pour le renouvellement du métro de Marseille.

Quatre lignes de tramway

- Extension nord-sud du tramway à Marseille, en deux grandes phases

Dans le cadre du développement du réseau de transports collectifs en site propre à Marseille, la Métropole va étendre son réseau de tramway vers le nord et vers le sud. Le futur tracé s'étendra de La Castellane, dans les quartiers nord, à la Rouvière, au sud, et constituera ainsi la colonne vertébrale de la mobilité de l'agglomération marseillaise. Un projet d'ampleur, mené en deux grandes phases, qui concilie qualité de vie, requalification urbaine et enjeux environnementaux pour proposer une alternative au tout-voiture et faciliter le quotidien des Marseillais.

- Extension du tramway vers la place du 4-Septembre

Cette nouvelle ligne de tramway permettra de désengorger un des quartiers les plus denses de Marseille, uniquement desservi par les bus. Le tracé passera du croisement de la rue de Rome / Préfecture vers le boulevard Peytral, puis le cours Pierre Puget, rejoignant le boulevard de la Corderie et l'avenue de la Corse jusqu'à la place du 4-Septembre. Quatre stations seront créées sur ce parcours de 2,1 km, dont une correspondance avec le métro Estrangin. Ce projet d'extension permettra également la requalification urbaine de l'ensemble des voies empruntées et une mise en valeur du patrimoine architectural.

- Extension du tramway vers la Belle de Mai

La Métropole a engagé des études de faisabilité pour la réalisation d'une extension du tramway entre le quartier de Saint-Charles et la Belle de Mai. Ce projet s'inscrit en cohérence avec les études engagées à travers l'opération de renouvellement urbain Quartiers Libres et le projet de la gare souterraine de Saint-Charles. L'ensemble des questions concernant les modes

actifs, comme le vélo ou la marche, seront inclus en complément de la réalisation de cette extension du tramway.

- **Le Val'Tram entre Aubagne et La Bouilladisse**

Le projet Val'Tram consiste à réaliser une ligne de tramway entre La Bouilladisse et Aubagne, en réutilisant principalement la plateforme de l'ancienne voie ferrée, dite « de Valdonne ». Le tracé de 14 km traversera cinq communes : La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne. 60 000 voyageurs seront ainsi directement concernés. Des connexions et des correspondances sont prévues avec le réseau TER, les lignes de cars de la Métropole, les parkings-relais et les stations pour vélos, implantées le long d'une piste cyclable sécurisée « La Bouilladisse-Aubagne ». Sur ce dernier axe, particulièrement engorgé aux heures de pointe, avec 18 000 véhicules par jour, le Val'Tram offrira de nouvelles opportunités de déplacements.

Cinq lignes de bus à haut niveau de service

- **Le BHNS B4 entre le pôle Gèze et le pôle La Fourragère, à Marseille**

La Métropole prévoit la création, en 2022, d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) dans les quartiers nord de Marseille. Baptisée « B4 », cette ligne permettra de relier le nord et l'est de la ville, et offrira ainsi un nouveau mode de transport rapide pour plus de 46 600 habitants. Grâce à la création de cette nouvelle ligne, la Métropole prévoit une réduction quotidienne de la circulation automobile dans le secteur de l'ordre de 2 500 véhicules. Cette opération va également permettre l'aménagement d'espaces de circulation « actifs » : pistes cyclables, parkings pour vélos, voies piétonnes...

- **Prolongement du ZENIBUS pour les communes à l'est de l'étang de Berre**

Le ZENIBUS est le BHNS de Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et Les Pennes-Mirabeau. Mis en service en septembre 2016, il connaît un succès important avec 1,5 million de voyageurs par an, lié en grande partie à son tracé, qui permet de desservir la zone d'activité des Estroublans, la gare routière Pierre Plantée, à Vitrolles, l'une des plus grandes de la Métropole, ou encore le Technoparc des Florides, à Marignane. La Métropole a approuvé son prolongement en juin dernier, ce qui permettra, avec la création de deux nouvelles lignes, de desservir des pôles économiques majeurs du territoire à Marignane et la zone commerciale de Plan de Campagne.

- **Extension de l'aixpress, le BHNS 100% électrique d'Aix, jusqu'à Val Saint-André**

En 2019, la Métropole inaugurerait l'aixpress, le BHNS 100% électrique d'Aix-en-Provence. La ligne s'étend sur 7,2 km et comprend 19 stations positionnées tous les 350 m. La ligne dessert le centre-ville, les grands équipements et tous les sites universitaires aixois. Sa fréquence de passage est de 7 minutes, et son parcours est constitué, à plus de 80%, en site propre indépendant du trafic routier, ce qui lui permet d'assurer un service fiable, rapide et régulier. La Métropole va prolonger ce BHNS jusqu'au quartier en pleine expansion du Val Saint-André. Cette extension de 2,1 km, dont 1,8 km en site propre, pour cinq nouvelles stations, concernera près de 9000 habitants et 4000 salariés. Elle permettra ainsi de transporter plus de 5100 voyageurs par jour.

- **Création d'un BHNS entre Martigues et Port-de-Bouc**

Ce projet correspond à l'une des trois lignes structurantes du réseau de transport Ulysse de l'ouest de l'étang de Berre. Avec un parcours de plus de 13,5 km et 29 stations, il desservira les centres-villes de Martigues et de Port-de-Bouc, et permettra de rejoindre de grands

équipements générateurs de déplacements comme l'hôpital de Martigues, des établissements scolaires (lycées et collèges), le parc de loisirs de Figuerolles... Ce BHNS bénéficiera d'un système de priorité à tous les carrefours, des aménagements cyclables seront réalisés tout au long du parcours. Avec une amplitude horaire élevée et une circulation de 6h du matin jusqu'à 21h30 tous les jours, sa fréquence est estimée à 10 minutes aux heures de pointe.

- **Création du BHNS Chronobus entre Aubagne et Gémenos**

Ce projet, qui s'inscrit dans le dispositif de requalification urbaine de la zone industrielle des Paluds, permettra de connecter le pôle d'échanges multimodal d'Aubagne et la plaine des Paluds. L'objectif est ainsi de proposer une alternative à la voiture pour les 12 000 salariés des zones commerciale et industrielle, avec un temps de parcours réduit. Le projet prévoit un tracé de 6,5 km, dont 3 km en site propre, entre la gare d'Aubagne et le parc d'activités de Gémenos, avec 12 stations accessibles aux personnes à mobilité réduite. Il est aussi prévu 8 km d'itinéraires cyclables, intégrant la réalisation de plusieurs passerelles, pour permettre aux vélos de rejoindre l'avenue des Paluds et le centre de congrès Agora, à Aubagne.

Quatre pôles d'échanges multimodaux

- **Pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne**

La création de ce pôle d'échanges multimodal (PEM) s'inscrit pleinement dans le cadre de la réalisation de la future halte ferroviaire de Plan de Campagne connectée avec la gare Saint-Charles de Marseille et la gare d'Aix-Centre dans le cadre de la deuxième phase de la modernisation de la ligne ferrée Aix-Marseille. Situé à proximité immédiate de l'A51, le PEM permettra également de desservir Plan de Campagne, la plus grande zone commerciale du territoire.

- **Pôle d'échanges multimodal de Saint-Antoine**

La Métropole prévoit la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal dans le quartier de Saint Antoine, dans le 15^e arrondissement de Marseille. Ce pôle d'échanges directement connecté à la gare SNCF de Saint-Antoine s'inscrit dans le programme de rénovation urbaine du Plan d'Aou / La Viste, et offrira une alternative à la voiture pour de nombreux Métropolitains se rendant chaque jour dans le centre-ville de Marseille pour travailler. Bénéficiant des travaux de modernisation de la deuxième phase de la ligne ferrée Aix-Marseille, il permettra de rejoindre la gare Saint-Charles en moins de 9 minutes.

- **Pôle d'échanges multimodal de Frais Vallon**

La création de ce pôle d'échanges, qui comprend la réalisation d'une nouvelle gare routière de 12 quais ainsi que d'un parking relais de 150 places, s'inscrit dans le cadre du projet de requalification urbaine du quartier de Frais Vallon. Il se situe à proximité de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville que sont Frais Vallon, La Rose et le Petit Séminaire bénéficiaires du Nouveau programme rationnel de renouvellement urbain (NPNRU). Ce pôle d'échanges améliorera l'attractivité de sites dynamiques, comme le campus universitaire de Saint-Jérôme et le pôle d'activités de Château-Gombert, avec l'accueil de deux lignes du réseau express métropolitains, 3 BHNS, 6 lignes de bus... À terme, 20 000 voyageurs par jour devraient circuler par le biais de ce pôle.

- **Pôle d'échanges multimodal de Saint-André**

La création de ce pôle d'échanges multimodal fait partie intégrante du prolongement du tramway vers le nord de Marseille, avec la création de la halte ferroviaire de Saint-André,

dans le cadre du projet LNPCA (Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur). Il participera au désenclavement des quartiers nord et desservira la zone d'activité de Saumaty Séon.

Neomma, le nouveau métro automatisé de Marseille

À partir de 2023, l'actuel métro de Marseille cédera sa place à un métro automatique sans conducteur, climatisé, connecté accessible aux personnes à mobilité réduite depuis le quai et bénéficiant des technologies de pointe améliorant la souplesse d'exploitation, la qualité de service et le confort des voyageurs. Respectueuses de l'environnement, les nouvelles rames du métro de Marseille seront éco-conçues, permettant leur revalorisation en fin de vie à hauteur de 96 %. Elles consommeront 25 % d'énergie en moins que les rames actuellement en service grâce, notamment, au freinage électrique, à l'éclairage LED et d'autres optimisations. La modernisation du métro s'accompagnera de nombreux chantiers menés pour la mise en accessibilité progressive des principales stations marseillaises. À l'horizon 2023, sept stations (Vieux-Port, La Rose, Timone, Jules Guesde, Rond-Point du Prado, Castellane, Saint-Charles) seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les 16 autres stations du réseau entameront leur transformation à partir de 2024.

16 décembre : Approbation du Plan de mobilité métropolitain

Après avoir fait l'objet d'une large concertation publique en 2019, d'une enquête publique au printemps 2021, le Plan de mobilité métropolitain a été approuvé par le conseil de la Métropole du 16 décembre 2021. Il définit l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises sur une période de dix ans, afin de lutter notamment contre le dérèglement climatique et la pollution atmosphérique. Cette démarche de planification réglementaire impose une coordination entre tous les acteurs concernés et prévoit un plan d'actions. Le projet présenté s'organise autour de 7 grands leviers et 110 actions. Faciliter les déplacements entre bassins de vie et zones d'emploi, développer le fret ferroviaire, repenser la logistique urbaine du dernier kilomètre autour de solutions décarbonées... La Métropole joue son rôle stratégique pour construire un réseau express de transports sur l'ensemble du territoire et proposer des alternatives au tout-voiture. Avec une ambition clairement affirmée : créer de nouvelles mobilités pour accélérer le développement économique du territoire.

Le chiffre - 110 actions sont programmées dans le cadre du Plan de mobilité métropolitain, et sont regroupées en 7 grands leviers.

16 décembre : Adoption du Plan climat-air-énergie métropolitain

De par sa configuration spatiale et géographique, la densité de ses activités et des populations, mais aussi son importante biodiversité terrestre et marine, Aix-Marseille-Provence est considérée comme particulièrement vulnérable au changement climatique. Consciente des enjeux environnementaux qui pèsent sur son territoire, la Métropole a élaboré un projet de Plan climat-air-énergie (PCAEM), qui a été définitivement adopté à l'unanimité lors du conseil métropolitain. Ce plan s'articule autour de cinq grandes ambitions :

- Inventer une métropole neutre en carbone.
- Réduire de 50 % les consommations énergétiques de l'ensemble des secteurs.
- Couvrir 100 % de nos besoins de consommation d'énergie par des énergies renouvelables.
- Diminuer de 50 % la population exposée aux pollutions atmosphériques et sonores pour préserver son cadre de vie et sa santé.
- Adapter le territoire aux impacts du dérèglement climatique pour assurer la pérennité de son développement.

Le chiffre - 100 actions vont être déclinées dans le cadre de ce Plan climat-air-énergie métropolitain.

17 décembre : Extension du parking-relais La Fourragère à Marseille

Maillons forts de la politique de déplacements urbains, les parkings-relais (P+R) permettent de désengorger le cœur des grandes villes en privilégiant les déplacements en transports en commun. La Métropole a ainsi lancé le chantier de modernisation et d'extension du P+R de La Fourragère, à Marseille. L'objectif est de construire deux niveaux supplémentaires pour quasiment doubler sa capacité d'accueil, qui passera de 492 à 800 places. Ce parking-relais est situé dans un quartier particulièrement fréquenté par les voitures tout en étant aux carrefours de nombreuses mobilités urbaines (métro, bus...). Il permettra d'apaiser sensiblement la circulation automobile en centre-ville. Afin de réaliser en toute sécurité les travaux d'extension et de modernisation, l'équipement sera fermé au public pour une durée de 16 mois.

Le chiffre - 800 places de parking seront disponibles à l'issue des travaux d'extension.

Et aussi

- **16 décembre : Création d'un Groupement d'intérêt public**
- **16 décembre : Création d'un Conseil des Jeunes Métropolitains**
- **22 décembre : Prolongation du ZÉNIBUS vers les communes de l'est de l'étang de Berre**

V. Les différentes politiques publiques

1. Économie et emploi

De par ses compétences, ses moyens et ses ambitions, la Métropole est un véritable moteur de la dynamique territoriale, permettant à de nombreux secteurs et acteurs économiques et sociaux de se développer et de profiter de cet élan. Au-delà des actions engagées, notamment dans la transition écologique et la préservation de l'environnement, l'institution dispose de leviers permettant de se positionner comme un leader territorial, en capacité de mobiliser des moyens, des financements, des énergies... afin de favoriser un développement dont les effets vont au-delà des limites métropolitaines !

1.1 Économie

1.1.1 Relance économique et renouveau

En juillet 2020, la Métropole a adopté, à l'unanimité, une délibération intitulée « AMP 2R : la relance et le renouveau ». Celle-ci proposait un nouveau modèle de développement afin de faire face aux impacts en cascade de la pandémie et du confinement. Cette stratégie répondait à trois impératifs : le virage écologique, le soutien à l'emploi et l'inclusion sociale. Elle reposait sur huit chantiers stratégiques aux effets démultipliés pour prioriser l'investissement. Cette stratégie a fait l'objet d'une traduction concrète dans un projet métropolitain délibéré en février 2021, proposant un cadre de contractualisation unique aux principaux partenaires financiers de la Métropole, autour de sa vision stratégique, et d'une liste de près de 190 projets. En effet, en parallèle de la stratégie métropolitaine « AMP 2R », l'Union européenne et l'État ont mis en place une série d'outils de financement destinés à soutenir l'activité économique mise à mal par la crise sanitaire, tout en accompagnant la transition écologique et

numérique des entreprises. France Relance a ainsi présenté un ensemble de mesures, à destination des collectivités territoriales et des entreprises, qui fait écho aux priorités de la Métropole en matière d'investissement.

Un plan d'investissement de 30 milliards d'euros, s'inscrivant dans la lignée du plan France Relance, doit permettre de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique. Ce plan vise aussi la création de nouvelles filières industrielles et technologiques.

L'opportunité que représentent ces fonds et le calendrier très proche dans lequel ils allaient être mis en place ont imposé de prendre position auprès de ces partenaires, et à proposer une méthode afin que les projets du territoire puissent bénéficier d'une part importante de ces crédits.

Cette proposition prévoit ainsi la mise en œuvre d'un contrat métropolitain (État, Europe, Région, Département et Métropole) pouvant être négocié à partir des objectifs stratégiques de relance, de renouveau métropolitains, et de la liste de projets portés par la collectivité. Cette liste figurait dans le projet de contrat métropolitain, qui se voulait être un socle de travail dans les prochaines étapes de contractualisation.

1.1.2 Accompagnement des entreprises

La facilitation de la vie des entreprises et de l'entrepreneuriat est l'une des priorités de l'Agenda du développement économique métropolitain. Pour y parvenir, la Métropole s'appuie sur un réseau de développeurs économiques, et propose aux entreprises un bouquet de services en lien avec ses compétences : aides à l'implantation et à la création, accompagnement à la mise en œuvre d'un plan de mobilité (PDM) des salariés, aide au recrutement, financement de programmes innovants, mise en réseau...

La Métropole a poursuivi, en 2021, ses actions d'animation et sa politique de soutien au bénéfice du réseau étoffé de ses partenaires accompagnant la création et le développement des entreprises : plateforme d'initiative locale, Adie (Association pour le droit à l'initiative économique), incubateurs, associations de zones d'activité, etc.

Différents dispositifs sont mis en œuvre par la Métropole elle-même :

- Dispositif d'amorçage Marseille Provence : prêt d'honneur pour les futures start-up.
- Dispositif d'aide à l'investissement immobilier : subvention pour les TPMI et appui à l'ancrage territorial.
- Sulumob : solution de mobilité pour les zones d'activités.
- Mobipro : accompagnement au lancement et suivi des Plans de mobilité des grands comptes.
- BeWellcome : attirer les talents sur la métropole en relation avec les employeurs.
- Aide à la filière cinéma.

Chiffres clés 2021

Accompagnement à la création et à l'implantation des entreprises :

- 1 000 accompagnements réalisés et 584 implantations effectuées
- 5844 emplois maintenus ou créés
- 21 entreprises financées pour près d'un million d'euros
- 30 structures d'aide à la création d'entreprises soutenues
- 1,4 M€ de subventions versées en faveur de la création d'entreprises
- 28 structures soutenues, dont 13 pépinières hébergeant 410 entreprises
- 1240 emplois générés

Soutien aux acteurs économiques :

- 36 associations de filières soutenues et plus de 1,3 M€ de subventions versées
- 25 associations de zones d'activité soutenues et près de 400 000 € de subventions versées
- 53 événements économiques soutenus ou réalisés
- 3 forums emploi co-organisés
- 27 structures d'aide à l'accès au marché du travail (insertion par l'activité économique) soutenues par 3,3 M€ de subventions et 13 748 bénéficiaires

1.1.3 Soutien au commerce et à l'artisanat

Aix-Marseille-Provence a été l'une des toutes premières Métropoles à s'engager en faveur du commerce de proximité, à travers son Agenda du développement économique. L'une de ses orientations stratégiques consiste ainsi à construire une Métropole de proximité, proche de ses habitants, en déployant une politique en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat.

Cela se traduit notamment par un accompagnement en ingénierie des communes du territoire sur des projets de redynamisation commerciale des centres-villes. Entre 2019 et 2021, 27 communes ont été accompagnées.

Une série d'actions ont ainsi été mises en œuvre : expérimentation d'aides à la rénovation/mise aux normes des locaux commerciaux vacants, sous-location de locaux commerciaux par la Métropole à des tarifs préférentiels, installation de « boutiques à l'essai » permettant à un porteur de projet de tester son idée de commerce dans un local vacant...

En complément des actions mises en œuvre pour renforcer le rayonnement et l'attractivité des centres-villes (requalification des espaces publics, plan de lutte contre l'habitat indigne...), la Métropole a conduit une expérimentation visant à accélérer la redynamisation commerciale du centre-ville de Marseille, en parallèle de la requalification des espaces publics.

Le chiffre - 3 Boutiques à l'essai ont été testées en 2021.

1.1.4 Aménagement du territoire, solutions foncières et immobilières

La Métropole se positionne, à la fois, comme un aménageur du territoire et un offreur de solutions foncières et immobilières, afin de faciliter l'émergence et la réussite des entreprises métropolitaines, que ce soit pour répondre aux besoins de développement des projets des filières prioritaires ou pour l'économie de proximité. L'ambition est d'offrir des capacités d'accueil et de développement performantes et responsables, favorisant une croissance équilibrée du territoire en optimisant, renforçant et promouvant les zones d'activités durables.

Les actions correspondant aux leviers suivants ont donc été mises en œuvre :

- Soutenir et piloter le déploiement de l'offre foncière, en cohérence avec les besoins et l'objectif de sobriété, notamment grâce à la mise en œuvre du Dispositif de production de l'offre foncière et immobilière à vocation économique (DOFIE). La production en volume, entre 2016 et 2021, remplit l'objectif défini dans l'Agenda du développement économique, soit près de 400 hectares.
- Requalifier et densifier les zones d'activités économiques : un groupe de travail partenarial « Friches » a ainsi été lancé. Au vu de la réglementation « zéro artificialisation nette » inscrit dans la loi Climat et résilience, un projet de reconversion pour les sites à potentiel foncier pour l'économie productive a été mis en place pour envisager leur requalification sur Marseille, à titre expérimental, puis sur l'ensemble du territoire.
- Mettre en œuvre la stratégie de l'immobilier de bureaux et du plan de redynamisation du marché de bureaux métropolitain, ce qui a permis de fédérer les différents partenaires :

Établissement Public Foncier (EPF), Ville de Marseille, Banque des Territoires, CCI Aix-Marseille-Provence, Chambre de Métiers et de l'Artisanat Paca, ainsi qu'Euroméditerranée sur le positionnement économique de l'offre. Des opérations immobilières ont été réalisées en 2021, via l'EPF, avec l'acquisition de 4 immeubles constituant l'îlot Gambetta, d'une superficie 2500 m² pour un montant de 1,8 M€. Cette première opération constitue un démonstrateur pour de futures initiatives mobilisant à la fois la puissance publique et les investisseurs privés.

1.1.5 L'innovation au service de la croissance durable

La Métropole anime l'écosystème d'innovation de son territoire, avec une volonté affichée de devenir un territoire entrepreneurial innovant, incubateur d'une croissance durable. Cela se traduit notamment à travers le soutien et l'accompagnement des start-up du territoire, par le biais d'un écosystème métropolitain au sein duquel on retrouve notamment les 3 technopôles métropolitains, les six pôles de compétitivité, l'Accélérateur M, Marseille Innovation... Plusieurs pépites ont ainsi pu participer à de grands événements régionaux, nationaux voire internationaux, comme le CES de Las Vegas ou Viva Technology, à Paris.

Autre illustration de ce soutien : la plateforme d'innovation métropolitaine, dont l'objectif est de permettre aux donneurs d'ordre publics et privés et aux offreurs de solutions de se rapprocher, afin de renforcer le recours à l'innovation, tant technologique que d'usage. La Métropole, ainsi que ses partenaires, y publient des appels à innovation accessibles en ligne. En interne, une démarche transversale et inter-directions contribue à accélérer la modernisation et la transformation de l'institution. Avec une mise en ligne en septembre 2020, un bilan a été tiré en décembre 2021 : 32 appels à innovation ont été publiés et ont généré près de 200 réponses, en plus de 3 webinaires organisés.

Le chiffre - 32 appels à innovation ont été publiés et ont généré près de 200 réponses depuis la mise en ligne de la plateforme d'innovation.

Premier territoire industriel de la région, Aix-Marseille-Provence entend conforter son statut de métropole productive, compétitive et innovante autour de filières industrielles structurées et reconnues : microélectronique, aéronautique et mécanique, énergie et environnement, activités maritimes et logistique, et les équipements médicaux. Des fleurons industriels ainsi que de nombreuses PMI sont implantés sur le territoire métropolitain. La Métropole anime de ce fait la démarche « Territoires d'industrie Aix-Rousset-Gardanne-Istres-Fos-Marignane-Étang de Berre », et a contribué, en 2021, à la labellisation par l'État de huit sites industriels « clés en main ».

La Métropole a continué son accompagnement des grands projets structurants, qui peuvent accueillir dans des lieux emblématiques les entreprises des filières d'excellence. Ainsi, en 2021, des investissements ont, par exemple, été réalisés pour la réparation navale à La Ciotat Shipyards, avec la création d'un Yachting Village, et à Port-Saint-Louis-du-Rhône dans le cadre du pôle nautisme. Le pôle aéronautique d'Istres commercialise, désormais, des espaces dans le hall Mercure, après de longs efforts de réhabilitation. Le projet Henri Fabre s'est vu, lui, labelliser « plateforme d'accélération vers l'industrie du futur », permettant aux entreprises industrielles de bénéficier d'une offre de services étoffée.

L'ensemble de ces dynamiques territoriales vise à construire un tissu économique plus compétitif et plus innovant, dans l'objectif d'offrir aux entreprises les meilleures conditions pour leur développement, et ainsi accompagner la création des emplois du futur.

Appui à l'entrepreneuriat innovant, chiffres clés :

- 2^e métropole de France

- 10 pépinières et hôtels d'entreprises
- 3 incubateurs
- 15 accélérateurs publics et privés
- 9 clusters, dont 6 pôles de compétitivité labellisés
- 3 technopôles
- 5 campus d'innovation et grands projets

Par ailleurs, la politique de la Métropole en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche contribue, de manière significative, au développement et au rayonnement du territoire d'Aix-Marseille-Provence, en servant directement l'intérêt de ses habitants et de ses entreprises. Son soutien aux grands projets de ce secteur se matérialise par une intervention continue partenariale sur 9 opérations immobilières, 17 opérations de recherche et 2 projets vie étudiante.

En 2021, la Métropole a ainsi assuré le financement des projets émergeant au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 et construit avec ses partenaires le programme suivant, avec 19 projets répertoriés pour un montant de 34,5 M€. De cette manière, la Métropole pérennise ses engagements au sein d'un nouveau CPER 2021-2027.

Enseignement supérieur et recherche, chiffres clés

- 98 000 étudiants
- 2^e pôle de recherche publique en France
- 1^{er} université labellisée « Initiative d'Excellence »
- 12 grandes écoles
- 130 structures de recherche
- 1 Société d'accélération du transfert de technologie (SATT)

ZOOM SUR

La Smart Métropole

À l'instar d'autres grandes métropoles européennes, Aix-Marseille-Provence se positionne sur le concept de « territoire intelligent » ou « Smart Métropole », pour en faire un axe stratégique de son développement. Le déploiement d'un modèle de « Métropole intelligente » ne se limite pas à une approche technologique, et doit se faire au service d'une métropole durable, inclusive et résiliente. Pour ce faire, l'objectif est de focaliser sur des projets à impact, en particulier au service d'un territoire plus inclusif impliquant les citoyens, en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation de ce dernier au changement climatique.

En matière d'attractivité et de qualité de vie, l'efficacité des services proposés par la Métropole aux usagers, citoyens comme entreprises, est très étroitement liée à la définition et à la mise en œuvre d'une démarche de « ville intelligente ». De manière plus convenue, la « Smart City » vise en effet à améliorer le cadre de vie et les services proposés aux administrés d'un territoire, en tirant le meilleur parti du numérique, de l'internet des objets et de l'innovation. À travers ses compétences, la Métropole opère des services publics et des infrastructures de réseaux directement perfectibles par le numérique, la finalité étant des économies d'énergie, moins d'émissions polluantes ou encore des gains en matière de protection de l'environnement et la biodiversité.

1.1.6 Autonomie énergétique

L'énergie est devenue, plus que jamais, une priorité. Le territoire métropolitain consomme cinq fois plus d'énergie qu'elle n'en produit, et présente une balance commerciale largement déficitaire. Améliorer la sécurité d'approvisionnement, par la réduction des consommations et

la hausse des productions locales vertueuses, est donc une nécessité pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en limitant les impacts carbone.

La Métropole encourage ainsi le développement des énergies renouvelables et de récupération. Cela passe par le soutien pour l'émergence de projets, par l'accompagnement des communes et des porteurs de projet ENR.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat territorial avec l'ADEME, l'institution a pris en charge la gestion et l'animation territoriale du Fonds chaleur, qui représente un montant d'aides de 5 à 6 millions d'euros sur trois ans. L'objectif est d'augmenter le nombre et la qualité des projets de production d'ENR thermiques sur le territoire : géothermie, bois-énergie, solaire thermique, réseaux de chaleur... Dans ce cadre, la Métropole a une mission d'accompagnement, et assure l'octroi des financements à l'investissement du Fonds chaleur.

Le solaire est également une priorité, avec la création du Club solaire métropolitain, fin 2021, pour créer un lien de dialogue entre les opérateurs privés et les porteurs de projet potentiels. Des conventions de partenariats ont été passées avec des acteurs du photovoltaïque pour développer le solaire, et des appels à projets ont été lancés pour la solarisation du territoire.

En parallèle, une mission de sensibilisation et d'accompagnement technique aux directions métropolitaines a été menée pour faire en sorte que l'énergie soit au cœur des projets, qu'il s'agisse d'aménagement, d'économie, d'environnement... L'objectif est de diversifier les sources énergétiques et de favoriser les solutions émergentes, telles que la méthanisation des boues d'épuration, avec l'exemple de l'usine de traitement de Sormiou et d'autres en projet. Enfin, cette mission de sensibilisation et d'accompagnement technique s'est également structurée et étendue aux communes du territoire.

2021 a également été l'année de la négociation et de la signature du nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité, avec Enedis, sur le périmètre de Marseille. Ce contrat rénové permet une meilleure prise en compte de la transition énergétique, favorisant notamment le développement de la mobilité électrique, l'intégration des ENR sur le réseau, et la valorisation des données énergétiques. Ce contrat intègre également un schéma directeur des investissements et un plan pluriannuel, sur cinq ans, avec des engagements forts d'Enedis pour améliorer la qualité du réseau électrique.

ZOOM SUR...

La feuille de route métropolitaine « Hydrogène », votée en avril 2021

La Métropole s'est engagée pour promouvoir la filière hydrogène, l'ancrer dans la chaîne de valeur et y développer des emplois. Dans ce contexte, elle promeut le déploiement des véhicules à hydrogène, la décarbonation du raffinage en remplaçant l'hydrogène produit à partir d'énergie fossile par de l'hydrogène renouvelable, et le développement des usages dans le maritime et la logistique, avec une réflexion spécifique sur les espaces portuaires et aéroportuaires.

Les premières actions concrètes mises en œuvre en 2021 sont les suivantes :

- sourcing pour achat de 3 bus H2 pour le réseau Ulysse à Fos-sur-Mer (avitaillement sur la station d'Air Liquide à Fos),
- AAS pour l'avitaillement hydrogène de bateaux,
- réflexions pour la mise en place d'un train de fret H2.

1.1.7 Décarbonation de l'industrie

Inscrite au cœur de la stratégie métropolitaine, la décarbonation de l'industrie et de la logistique est un axe incontournable sur un territoire fortement marqué par l'industrie du bassin Fos-Étang de Berre, en vue d'être une Métropole exemplaire et booster la filière hydrogène. Plusieurs actions ont été menées dans cette perspective, avec notamment un

soutien à l'innovation liée à la transition énergétique. Ce dispositif, doté de 2 M€, a permis de financer des démonstrateurs préindustriels portés par des start-up, des PME, des ETI, des grands groupes ou des consortiums innovants en abondement des financements de la Région. Le premier projet à en avoir bénéficié est le démonstrateur construit à Port-Saint-Louis-du-Rhône par Eranova, pour produire de l'amidon à partir de la culture des algues d'échouage, destiné à la fabrication de plastiques biosourcés.

Concernant la filière « éolien offshore flottant », les travaux de renforcement du quai Gloria, au sein de la zone industrialo-portuaire de Fos, ont démarré pour accueillir l'assemblage des futures éoliennes de Provence Grand Large. La Métropole accompagne le projet en subventionnant le GPMM (Grand port maritime de Marseille), maître d'ouvrage des travaux.

Par ailleurs, en 2021, la Métropole a participé aux différents comités de suivi de la filière « éolien » pour préparer l'arrivée des futures fermes commerciales, installations offshore ayant vocation à produire de l'énergie.

Dans le cadre de la démarche « Territoires d'industries », lancée par le gouvernement, la Métropole a également initié un « comité métropolitain des industriels ». L'institution propose aux membres de ce comité, co-présidé par un élu métropolitain et un industriel, de se pencher spécifiquement sur la question de la décarbonation de l'industrie, dans une démarche de co-construction d'une feuille de route pour le territoire et se positionner ainsi comme un réel facilitateur vis-à-vis des industriels. À cette occasion, s'est constitué un collectif d'acteurs, sous l'égide de l'association PIICTO, avec le soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'implication des pôles Capenergies et Novachim. Son objectif est de porter, en 2022, une candidature territoriale à l'appel à projets « ZIBaC » (pour Zones Industrielles Bas Carbone), qui s'inscrit dans la stratégie de décarbonation de l'industrie.

À noter également que le Pacte de territoire Gardanne/Meyreuil, dont la Métropole est l'un des signataires aux côtés notamment de l'État, du GPMM, et GazelEnergie, propriétaire de la centrale de Provence, fixe un cadre pour la reconversion du site à la suite de la fermeture de la tranche charbon (90 emplois directs et 300 indirects impactés). Le pacte repose sur quatre thématiques clés : bois, économie circulaire, énergie et mobilité décarbonée, qui comportent des sujets d'innovation. Ceux-ci contribuent à la décarbonation du territoire : production d'e-méthanol, e-fuel, hydrogène, recyclage des plastiques... Ce pacte, signé le 20 décembre 2020, est entré en phase opérationnelle, début 2021, avec la mise en place de différentes commissions, dont une dédiée à l'industrie, qui permet d'auditer les porteurs de projet candidats à l'implantation en synergie industrielle sur le site de la centrale ou au sein des communes du bassin minier.

1.1.8 Attractivité, promotion et relations internationales

La Métropole a souhaité, dès sa création, mettre l'accent sur le renforcement de son attractivité économique dans un premier temps, et élargir ses actions aux champs des talents, de la formation, du tourisme et de l'événementiel, pour se diriger vers une attractivité globale et raisonnée. Elle a, en ce sens, animé de nombreuses démarches partenariales avec les principaux acteurs de l'écosystème territorial, qui ont notamment conduit à la naissance de la marque de territoire « One Provence ». Cette marque a commencé à être utilisée régulièrement sur des supports de communication et lors d'événements économiques.

L'année 2021 a bien évidemment été fortement impactée par la pandémie de la Covid-19 et les événements ont été beaucoup moins nombreux que les années précédentes. Pour autant, le travail a continué avec des éditions digitales, ou phygiales des événements phares que

constituent le CES, le MIPIM, Go Entrepreneurs, Viva Technology, le SIMI ou encore Emerging Valley.

La stratégie à l'international a, elle aussi, été très fortement affectée, car les missions n'ont pu se dérouler. Pour autant, la démarche « Provence Africa Connect », par exemple, qui vise à renforcer le positionnement du territoire métropolitain comme hub entre l'Europe la Méditerranée et l'Afrique, a continué de progresser, avec Emerging Valley comme point d'orgue, tout comme les Frenchweeks de Miami, événement auquel la Métropole a participé à distance.

Cette année de transition a permis à la Métropole d'approfondir ses actions de fond visant à renforcer la notoriété de la destination économique Aix-Marseille-Provence, en participant à la première édition de l'étude Why Invest in Aix Marseille distribuée à des professionnels de l'immobilier d'entreprise et de l'investissement dans le monde entier.

À noter enfin que la Métropole a déposé sa candidature pour être capitale européenne de l'innovation. Le dossier de candidature porte sur un territoire innovant, durable et résilient.

1.1.9 L'agriculture

Quasiment dès sa création, la Métropole a fait de l'agriculture une priorité. D'autant plus que les récents événements ont montré la nécessité d'atteindre la plus grande autonomie alimentaire possible. Or, 90% des productions locales sont vendues et consommées à l'extérieur du département, tandis que 90% de la consommation est importée... De plus, les surfaces dédiées à l'agriculture ne cessent de se réduire par le manque d'agriculteurs et la pression foncière en raison de l'étalement urbain.

Le Projet alimentaire territorial, débuté en phase pilote en 2020 et élaboré en partenariat avec le Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) du Pays d'Arles, va dans ce sens et comporte de très nombreuses actions, qui tiennent une véritable place stratégique au sein des politiques de développement du territoire. En 2021, 3 millions d'euros ont ainsi été investis dans une trentaine d'actions.

La préservation des terres agricoles

Si le territoire est composé à 70% d'espaces naturels et agricoles, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de sanctuariser les espaces dédiés à l'agriculture, à la fois pour favoriser la mise en culture et en élevage des terres, mais également pour contribuer à la captation du CO₂ par les espaces naturels. Parmi les actions entreprises, il est notamment possible de citer, sur le PLUi Marseille Provence, 4 ha du secteur du Ruissatel qui ont basculé d'une zone à urbaniser (AU) en zone agricole, et sur le parc agricole des Piémonts de l'Étoile, 350 ha ont été sanctuarisés. Le projet initial comptait initialement 4000 logements : il a été réduit des deux-tiers pour permettre de restaurer la fonction agricole.

L'aide à l'accompagnement d'agriculteurs

Sans agriculteurs, pas d'agriculture. Or, dans ce domaine, la crise des vocations frappe également ce secteur d'activité. Il est d'autant plus important de mettre en place des mesures d'incitation et d'accompagnement à l'installation et au maintien de nouveaux agriculteurs sur le territoire, comme celles qui ont été appliquées par la Métropole :

- Accès au foncier agricole avec l'installation de cinq agriculteurs (quatre aux Piémonts de l'Étoile, à Sainte-Marthe, et un à La Valentine, à Saint-Menet) avec la reconversion de personnes en formation en lycée agricole, sur du foncier agricole urbain.
- Accès à l'eau agricole sur le secteur de Marseille avec un tarif préférentiel pour les agriculteurs depuis le 1^{er} janvier 2021.

- Accès à l'eau brute avec le canal de Provence sur les secteurs de Pinchinier, à La Bouilladisse, et de Massane, à Saint-Mitre-les-Remparts.

Encourager la production et la consommation de produits bio

Même si le territoire est l'un des leaders nationaux en matière d'agriculture biologique, il connaît aujourd'hui une stagnation en raison de l'effet de seuil, de la concurrence du local, et de l'arrêt d'aides PAC spécifiques. Or, les pratiques agroécologiques, notamment biologiques, sont des solutions d'avenir car respectueuses de l'environnement, des milieux, et de la santé. Il est donc indispensable de promouvoir et favoriser ces pratiques agricoles complexes, en finançant des projets adaptés.

À ces fins, la Métropole a financé un grand nombre de partenaire, d'Agribio 13 à la Fédération départementale des CETA (Centre d'études techniques agricoles), en passant par le Civam (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), Chambre d'agriculture, SCIC Manger Bio en Provence...

Le développement de la transformation et des circuits de distribution

Offrir des débouchés et adapter les outils de transformation dédiés aux produits locaux pour favoriser leur consommation locale est une garantie de pouvoir à la fois consolider en amont les filières de production, et en aval permettre au plus grand nombre de bénéficier de produits de qualité qui n'auront pas traversé l'Europe en camion. Ainsi est mise en œuvre une aide à l'implantation d'outils de transformation (comme les légumeries) qui intègre financement, parrainage, mise à disposition d'ingénierie interne pour étudier la faisabilité des produits situés à Saint-Rémy, Miramas, outil du CETA d'Aubagne et Fos-sur-Mer.

1.2 Emploi, insertion, économie sociale et solidaire

La feuille de route stratégique de la cohésion sociale métropolitaine a été élargie en intégrant la dimension emploi, insertion, économie et sociale, conformément à la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière de politique de la ville et des dispositifs de cohésion sociale et d'insertion par l'économie.

Depuis la crise sanitaire, l'année 2021 a permis, autour de trois enjeux repérés dans le cadre du Schéma directeur insertion et emploi, de proposer 5 défis supplémentaires :

- De nouvelles pratiques d'accompagnement à l'emploi.
- Hub métropolitain d'accompagnement à l'emploi.
- Clause d'insertion sociale.
- Bâtir et structurer une politique d'innovation sociale.
- Favoriser l'emploi, un rapprochement nécessaire avec les entreprises et les branches professionnelles.

L'objectif est ainsi de renforcer un cadre de nature à faciliter l'articulation des actions mises en œuvre sur les territoires en faveur du public en difficulté d'insertion.

Chiffres clés

- 6000 personnes accompagnées dans le cadre des 6 Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sur le territoire métropolitain.
- 4 millions d'euros de Fonds social européen mobilisés sur l'accompagnement des individus et la relation entreprise.
- 3 millions d'euros de marchés métropolitains réalisés par les acteurs de l'insertion par l'activité économique.
- 150 000 heures d'insertion sur la commande publique de la Métropole, gérées par les 10 facilitateurs clauses sociales.

1.2.1 Les temps forts

- Candidature et obtention d'un PIA4* Campus Connecté avec la fondation Apprentis d'Auteuil, Centrale Marseille et la Maison de l'emploi de Marseille.
- Collaboration, dans le cadre des NPNRU, sur la déclinaison de la charte d'insertion et de la clause sociale dans la gestion urbaine de proximité.
- Conventonnement de France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le portage du Dispositif Local d'Accompagnement aux côtés de l'État et de la Caisse des Dépôts (CDC) pour soutenir l'emploi salarié des structures de l'économie sociale et solidaire.
- Soutien, dans le cadre du plan de relance métropolitain, au fonds régional ESS'OR, prêt Relève Solidaire porté par France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Programme d'investissements d'avenir*

1.2.2 Zoom sur plusieurs actions

Lancement des premières expérimentations de budget participatif

Après deux premières expérimentations en 2019 et 2020, une 3^e version de budget participatif de fonctionnement a été expérimentée dans le quartier Air Bel, à Marseille. Le 4 juin, le conseil de la Métropole a voté l'attribution d'un budget de 95 000 euros entièrement dédié au thème des transitions écologiques et de la qualité de vie. Une série de projets associatifs a été ainsi entièrement co-construite par les habitants de la cité. La dynamique se veut pérenne pour que les projets puissent se concrétiser rapidement, mais également continuent ensuite leur vie, de manière autonome.

Le budget participatif de fonctionnement instaure un nouveau mode de dialogue entre l'administration et les habitants. L'expertise d'usage des habitants est à prendre en compte, car ils savent mieux que les autres ce qu'il faut faire sur le terrain. D'où la nécessité de prendre attache auprès des habitants sur leurs attentes. C'est une petite révolution méthodologique avec des moyens financiers relatifs (95 000 € pour une année).

Les Plans locaux pour l'emploi et l'insertion, clé de voûte de la politique emploi-insertion

Les plans locaux pour l'emploi et l'insertion (PLIEs) assurent un accompagnement renforcé et individualisé pour des demandeurs d'emploi qui en sont éloignés. Au-delà de l'accompagnement des publics, ils prévoient des actions de mobilisation, des ateliers collectifs, pour certains des formations ou encore des opérations spécifiques sur plusieurs secteurs d'activités. Le territoire métropolitain compte 4 PLIEs portés par des associations et 2 PLIEs internalisés aux services métropolitains.

En 2021, 3635 nouvelles intégrations ont été enregistrées. La répartition entre les publics féminin et masculin est assez équilibrée (51 % du public féminin, 49 % du public masculin). Entre 2018 et 2021*, 72 % des publics avaient un niveau 3 (CAP BEP) ou 1 ou 2 (sans diplômes). Parmi les sorties positives, 28 % sont des CDI (ou temps partiel légal), 21 % sont CDD (≥ 6 mois et ≥ temps partiel légal) et 17 % en formation qualifiante ou professionnalisante. Les parcours terminés (réussis ou non) durent en moyenne 15 mois.

**Période 2018-2021 permettant d'avoir une vision pluriannuelle plus pertinente dans le cadre des parcours longs.*

2. Mobilité

Même si la Métropole Aix-Marseille-Provence se distingue des autres métropoles françaises par son étendue (6 fois le Grand Lyon, 4 fois le Grand Paris), sa configuration géographique et sociologique (des espaces naturels très prégnants et une grande diversité de communes), l'agglomération est confrontée aux mêmes enjeux et problématiques :

- La lutte contre l'autosolisme car, aujourd'hui, sur plus de 6 millions de déplacements quotidiens, plus de la moitié se font en voiture.
- Le développement de l'offre de transports en commun et la diminution de l'empreinte carbone engendrée par la saturation routière.

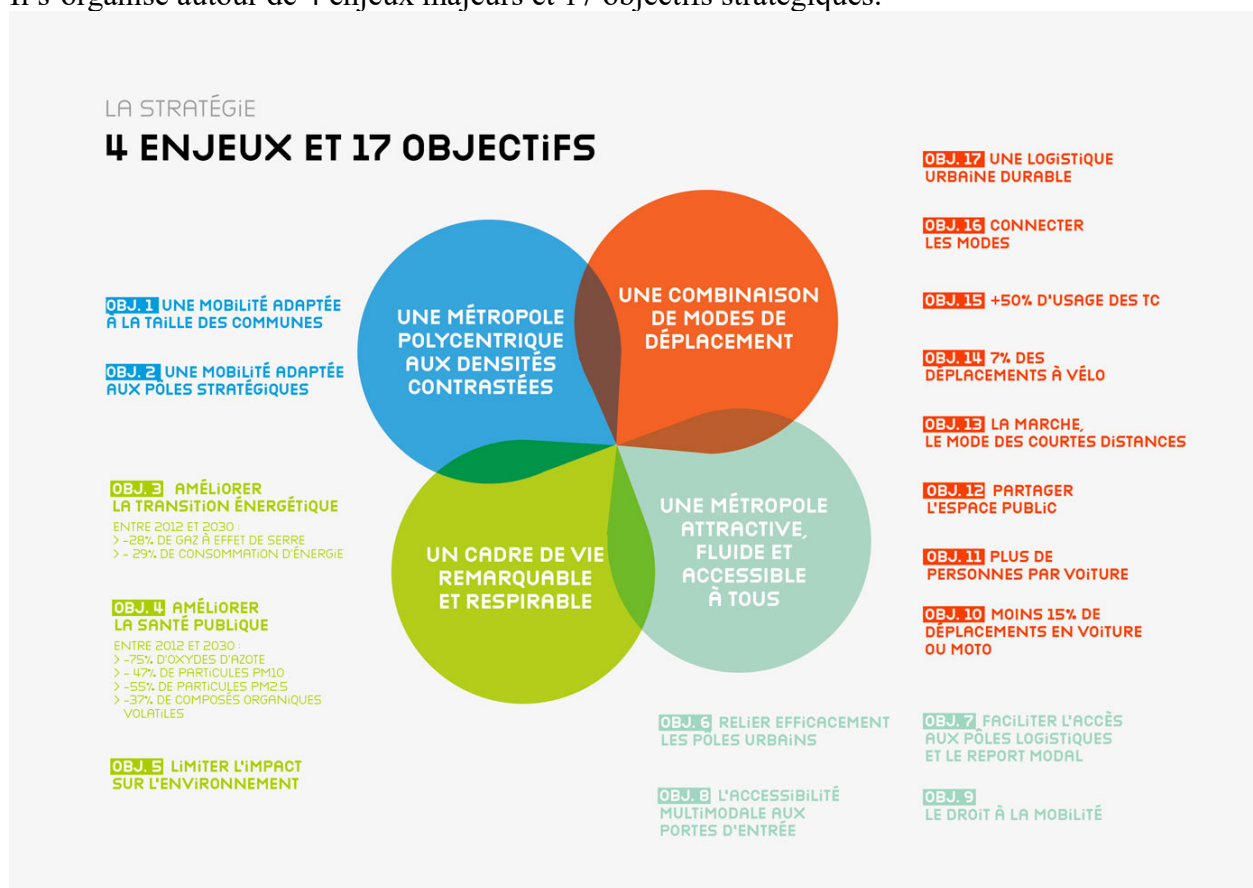
Ces objectifs sont traduits en axes stratégiques et opérationnels, notamment dans le Plan de mobilité de la Métropole.

2.1 Plan de mobilité

Après avoir fait l'objet d'une large concertation publique en 2019, d'une enquête publique au printemps 2021, le Plan de mobilité métropolitain a été approuvé par le conseil de la Métropole le 16 décembre 2021. Il constitue la première étape de la politique métropolitaine et préfigure le plus long terme.

Véritable feuille de route de la Métropole à l'horizon 2030, le Plan de mobilité définit les principaux enjeux et projets opérationnels nécessaires à la mise en place d'une politique de mobilité efficace, efficiente, équitable et respectueuse de l'environnement.

Il s'organise autour de 4 enjeux majeurs et 17 objectifs stratégiques.



Pour répondre à ces objectifs, la Métropole développe un Plan de mobilité en 110 actions regroupées en 7 leviers, qui constituent le cœur du projet.

LE PLAN D'ACTION

110 ACTIONS EN 7 LEVIERS



Le Plan de mobilité métropolitain affiche plusieurs ambitions à l'horizon 2030 :

- Une réduction de la place de la voiture de 13%,
- Une augmentation de la part modale vélo, passant de 1 à 7%,
- Une hausse de 50% de l'usage des transports collectifs urbains,
- 94% des Métropolitains seront situés à moins de 500 mètres ou à 15 minutes d'un accès au réseau de transport à haut niveau de service urbain et non urbain.

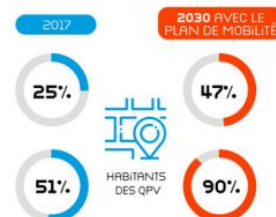
La Métropole se fixe des objectifs stratégiques ambitieux de changement des conditions de mobilité d'ici à 2030. Ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs réglementaires de compatibilité avec le Sradet*, le Plan climat-air-énergie métropolitain et le PPA**, en cohérence avec l'ensemble des stratégies de développement de la Métropole (Agenda de la mobilité métropolitaine, Projet métropolitain, Agenda du développement économique).

*Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

**Projet partenarial d'aménagement



POPULATION
À 500M D'UN THNS



BUDGET 2020-2030
7008 MILLIONS €

UN SYSTÈME DE TRANSPORT PERFORMANT



UN SYSTÈME ROUTIER RÉINVENTÉ INNOVANT, EFFICACE ET DURABLE



2.2 Plan de covoiturage

Une plateforme métropolitaine de mise en relation entre covoitureurs et covoiturés est opérationnelle, organisée par la société Klaxit. En pratique, le service consiste à :

- Personnaliser l'application Klaxit aux couleurs de la Métropole
- Permettre à toutes les entreprises du territoire de bénéficier de la licence, notamment des sensibilisations au covoiturage au sein des sociétés, organisées en lien avec « le Conseil Mobipro ».
- Proposer la garantie retour sur le territoire pour l'ensemble des utilisateurs.

Par ailleurs, le schéma des aires de covoiturage a défini une quinzaine d'aires, en attendant que le schéma directeur du stationnement soit terminé.

2.3 Plan vélo

En 2021, le déploiement du plan vélo s'est caractérisé par de nombreuses réalisations : augmentation du linéaire des pistes et des voies cyclables, densification du service de location de vélo longue durée, développement de nouveaux abris vélos sécurisés en gare routière, action de lutte contre le vol de vélos, intervention au sein des écoles pour sensibiliser les plus jeunes, aide au fonctionnement des associations... Concrètement, cela s'est notamment traduit par :

- L'installation de 6 nouveaux abris vélo au niveau des gares routières des villes d'Aix-en-Provence, Istres, Vitrolles et Martigues.
- Le développement du service de vélo en location longue durée, « levélo+ », avec près de 900 vélos loués sur l'année.
- La poursuite de l'action du service d'écomobilité au sein des écoles primaires de la métropole, avec 96 interventions effectuées durant l'année malgré les restrictions d'intervention.

- La notification, en octobre, d'un marquage antivol par gravage sur 321 vélos en trois mois, dans le cadre du marché de lutte contre le vol.
- Le projet d'aménagement de la voie verte des berges de l'Huveaune, entre Marseille et Aubagne, a tenu son premier comité de pilotage, en novembre, en présence des représentants des trois communes concernées.

En parallèle, plusieurs études ont été lancées parmi lesquelles :

- Les études de faisabilité des 8 lignes de vélo hors Marseille ont toutes été terminées et validées avec les différents maîtres d'ouvrages (communes, Département et Métropole).
- Le nouveau service de vélos en libre-service sur Marseille est à l'étude, en vue d'une mise en place opérationnelle en 2023.
- L'expérimentation de transport de vélo par bus du réseau Ulysse lignes 1 et 2 se poursuit.

2.4 Plan piéton

En 2021 s'est concrétisée la formalisation d'un Plan piéton, dont la stratégie consiste à définir les actions que la Métropole peut mettre en place pour améliorer l'attractivité piétonne des espaces publics et faciliter l'accès à la marche de tous les publics, dans la droite ligne des orientations du Plan de mobilité métropolitain. Il donnera sa pleine mesure en 2022-2023.

2.5 Favoriser la recharge de véhicules électriques

Les véhicules électriques offrent l'avantage conséquent de ne pas produire de pollution atmosphérique. Leur utilisation permet ainsi de réduire la pression dans les hypercentres. C'est pourquoi leur usage est encouragé, en particulier en milieu urbain. Cependant, l'acquisition de ces véhicules, par des entreprises, des collectivités et des particuliers est liée à la possibilité de recharge, dans ou à proximité du lieu de stationnement. Fin 2021, la collectivité a déployé plus de 260 stations, représentant environ 560 points de charge pour véhicules électriques.

De plus, face au constat, en 2021, de la fin de la carence de l'offre privée, la Métropole a décidé de maîtriser le déploiement, sous forme d'autorisation d'occupation temporaire (AOT). À la suite d'un appel à manifestation d'intérêt, la Métropole a signé, en novembre 2021, avec 3 opérateurs (Engie, Izivia et TotalEnergies), un contrat-cadre qui permet la délivrance simplifiée de conventions subséquentes d'occupation du domaine. Les consultations restreintes seront lancées au fur et à mesure de l'identification des besoins, avec un objectif de 2000 points de charge en quatre ans.

3. Infrastructures

L'année 2021 a été riche en chantiers et projets, qui se sont lancés, développés ou sont terminés, sur Marseille comme sur tout le reste du territoire.

3.1 Les opérations majeures

3.1.1 Création du boulevard Urbain Sud

Le projet

Le boulevard Urbain Sud (BUS) est un axe routier structurant qui relie le secteur de La Pointe-Rouge à l'autoroute A50 et à la Rocade L2, au niveau de l'échangeur Florian. Il

permet d'assurer une liaison inter-quartiers et d'améliorer la desserte. Il s'agit d'un projet urbain apaisé, comportant des carrefours plans régulièrement espacés, des contre-allées et des cheminements intégrant les modes doux (piétons et cycles). Des couloirs de bus en site propre sont aménagés entre la rue Verdillon et la traverse Parangon pour accueillir notamment la ligne BHNS B5, qui circulera entre le pôle d'échanges de La Fourragère et La Pointe-Rouge, ainsi que des lignes de car premium. Le profil varie de 2v2 voies (chemin de l'échangeur Florian / vallon du Vallon de Toulouse), où le trafic est le plus chargé, à 2x1 voie de circulation (entre le chemin du Vallon de Toulouse et la traverse Paragon).

Montant de l'opération : 300 M€ TTC, soit 250 M€ HT.

Les principales réalisations de 2021

- Mars : livraison de la construction de deux ouvrages d'art sur l'Huveaune.
- Juin : livraison du parc Haddad.
- Juillet : fin des aménagements de surface section Florian / Verdillon.

ZOOM SUR...

Création des ouvrages de franchissement sur l'Huveaune dans le cadre du BUS

Le projet du boulevard Urbain Sud, à Marseille, a nécessité de franchir l'Huveaune, qui impose de respecter des prescriptions environnementales particulièrement contraignantes. Or, l'Huveaune traverse l'emprise du BUS en biais, ce qui a créé une contrainte de franchissement supplémentaire. Dans le cadre de la première tranchée des travaux entre Florian et le boulevard Saint-Marguerite, deux ouvrages d'art ont été créés au-dessus de l'Huveaune, immédiatement au sud de l'échangeur Florian, pour un montant de 12,7 M€ HT.

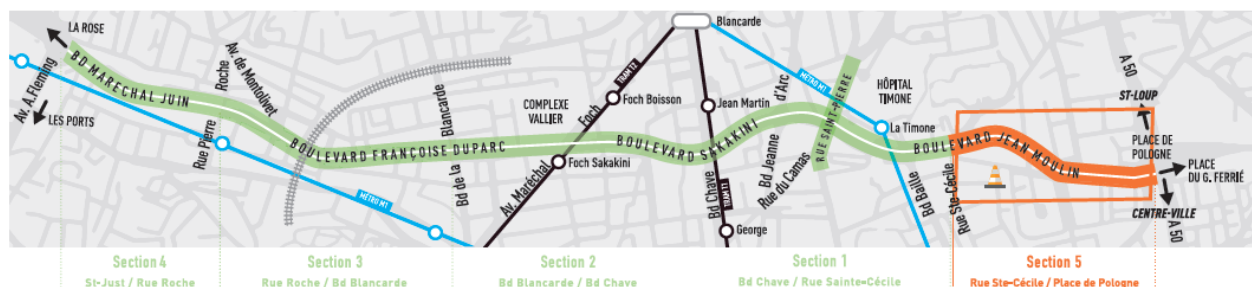
3.1.2 Rocade du Jarret

Le projet

La rocade du Jarret constituait, jusqu'à peu, l'unique itinéraire de contournement de Marseille. La mise en service de la rocade L2, le 25 octobre 2018, a engendré une diminution de trafic sur le Jarret et offre l'opportunité de requalifier l'axe, suivant un parti d'aménagement plus urbain, sous la forme d'un boulevard Urbain Multimodal (BUM).

Cette requalification porte sur 3,6 km, de Saint-Just à la place de la Pologne, selon le découpage suivant :

- Section 1 : boulevard Chave / rue Sainte-Cécile, soit 850 m environ
- Section 2 : boulevard de La Blancarde / boulevard Chave, soit 750 m environ
- Section 3 : rue Roche / boulevard de La Blancarde, soit 750 m environ
- Section 4 : Saint-Just / rue Roche, soit 500 m environ
- Section 5 : rue Sainte-Cécile / place de la Pologne, soit 650 m environ



Montant de l'opération : 72 M€ TTC, soit 60 M€ HT.

Les principales réalisations de 2021

- 3^e trimestre : aménagements paysagers de la rue Roche au boulevard de La Blancarde.
- 4^e trimestre : achèvement des aménagements paysagers Saint-Just / rue Roche.



Légende : Réalisation des aménagements au carrefour boulevard Jean Moulin / rue Sainte-Baume (section 5)

3.1.3 Aménagements de surface en parachèvement de la rocade L2 nord

Le projet

La Métropole a procédé à l'achèvement des aménagements de surface de la L2 nord, avec une convention de financement multi-partenaire. Cette opération consistait à réaliser les espaces publics au-dessus des dalles de la L2, un bassin de rétention des eaux pluviales de 3900 m³ avec l'aménagement d'une grande place descendante à Font Vert, la finalisation du site propre bus jusqu'à l'échangeur de Saint-Jérôme, la requalification de l'avenue Arnavon et l'ensemble des pistes cyclables.

Montant de l'opération : 27,6 M€ TTC soit 23 M€ HT.

Principales réalisations de 2021 :

- Avril : fin des travaux section Allende-Merlan-Mérimée.
- Mai : début des travaux de la section Mérimée Olivier Saint-Jérôme.
- Décembre : affermissement de la tranche et démarrage de la mission ACT-DGE de la section Arnavon, puis reprise des DCE travaux.

3.1.4 Requalification du cours Lieutaud

Le projet

Le cours Lieutaud forme, avec le boulevard Garibaldi, un axe majeur du centre-ville de Marseille, reliant La Canebière au nord et le boulevard Baille au sud. Il se situe sur le tronçon Est de la ceinture de boulevards du centre-ville, et permet l'accès à la gare Saint-Charles et à l'A7 depuis le centre et les quartiers sud. La requalification porte sur 1300 ml, de La Canebière au boulevard Baille, en intégrant le boulevard Garibaldi, soit 32 000 m² environ.

Principales réalisation de 2021

- Création d'un alignement d'arbres à hautes tiges sur chaque rive de l'axe, pour retrouver l'aspect originel du cours.

- L'assurance d'un écoulement de la circulation satisfaisant, ainsi que de la desserte inter-quartiers, par une réduction du profil de voirie.
- L'organisation des des espaces piétons plus confortables et des traversées piétonnes plus sécurisées.
- La mise en valeur du pont de la rue d'Aubagne et de la passerelle de la rue Jean-Baptiste-Estelle.

Quelques chiffres clés

- Surfaces aménagées : 3,10 ha
- Surfaces piétonnisées : 9 200 m²
- Itinéraires cyclables : 1,3 km
- Arbres plantés : 135 platanes
- Stationnement vélos : 60
- Conteneurs enterrés : 22

3.1.5 Requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille

Le projet

L'objectif est d'améliorer le partage de l'espace public en faveur des piétons et de créer un vaste espace cohérent et lisible, propice à la déambulation. Ce projet réunit ainsi piétonnisation, végétalisation et valorisation du patrimoine architectural, et se développe autour des trois thématiques :

- La transformation au profit des piétons d'un axe emblématique et historique, La Canebière.
- Un meilleur partage de l'espace public avec une forte sensibilisation aux modes de déplacements doux.
- La végétalisation et le développement de la nature en ville.

Montant de l'opération : 60 M€ TTC soit 50 M€ HT.

Principales réalisations de 2021

- Secteur 9 : rue Grignan secteur Breteuil/place Lulli et section rue Paradis/rue de Rome.
- Secteur 10 : rues Pisançon, Rouget de Lisle, de la Glace, Pavillon et rue Vacon (entre la rue Saint-Ferréol et la rue de Rome).

Quelques chiffres clés

- Surfaces aménagées : 9,2 ha
- Surfaces piétonnisées : 6 ha
- Itinéraires cyclables : 1,3 km
- Stationnement vélos : 120
- Bornes « Le vélo » : 130
- Conteneurs enterrés : 38
- Sanisettes publiques : 7
- Sites bornés : 15

3.1.6 Gare maritime internationale de Cap Janet : création des accès routiers

Le projet

Les terminaux passagers internationaux du port de Marseille accueillent, sur 400 escales, 550 000 passagers par an à destination ou en provenance de la Tunisie et de l'Algérie, réparties sur les sites de Cap Janet (200 escales) et la Major (200 escales). Le projet de

création d'une nouvelle gare maritime internationale au Cap Janet, porté par le Grand Port Maritime de Marseille consiste à regrouper ces terminaux passagers sur le seul site du Cap Janet. Il nécessite la création d'un nouvel accès routier depuis la voirie publique, situé sur la RD5, entre la porte 4 et la bretelle d'insertion sur l'autoroute A55. Cette création est accompagnée d'une modification du carrefour de la porte 4 permettant d'améliorer les conditions de circulation, et comprend également un aménagement cyclable sur les voies impactées. L'accès dédié à proximité immédiate de l'autoroute A55 ainsi créée permettra aux voyageurs d'échapper aux congestions automobiles d'entrée de ville. Un parking dépose minute et des arrêts taxis et bus facilitent l'accès des piétons aux installations portuaires.

Montant de l'opération : 12,6 M€ TTC, soit 10,5 M€ HT.

Principale réalisation en 2021

- Achèvement des travaux de génie civil et de VRD.

3.2 Les opérations de compétence transport

3.2.1 Extension de la ligne T3 du tramway nord et sud de Marseille

Le projet

Ce projet du Plan de mobilité métropolitain a été approuvé en conseil de Métropole du 16 décembre 2021. Dans sa première phase, il prévoit la création d'une liaison de transport collectif en site propre (TCSP) nord-sud à Marseille, entre Capitaine Gèze et La Gaye, en connectant les quartiers denses ou en projet (Euromed 1 et 2 au nord ; Le Rouet, La Capelette, Dromel, les hôpitaux et le pôle d'activités attenant au sud). Il complètera le maillage du réseau de transport collectif en site propre avec la desserte des pôles d'échanges de Capitaine Gèze, Castellane, Saint-Marguerite Dromel et La Gaye. Le projet, déclaré d'utilité publique par le préfet des Bouches-du-Rhône, est entré dans une phase opérationnelle consistant à engager les travaux sur l'ensemble du tracé de l'opération.

Montant prévisionnel de l'opération : 320 M€ HT.

Principales réalisations de 2021

- Février : enquête parcellaire préalable aux acquisitions foncières.
- Mars : arrêté préfectoral délivrant l'autorisation environnementale du projet.
- Avril : déclaration de projet portant sur l'intérêt général approuvé en bureau de la Métropole.
- Juin : Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique du projet.
- Juillet : arrêté de permis de construire du site de maintenance et de remisage des tramways et parkings-relais.
- Novembre : démarrage des travaux de terrassement du site de maintenance et de remisage des tramways.

3.2.2 Mise en accessibilité PMR des stations de métro de Marseille

Le projet

La modernisation du métro s'accompagne de nombreux chantiers menés pour la mise en accessibilité progressive des principales stations marseillaises. Des premières réalisations vont déjà dans ce sens, comme les quatre stations entre La Blancarde et La Fourragère, Sainte-Marguerite/Dromel, désormais équipée d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, et la station Capitaine Gèze terminus de la ligne 2, ouverte depuis décembre 2019.

Montant prévisionnel de l'opération : 63,6 M€ TTC, soit 53 M€ HT.

Principales réalisations de 2021

- Stations Vieux-Port, La Timone, Jules Guesde.
 - o Juillet 2021 : obtention des permis de construire de La Timone et Jules Guesde.
 - o Août/Septembre 2021 : validation des études PRO.
 - o Octobre 2021 : obtention du permis de construire de Vieux-Port.
 - o Décembre 2021 : finalisation des DCE travaux des trois stations.
- Station Rond-Point du Prado : validation des études d'avant-projet et production des études de niveau PRO.

3.2.3 Extension du réseau de tramway de Marseille, de la rue de Rome vers la place que 4-Septembre

Le projet

L'extension du tramway vers la place du 4-Septembre figure dans le Plan de mobilité métropolitain. Ce projet porte sur un linéaire de 2,1 km comportant 4 nouvelles stations. Ce tracé s'accompagne d'une restructuration du réseau de tramway permettant d'en améliorer l'efficacité. Il s'inscrit dans un environnement urbain dense intégré dans le périmètre de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Il présente donc des enjeux architecturaux et d'insertion paysagère forts : parvis de la préfecture, cours Pierre Puget...

Montant prévisionnel des travaux : 90 M€ TTT, soit 75 M€ HT hors matériel roulant

Principales réalisations de 2021

- Janvier-mars 2021 : analyse des offres des 4 candidats sélectionnés dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre et commissions techniques.
- 15 avril 2021 : délibération portant sur la candidature à l'appel à projets "Transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux" lancé par l'État.
- Octobre 2021 : procédure d'appel d'offres pour la conduite d'opération.
- Décembre 2021 : jury de concours sur la désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

3.2.4 Prolongement du Val'Tram entre Aubagne et La Bouilladisse

Le projet

Le projet de Val'Tram consiste en la réalisation d'une ligne de tramway d'environ 14,4 km entre les communes d'Aubagne et de La Bouilladisse. Le tracé réutilise, en grande partie, l'emprise de l'ancienne voie ferrée dite « voie de Valdonne », et traverse cinq communes qui sont, du nord vers le sud : La Bouilladisse, La Destrousse, Auriol, Roquevaire et Aubagne. La réouverture de la voie de Valdonne est identifiée comme un axe prioritaire dans le traitement de la question des déplacements sur le Pays d'Aubagne et de l'Étoile depuis de nombreuses années. Le Val'Tram s'insère depuis la gare d'Aubagne dans les voiries du centre-ville sur environ 12 km, puis sur les anciennes emprises de la voie ferroviaire jusqu'à La Bouilladisse. Le projet comprend la réalisation de 11 nouvelles stations (2 sur le secteur urbain et 9 sur le secteur péri-urbain), de 3 parcs relais positionnés dans des endroits stratégiques, de poches de stationnement de proximité, et de l'achat de 4 rames de tramway.

Montant prévisionnel de l'opération : 162,72 M€ TTC, soit 135,6 M€ HT

Principales réalisations de 2021

- Notification des marchés de maîtrise d'œuvre et conduite d'opération.

- Concertation préalable en mai 2021 : bilan de la concertation préalable approuvé au conseil de Métropole du 7 octobre 2021.
- Novembre 2021 : délibération autorisant le dépôt du dossier d'enquête publique.

3.2.5 BHNS B4 entre le pôle d'échanges multimodal Gèze et La Fourragère

Le projet

Le BHNS B4, entre les pôles d'échanges Gèze et La Fourragère, va notamment emprunter des sections de voiries nouvelles (avenue Prosper-Mérimée prolongée) ou réaménagées (avenues Arnavon et Allende), ainsi qu'une section en souterrain de la rocade L2, soit 8 km au total. La fréquentation de cette ligne est évaluée à près de 24 000 voyageurs par jour. L'opération comprend :

- Les aménagements de surface de la ligne de BHNS (site propre, stations, équipements, aménagements urbains, ...) qui se situent entre le pôle d'échanges multimodal de Gèze et l'avenue Arnavon, sur le chemin du Merlan à La Rose entre l'échangeur Saint-Jérôme et le pôle d'échanges de Frais Vallon, l'échangeur de Frais Vallon, et l'avenue de Saint Julien jusqu'au pôle d'échanges La Fourragère.
- Les équipements des stations sur l'ensemble du linéaire.
- Le réaménagement du pôle d'échanges bus de La Fourragère.
- La prise en compte d'opérations connexes : parkings, mobilité, circulation, aménagements paysagers, continuité cyclable, hydraulique...

Montant prévisionnel de l'opération : 37,2 Me TTC, soit 31 M€ HT

Principales réalisations de 2021

- Avril 2021 : démarrage des études PRO
- Août 2021 : notification des marchés de CSPS et de contrôle technique
- 4^{ème} trimestre 2021 : réception des études PRO

3.2.6 Pôle d'échanges multimodal de la gare de La Ciotat-Ceyreste

Le projet

La réalisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de La Ciotat-Ceyreste permet d'accompagner un transfert modal de la route vers le transport ferroviaire, de développer les modes doux avec l'aménagement de la deuxième phase de la voie douce reliant le centre-ville de La Ciotat à la gare, et résoudre la problématique de saturation du parking existant. L'opération consiste, d'une part, en la création d'un parking semi-enterré de 250 places face à la gare, ouvert en novembre 2020 (phase 1) et, d'autre part, au réaménagement des parkings existants avec l'intégration du débouché de la voie douce, la mise en valeur du parvis de la gare et l'augmentation du nombre de quais de bus (phase 2). Les voiries d'accès sont également requalifiées. Le projet global permet de disposer de 470 places de stationnement contre 295 places précédemment, de 3 quais bus et d'un parking sécurisé pour les vélos, relié au centre-ville par la voie douce.

Montant de l'opération : 12,67 M€ TTC, soit 10,56 M€ HT

Principales réalisations de 2021

- Juin : notification du marché de démolition et de VRD.
- Août : notification du marché des espaces verts et démolition de l'ancienne gare de la RDT13.
- Septembre : démarrage des travaux de réaménagement des parkings de surface.

- Décembre : achèvement de la requalification de la partie nord des parkings de surface.

3.3 Les opérations de proximité de compétence voirie

3.3.1 Travaux de la Corniche Kennedy, à Marseille

Le projet

Les ouvrages en béton armé supportant l'élargissement de la corniche ont été soumis, depuis plus de cinquante ans, à un environnement marin particulièrement agressif, et présentent, par endroits, des dégradations qui peuvent à court terme avoir un impact sur la sécurité de la structure et des usagers. Le projet de réparation des encorbellements de la Corniche Kennedy concerne le linéaire total, d'une longueur de 1,7 km, entre le marégraphe et l'hôtel nhow. Sur ce tronçon se trouvent des ouvrages spécifiques en béton précontraint, qui ont déjà fait l'objet de réparations majeures. Le programme de travaux de réparation diffère donc entre les zones les plus endommagées, où les dalles existantes sont déposées et remplacées et les consoles renforcées, et les zones les plus saines, pour lesquelles la structure est conservée avec des réparations plus classiques. L'intégralité des bancs et du parapet est remplacée par des éléments en béton fibré ultra hautes performances (BFUHP). L'objectif de ces travaux est de pérenniser la durée de vie des ouvrages, en utilisant des bétons spécifiques et en appliquant une protection cathodique permettant de prévenir la corrosion.

Les travaux sont réalisés en 4 phases :

- Phase 1 et 2 : marégraphe /vallon de la Baudille/anse de l'Oriol
- Phase 3 : anse de l'Oriol/pointe du Roucas-Blanc
- Phase 4 : pointe du Roucas-Blanc

Montant de l'opération : 35 M€ TTC

Montant des études et travaux de réparation des encorbellements : 28 M€ TTC

Principales réalisations

- Juin : finalisation des travaux de la phase 3.
- Septembre : démarrage des travaux de la phase 4.

3.3.2 Démolition de la passerelle Gèze

Le projet

La démolition de la passerelle Gèze s'inscrit dans le cadre du projet de requalification de l'axe Cap Pinède-Gèze, porté par Euroméditerranée en partenariat avec la Métropole. L'état de vieillissement de la passerelle ne permettait pas de la maintenir en service. Par ailleurs, le traitement urbain du secteur, notamment de la future place Gèze, n'était pas compatible avec la présence d'un ouvrage aérien. La démolition de la passerelle Gèze constitue donc un préalable indispensable à la requalification de l'axe. Elle s'accompagne d'un réaménagement provisoire des voiries, principalement du carrefour avec la rue de Lyon, avec création d'un giratoire à feux.

Montant de l'opération : 2,9 M€ TTC pour les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole, qui a également participé à hauteur de 5,36 M€ TTC pour les études menées par Euroméditerranée.

Principales réalisations de 2021

- Février-mars : démolition de la passerelle Gèze.
- Septembre : livraison des voiries réaménagées.

3.4 Suivi et maintenance du patrimoine des ouvrages d'arts

Conformément à l'instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art (ITSEOA) 2010 du 16 février 2011, relative à la « *publication de la nouvelle instruction technique pour la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art* », la Métropole a assuré les visites périodiques et travaux d'entretien des ouvrages d'art placés sous sa gestion.

Liste des principales interventions de maintenance en 2021

Pont promenade Émile Legier / Boudigue de Châteauneuf (Châteauneuf-les-Martigues)

- Travaux : démolition et reconstruction du tablier de l'ouvrage en béton armé.
- Période : septembre-décembre.
- Coût : 137 000€ TTC.

Mur boulevard Jourdan-Barry - Pointe-Rouge (Marseille, 8^e)

- Travaux : consolidation du mur par rejointoiement de la partie soutènement, démolition et reconstruction du muret matricé et pose de garde-corps (240 ml).
- Période : avril-décembre.
- Coût : 192 000€ TTC.

Talus du Campus de l'Hôpital Nord (Marseille, 15^e)

- Travaux : arasement du talus, confortement en pied par enrochement percolé, drainage et béton projeté pour stabilisation.
- Période : août-décembre.
- Coût : 126 000€ TTC.

Mur-poids cours du 11 Novembre / bistrot Le Panorama (Allauch)

- Travaux : consolidation du mur par rejointoiement de la partie soutènement et remplacement des garde-corps.
- Période : janvier-février.
- Coût : 58 000€ TTC.

Pont-voûte impasse du Four de Buze / canal de Marseille (Marseille, 14^e)

- Travaux : confortement de l'intrados de la voûte par béton projeté, longrines béton armé de stabilisation, et remplacement des garde-corps.
- Période : octobre-décembre.
- Coût : 125 000€ TTC.

Mur impasse David (Marseille, 15^e)

- Travaux : démolition du mur-poids en pierre pour reconstruire un mur voile en béton armé (250 m²).
- Période : avril-mai.
- Coût : 248 000€ TTC.

Mur-poids place Sadi-Carnot (Marseille, 2^e)

- Travaux : traitement des fissures par injection de résine polyuréthane, consolidation par rejointoiement et traitement peinture des garde-corps.
- Période : janvier-février.

- Coût : 82 000€ TTC.

4. Aménagement, Urbanisme et Habitat

4.1 Aménagement

4.1.1 La rénovation du centre urbain de Marseille

Les grands centres-villes sont souvent les plus impactés par les problèmes de circulation, qui génèrent, à la fois, des émissions polluantes et des problématiques sonores impactant de nombreux riverains. Marseille n'échappe pas à la règle. C'est pourquoi un nouveau projet de requalification du centre urbain a été élaboré, en 2018. Mettant l'accent sur l'agrément du cadre de vie, le confort, la santé et la sécurité, la rénovation du périmètre large autour du Vieux-Port a été pensée pour apaiser le centre-ville en réduisant la circulation, rendant ainsi une grande partie des quais, des rues et des places aux piétons. Le transport en commun a été également repensé pour éviter les concentrations de véhicules sur des axes déjà très denses, comme par exemple rue de Bir Hakeim. Des conteneurs à déchets enterrés, du mobilier urbain qualitatif, des stationnements vélos et des bornes escamotables, qui régulent la circulation dans les rues pour fluidifier les livraisons, ont achevé de donner un aspect plus agréable à l'espace urbain. De fait, l'attractivité en a été dopée et le commerce revitalisé. Un programme de ravalement de façade a accompagné le dispositif, qui s'est étalé sur plusieurs années.

Si la première phase de la rénovation des quais de la Fraternité et de Rive Neuve a été réalisée entre 2013 et 2015, les 9 ha restants, jusqu'au fort Saint-Jean l'ont été entre 2019 et 2021. 70 M€ ont été consacrés aux 23 secteurs qui ont été définis dans un périmètre général du projet « Marseille Change ». Certaines artères caractéristiques de la ville, telles que La Canebière, la rue Paradis ou le cours Lieutaud notamment, ont vécu une véritable transformation.

Cette modification structurelle de l'espace urbain a contribué à réduire activement les émissions de CO₂ et autres polluants, ainsi que le bruit. Elle témoigne également d'un important travail autour du choix des matériaux employés. Ainsi, en fonction de l'usage, de la configuration des lieux, auront été sélectionnés des pierres granitées, résistantes à la circulation automobile, du calcaire ou des pavés sobres et élégants pour les espaces piétons ou les intersections. Un plan de végétalisation de certains axes a été également mis en œuvre. Tout cela contribue, à la fois, à réduire les effets sonores et à atténuer la captation de chaleur par le bitume, responsable en partie des îlots de chaleur urbains.

Quelques chiffres clés

- 60 M€ TTC pour la requalification des espaces publics du centre-ville de Marseille, dont 14,9 M€ de la Métropole.
- 72 M€ TTC pour la requalification et l'aménagement du Jarret
- 16,5 M€ TTC pour la requalification et l'aménagement du Jarret

4.1.2 L'aménagement durable, avec une approche intégrée

Le constat s'impose depuis de nombreuses années : l'aménagement des villes impacte, de manière déterminante, non seulement la qualité de vie des habitants, leur mode de vie, de circulation, de consommation, mais également leur santé... Sans négliger, bien sûr, les équilibres sociaux, qui sont au centre des préoccupations de bien des quartiers. L'aménagement durable a ainsi différents objectifs :

- La mise en synergie des opérations d'aménagement, qui façonnent la physionomie du territoire.
- La conception des projets urbains durables et des opérations innovantes.
- L'aménagement à différentes échelles du territoire, du quartier à l'îlot ou des espaces urbains, pour y développer les infrastructures et les équipements, de manière à permettre la réalisation d'ensembles immobiliers dans le respect des enjeux stratégiques de la Métropole : mobilité, environnement, économie, cadre de vie...
- La conception d'outils d'aide à la décision permettant de prioriser les opérations en lien avec les politiques publiques, le développement des infrastructures et les objectifs de la loi climat.
- Enfin, l'harmonisation et l'amélioration des procédures et des pratiques pour fixer de nouvelles exigences aux opérations d'aménagement en lien avec les plans stratégiques et l'urgence du changement climatique.

Par ailleurs, des actions transversales ont été réalisées dans le cadre de :

- la transition écologique
 - o Un guide de l'aménagement durable résilient pour fixer de nouvelles exigences aux opérations d'aménagement en lien avec les plans stratégiques.
 - o L'inscription d'une nouvelle démarche éco-quartier pour le projet d'habitat Oasis, à Miramas.
 - o L'intensification des polarités urbaines autour des pôles d'échanges multimodaux de Miramas, des Pennes-Mirabeau, d'Aubagne...
- la préservation du patrimoine nature : contribuer à la mise en place d'un dispositif de compensation environnementales des opérations à l'échelle du territoire métropolitain.

4.1.3 La renaturation : « Les Quartiers fertiles »

La nature en ville s'inscrit dans le grand besoin social et environnemental de certains quartiers.

4.1.3.1 La Savine transition

Déployer l'agriculture dans les territoires en renouvellement urbain, telle est la démarche de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui a candidaté à l'appel à projets « Les Quartiers Fertiles » lancé par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Parmi les 6 projets de la Métropole sélectionnées, celui de La Savine-Vallon des Tuves a été retenu. Dans ce quartier en renouvellement urbain du 15^e arrondissement de Marseille, une dynamique autour de l'agriculture urbaine se développe, avec la livraison, au 1^{er} semestre 2021, de jardins partagés attenants à la nouvelle Maison Pour Tous. Jardins partagés qui viennent enrichir l'installation d'un jardin d'insertion des Restos du Cœur, qui accueille des personnes en réinsertion professionnelle. Une manière de réinventer la vie et le paysage, au travers d'un projet plus global de renaturation sur ce site proche du massif de l'Étoile. Ces réalisations contribuent aux axes stratégiques de la Métropole à savoir soutenir une production et une alimentation locales, mobiliser l'agriculture urbaine au service d'une ville durable, favoriser l'émergence d'une ville inclusive via un projet favorisant l'insertion par le travail agricole et le lien social.

4.1.3.2 Opération Carré Sud à Plan d'Aou-Saint-Antoine

Plan d'Aou-Saint-Antoine est l'un des plus importants chantiers de rénovation urbaine de Marseille. Les nombreuses interventions, alliant qualité architecturale et innovation, ont fait de ce quartier isolé et fragilisé un « morceau de ville » en cours de redynamisation. Une des dernières opérations venant finaliser sa profonde transformation concerne le projet immobilier innovant « Carré Sud », lauréat en 2021 d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) porté par le bailleur social Erilia et la Métropole Aix-Marseille-Provence qui l'accompagne.

Sur une parcelle de 2,1 hectares, il s'agit de construire un programme d'habitat innovant de plus de 100 logements en accession sociale à la propriété, avec un bail réel solidaire. Cela permet de dissocier le bâti et le foncier, et de réduire les coûts d'achat pour des jeunes ménages en quête d'une offre à prix maîtrisé. Ce projet vise à favoriser l'émergence de nouveaux usages et de nouvelles formes d'habitat, afin de fluidifier les parcours résidentiels au sein du quartier et d'attirer de nouveaux habitants dans un souci de mixité géographique, sociale et fonctionnelle.

4.1.3.3 « Ville durable et solidaire » à Frais Vallon

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) « Ville durable et solidaire », la Métropole a expérimenté, en 2021, avec ses partenaires, notamment le bailleur Habitat Marseille Provence (HMP), un dispositif innovant ayant un impact sur le cadre de vie des habitants avec la réalisation de « nudges », ou « coups de pouce ».

Par de légères interventions sur l'espace public, l'objectif est d'inciter les individus à faire évoluer certaines pratiques, sans contrainte ni obligation. Concrètement, aux abords des écoles de Frais Vallon, dans le 13^e arrondissement de Marseille, la peinture au sol et l'installation de petit mobilier et de panneaux en bois colorés ont été réalisées avec les élèves des écoles. Ces aménagements visent à apporter une réponse à des problématiques régulièrement soulevées par les habitants et les acteurs locaux : inciter les véhicules à ralentir et à ne pas stationner sur les espaces piétons, signifier le caractère de parvis d'école pour permettre aux piétons de se réapproprier cette zone.

4.2 Habitat et politique de la ville

4.2.1 Habitat

- Aides à la réhabilitation et à l'adaptation de propriétaires modestes à hauteur de 2985 logements, avec le dispositif ANAH, pour près de 37,8 M€ de subventions.
- 2754 logements à loyer social (LLS) financés ou agréés.
- Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) en lien avec les acteurs concernés.
- Poursuite de la veille et de l'observation des copropriétés sur la base d'un échantillon de 20 copropriétés hors Marseille.
- Constitution d'un Atlas du parc locatif social.

4.2.2 Politique de la ville

59 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville rénovés, représentant approximativement 300 000 habitants.

- Une pré-évaluation des 6 contrats de ville réunissant près de 400 participants sur 19 territoires différents.
- Lancement des appels à projets sur 6 territoires avec plus de 1500 projets soutenus.

- Lancement de 5 nouvelles cités éducatives sur trois villes : Marseille, Miramas et Vitrolles.
- Lancement d'une cité de l'emploi sur Marseille.
- Développement du dispositif « Quartier productif » sur Aubagne, Aix-en-Provence et Marseille nord.
- Mise en place d'une démarche d'accompagnement et de sensibilisation sur l'urbanisation favorable à la santé avec l'émergence d'un nouveau projet sur Salon-de-Provence.
- Mise en œuvre d'un budget participatif sur le quartier d'Air Bel, avec près de 16 projets et 90 000 euros de budget.
- Lancement d'une démarche autour métropolitaine, hors Marseille, sur l'obésité infantile dans les QPV.

4.2.3 Renouvellement urbain

- Validation d'une feuille de route métropolitaine permettant le financement par le national de 1661 logements sociaux et 38 postes d'ingénierie pour près de 60 millions d'euros.
- Réalisation d'études stratégiques (habitat, économie...) portées par la Métropole.
- Accompagnement des équipes opérationnelles du territoire et des communes pour la construction de la présentation et de projet de rénovation urbaine.
- Pilotage de 9 projets de renouvellement urbain sur 14 QPV par la Métropole, dans une logique de transversalité des compétences et en partenariat étroit avec la Ville de Marseille.
- Lancement du processus de contractualisation, dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, qui a permis de débloquer des enveloppes financières pour les projets à venir.
- Démolition de la tour K, par Erilia, du projet Castellane/Bricarde à Marseille.
- Démolition du bâtiment H, par Marseille Habitat, concessionnaire du projet Kallisté, à Marseille.

Chiffres clés du renouvellement urbain

- 21 projets de rénovation urbaine sur 5 territoires et 7 communes.
- 300 millions d'euros débloqués par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour l'accompagnement des projets de rénovation urbaine portés par la Métropole.
- 9 conventions quartiers NPNRU dans 14 quartiers prioritaires de la ville.
- 3422 logements démolis, dont 520 en copropriétés dégradées.
- 1300 logements de copropriétés dégradées recyclés.
- 4300 logements réhabilités.
- 3400 logements reconstruits.
- Près de 100 équipements concernés dans ces projets de renouvellement urbain, dont 50 écoles, 5 parcs urbains, le développement du réseau de médiathèques, plusieurs centres sociaux créés ou revalorisés, des équipements sportifs et culturels.

4.2.4 Aires d'accueil des gens du voyage

- 8 aires d'accueil et 1 terrain Grand Passage, représentant 497 places caravanes en service sur la Métropole.
- 2^e année de fonctionnement de la DSP métropolitaine intégrant les trois aires d'accueil du Pays d'Aix et du Pays Salonais.

- Élaboration du futur schéma départemental des aires d'accueil (2021-2026) des gens du voyage, copiloté par l'État et le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Ce document est en cours, mais non arrêté, dans l'attente de réflexions complémentaires.

4.2.5 Lutte contre l'habitat indigne

La mise en œuvre d'outils indicatifs et coercitifs d'intervention sur l'habitat dégradé :

- 20 immeubles dégradés ont bénéficié d'une opération d'amélioration de l'habitat, dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne dans le centre-ville de Marseille, représentant plus de 4 Me de travaux.
- 266 demandes de permis de louer traitées. Depuis l'ouverture de l'EAH (Espace Accompagnement Habitat), 95 logements, présentant initialement des désordres et ayant donné lieu à un avis favorable ou défavorable sous conditions sont devenus décents grâce à la réalisation de préconisations de travaux.
- Démarrage de l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) sur la commune de Marignane avec 4 dossiers pour 14 688 euros d'aide de la Métropole, et 11 dossiers (propriétaires, syndicats de copropriétés) financés dans le cadre de l'OPAH sur la commune de La Ciotat, représentant près de 235 000 euros d'aide de la Métropole.

Le « Projet Partenarial d'Aménagement » (PPA) du centre-ville de Marseille

- Février 2021 : le conseil d'administration de la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence désigne un président, David Ytier, et un directeur général, Franck Caro, pour la structure.
- Mise à l'élaboration par la Métropole du dossier NPNRU du centre-ville de Marseille, comprenant les 4 îlots prioritaires d'intervention de la SPLA-IN et un îlot d'immeubles en diffus, les équipements publics de proximité et le traitement de grandes copropriétés dégradées.
- Octobre 2021 : lancement de la grande enquête sur l'habitat du centre-ville de Marseille et nouveau pacte de gouvernance du PPA, avec la création de nouvelles instances, et plus particulièrement un collège des maîtrises d'usage et un comité scientifique.

5. Environnement et Qualité de vie

Le changement climatique nous impose de lutter contre des phénomènes qui concourent à renforcer l'effet de serre, par l'accumulation du carbone dans l'atmosphère. Seule une démarche concertée et globalisée vers une transition écologique est en capacité d'apporter une réelle efficacité. Tous les domaines de compétences de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont concernés, de l'environnement à l'économie, en passant par l'aménagement, l'habitat, la mobilité, l'énergie, l'agriculture, et tous s'engagent dans une voie plus durable. De manière volontariste, la Métropole a également élaboré et mis en œuvre de nombreux dispositifs, initiatives et plans stratégiques, qui intègrent les ambitions de développement durable. La transition est en marche et, en 2021, la Métropole a accéléré encore sa dynamique.

5.1 Stratégie environnementale

La stratégie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur le plan environnemental, repose notamment sur le Plan climat-air-énergie, d'où découlent de nombreux autres éléments.

5.1.1 Le Plan climat-air-énergie métropolitain (PCAEM)

Ce plan stratégique a été adopté à l'unanimité, lors du conseil de la Métropole du 16 décembre 2021. Il fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des consommations d'énergie, de développement d'énergies renouvelables et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

La Métropole a la responsabilité d'animer ce plan et de coordonner les projets qui y sont inscrits par les acteurs locaux. Il nourrit aussi l'ensemble des autres programmes stratégiques métropolitains et garantit la cohérence des dispositifs au regard des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.

La Métropole s'est appuyée sur ses propres compétences pour amorcer une dynamique, mais également sur les engagements des acteurs du territoire dont dépend, en grande partie, l'atteinte des objectifs, 67 % des émissions de gaz à effet de serre provenant des activités économiques et industrielles.

Le programme du Plan climat-air-énergie métropolitain compte 100 actions réparties en 13 grands axes, dont 73 % sont portées par la Métropole. La plupart des directions conduisent ainsi des projets qui répondent aux objectifs de ce plan.

S'inscrivent notamment dans ce plan plusieurs démarches métropolitaines telles que le plan vélo, la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), les ZAC durables, la rénovation énergétique des bâtiments et de l'habitat, l'économie circulaire et écologie industrielle, le schéma des énergies, la filière hydrogène, le projet DIAMS, l'observatoire du bruit, l'agriculture urbaine, la diversification de l'agriculture, les îlots de chaleur urbains, l'érosion et la submersion marine, la désimperméabilisation des sols...



5.1.2 L'amélioration de la qualité de l'air et le projet Diams

En 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a initié le projet européen DIAMS, qui se proposait d'associer plus largement un grand nombre de partenaires, afin de faire remonter

davantage de données chiffrées relatives à la qualité de l'air, d'une part, et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs, d'autre part.

Cela s'est concrétisé, en 2021, à la fois par la création d'une plateforme numérique, rassemblant les données de mesures produites par AtmoSud, mais également l'implication de multiples acteurs porteurs de capteurs mobiles et géo-localisables : 300 véhicules de La Poste, des ruches connectées, des capteurs installés dans des écoles et au sein de zones sensibles à la pollution... Le projet a été conçu pour que le plus de personnes possible s'engage à mesurer la qualité de l'air et s'empare de ces données, chacun contribuant ainsi à l'amélioration de la connaissance et des comportements face à la pollution atmosphérique.

En 2021, les outils numériques ont été finalisés : la plateforme de recueil des données, les applications téléphoniques liées aux capteurs citoyens, ainsi que l'application de « jumeau numérique », qui permet de modéliser les émissions polluantes en trois dimensions, sur le Système d'information géographique de la Métropole, et sur la base de ces données de pouvoir faire les bons choix vis-à-vis de la qualité de l'air (projets d'aménagement, plan de circulation, implantation d'un équipement...). Les actions de sensibilisation ont porté sur la mobilisation des acteurs : élus, industriels, associations, habitants du territoire.

Deux mille capteurs individuels ont été distribués à la population. Pour accompagner la formation, un appel à projets a été lancé et a permis le recrutement de 10 associations relais. Cela a ainsi stimulé la créativité sur les manières les plus efficaces de sensibiliser la population : organisation de conférences interactives, séances d'information utilisant le numérique, ateliers d'intelligence collective, découverte et utilisation d'objets connectés, sensibilisation/formation à l'utilisation de capteurs nomades, organisation de spectacles, expositions, œuvre artistique pédagogique, gamification autour de la qualité de l'air, challenges collectifs pour la création de nouveaux modes de participation...

Cinquante capteurs fixes ont été disposés sur sept communes pilotes du territoire, sur des emplacements déterminés préalablement au regard de problématiques soulevées par les habitants : circulation aux abords des écoles, brûlages de déchets verts, aménagement... Ces initiatives ont fait l'objet d'un travail collaboratif entre les services métropolitains, communaux, AtmoSud ainsi qu'une restitution à la population.

5.1.3 La rénovation thermique des logements privés

Parmi les sources majeures de production de carbone, l'habitat demeure un pôle sur lequel il convient de porter les efforts. Le parc de logements vieillissant, plus particulièrement les « passoires thermiques », se doit d'être rénové afin de réduire les consommations énergétiques et limiter les gaz à effet de serre, tout en apportant une plus-value de confort de vie. La loi sur la transition énergétique implique d'ailleurs une action forte des collectivités dans ce sens.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi activé plusieurs dispositifs dans ce but. La lutte contre la précarité énergétique constitue en effet l'un des principaux objectifs du programme d'actions métropolitain. Pour atteindre les ambitions fixées, la Métropole et ses Territoires se sont appuyés sur des dispositifs opérationnels déclinés localement tels que l'OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat), le PIG (Programme d'intérêt général), le plan de sauvegarde, en lien avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) et d'autres financeurs comme la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône.

En 2021, 2958 logements ont été réhabilités sur le territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence pour 31 640 793 € de subventions ANAH engagées concernant des travaux et ingénierie et près de 4,8 M€ de subventions de la Métropole.

Le chiffre - 2958 logements ont été réhabilités sur le territoire métropolitain.

5.1.4 La désimperméabilisation des sols

Les phénomènes liés aux changements climatiques amplifient notamment les inondations, par ruissellement, et se cumulent aux débordements des cours d'eau. L'adaptation à ces dérèglements passe par une meilleure gestion de l'évacuation des eaux pluviales, intégrant la relation du bâti avec l'environnement, l'aménagement des espaces publics, l'intégration et la restauration des cours d'eaux dans l'espace urbain.

Le développement durable, appliqué à la ville, et une forte politique de prévention permettent de maîtriser l'urbanisation dans les secteurs vulnérables au risque d'inondation, et d'intégrer les enjeux GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans tous les projets de requalification ou d'aménagement urbain, notamment en y intégrant des mesures de désimperméabilisation.

En effet, elle est primordiale pour une réduction des inondations et surtout l'amélioration du confort d'été. Les opérations se sont ainsi multipliées sur le territoire métropolitain, parmi lesquelles :

- À Aubagne, une nouvelle opération d'aménagement, Camp de Sarlier, est élaborée en mettant en place un schéma de gestion alternative des eaux pluviales avec le concept du « zéro tuyau » autour du cours d'eau Fauge-Maire, soit 5ha ;
- Toujours sur Aubagne, la requalification de la ZI Les Paluds a été élaborée en intégrant des mesures visant la désimperméabilisation des espaces publics et des îlots privés ;
- Une opération de renaturation du cours d'eau du Jarret a été réalisée dans le cadre du NPNRU Frais Vallon-La Rose, comprenant également une désimperméabilisation du secteur.

5.1.5 Les cartes de bruit stratégiques

En 2021, les services métropolitains ont produit les cartographies de bruit stratégiques sur l'ensemble du territoire. La directive européenne 2002/49/CE, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose aux agglomérations de plus de 100 000 habitants d'élaborer ces cartes sur les infrastructures de transports terrestres (réseaux routiers et ferrés), des aéroports et de certains établissements industriels. Ces cartes, disponibles sur le site internet de la Métropole, permettent de donner une photographie de la situation des points noirs sur le territoire.

5.1.6 Le jeudi, je dis climat !

« Les jeudis climat » sont des ateliers d'évolution des pratiques professionnelles à destination des agents, pour bien intégrer le changement climatique. Lancés en 2021, ils se déroulent en format webinaire, le troisième jeudi de chaque mois, sur une durée d'une heure, et font intervenir des experts du sujet abordé.

Plusieurs thèmes ont ainsi été traités : l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), les alliées des stratégies environnement et développement durable ; le Spaser (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables ; DIAMS (les outils de demain pour mieux prendre en compte la qualité de l'air) ; le Bruit (articuler les actions « bruit » et « climat » dans les politiques d'aménagement), et les réseaux d'énergie (apportez-moi donc cette énergie).

5.2 Protection et valorisation du patrimoine naturel

Les deux-tiers du territoire métropolitain sont constitués de terres cultivables et d'espaces naturels, parmi les plus remarquables. Le changement climatique et ses conséquences multiples, la surfréquentation des sites, le tourisme de masse, l'étalement urbain sont autant de pressions dont il faut tenir compte pour préserver à tout prix ces espaces uniques.

Par-delà l'agrément du cadre de vie et la respiration qu'offrent ces espaces, la faune et la flore qu'ils abritent, la captation du carbone qu'ils génèrent, c'est tout un écosystème indispensable à notre vie qu'il convient de protéger, mais également d'exploiter. C'est pourquoi il est indispensable de trouver le bon équilibre entre le développement urbain, les pratiques touristiques, l'exploitation durable de ces espaces naturels et leur préservation.

5.2.1 Les espaces naturels, les parcs et la forêt

La Métropole Aix-Marseille-Provence dispose de la compétence « valorisation du patrimoine naturel et du paysage », ce qui comprend à la fois les espaces naturels, les parcs et la forêt. Le territoire bénéficie de nombreux sites protégés parmi lesquels :

- 4 parcs naturels régionaux : Alpilles, Camargue, Luberon, Sainte-Baume.
- 1 Grand Site de France : Concors-Sainte-Victoire.
- 1 parc national des Calanques, seul parc à la fois terrestre, marin et périurbain d'Europe.
- 20 sites inscrits au réseau européen Natura 2000 en raison de la richesse de leur biodiversité.
- Des réserves naturelles nationales et régionales, des milieux concernés par des arrêtés préfectoraux de protection du biotope mais aussi près de 8 000 ha de terrains protégés par le Conservatoire du littoral...

Tous ces espaces bénéficient, à différents niveaux, de mesures de protection liées à la préservation du foncier et de la biodiversité. Ils sont gérés par des organismes spécifiques qui associent l'ensemble des acteurs afin de garantir au mieux le respect des sites concernés. Les gestionnaires des milieux réalisent des plans d'action, qui sont soutenus par la Métropole, soit directement, soit par le fait de financements.

Les continuités écologiques

Au-delà de ces sites protégés, le territoire compte de nombreux espaces naturels, y compris en milieux urbains et périurbains, qui abritent une biodiversité non négligeable. Leur conservation passe notamment par la mise en protection des espaces naturels remarquables (réservoirs de biodiversité), mais également par la conservation ou la restauration des liaisons écologiques (corridors). C'est le principe de la Trame verte et bleue, qui favorise le déplacement des espèces végétales (via les envols de graines et les échanges de pollen) et animales. En 2021, les études relatives à la cartographie des continuités écologiques (30 000 €) ont été menées. Un plan de protection et de restauration des sites naturels dégradés et des corridors écologiques est également à l'étude. Les analyses en lien avec la Trame noire (limiter l'impact de l'éclairage sur la biodiversité nocturne) participent d'une même volonté de préservation des espèces.

ZOOM SUR...

Le parc naturel régional des Alpilles

Le contrat de développement, signé pour la période 2021-2023, soutient, à hauteur de 240 000 € de subvention pour les trois années, un programme d'actions évalué à 770 000 €. Concernant l'année 2021, le soutien à la première phase du programme (126 000 €) s'élève à 30 000 € en fonctionnement. Les actions thématiques soutenues concernent :

- « L'eau et le changement climatique - mission sécheresse » : ce programme assure l'animation et le développement d'un réseau piézométrique, c'est-à-dire la mesure de la profondeur de la surface de la nappe d'eau souterraine. Il prévoit le lancement d'une étude hydrogéologique de connaissance de l'aquifère des Alpilles, afin de caractériser le réseau souterrain et la masse d'eau associée, en prévision des besoins en eau en cas de sécheresse sur l'ensemble du territoire du parc. Un site est consacré à l'eau des Alpilles (<https://eau.parc-alpilles.fr>), dont le montant de l'opération s'élève à 76 600 €.
- « Quelles Alpilles en 2035 ? » : la procédure de révision de la charte de parc prévoit la participation large des publics et acteurs du parc à l'élaboration du projet de territoire, les prestations d'animation, la concertation et la communication. Ce nouveau projet de territoire doit aboutir à un renouvellement du label de parc naturel régional, dans la continuité de la première charte, qui arrive à son terme en 2022, et affiche une continuité de l'action du parc pour la période 2023-2038. Le montant de l'opération s'élève à 50 000 €.

ZOOM SUR...

Le parc naturel régional de la Sainte-Baume

Le contrat de développement, signé pour la période 2021-2023, soutient à hauteur de 220 000 € de subvention pour les trois années, un programme d'actions évalué à 1,07 M€. Concernant l'année 2021, le soutien à la première phase du programme (255 260 €) s'élève à 52 950 € en fonctionnement. Les actions thématiques soutenues concernent :

- La protection du socle agricole, naturel et paysager. Ce dispositif consiste à conseiller les collectivités et les habitants par l'accompagnement des communes et porteurs de projet pour les avis sur les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements, la mise en place de la charte signalétique et l'intégration paysagère des entrées de ville.
- L'initiation des permanences de conseils en paysage et en architecture auprès des habitants.
- L'élaboration d'un diagnostic et d'une typologie des extensions pavillonnaires de moindre qualité.
- L'accompagnement des communes dans la maîtrise de leur éclairage public : conseil aux collectivités et habitants.
- La création d'une destination touristique durable « parc naturel régional de la Sainte-Baume », avec promotion de la destination et l'aménagement du point d'accueil PNR.
- La coordination d'une gestion maîtrisée des sports de nature en collaboration avec les organisateurs : garantir l'accueil et une présence en espace naturel, maîtriser la circulation motorisée, soutenir le dispositif saisonnier des écogardes.

Ces mesures s'accompagnent de la nécessité d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les habitants, les scolaires et les visiteurs aux spécificités et au respect du territoire.

ZOOM SUR...

Les sites Natura 2000

Le réseau écologique Natura 2000 recouvre 26 % du territoire de la métropole d'Aix-Marseille-Provence. La Métropole est la structure porteuse de ces sites : à ce titre, l'institution assure l'animation et la mise en œuvre des DOCUMENTS d'OBJECTIFS (DOCOB). Chaque site Natura 2000 est encadré par une instance de gouvernance, le comité de pilotage et un plan d'actions : le DOCOB. Les missions s'articulent autour de l'accompagnement technique et administratif des propriétaires pour réaliser des opérations en faveur des espèces et des habitats naturels rares et menacés, la sensibilisation et la communication, ainsi que la veille environnementale.

Les sites Natura 2000 sous la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont :

- Chaîne de l'Étoile et massif du Garlaban
- Chaîne de la Nerthe - Falaise de Niolon
- Étangs entre Istres et Fos
- Montagne Sainte-Victoire
- Plateau de l'Arbois
- Garrigues de Lançon et Chaines alentour

Pour ce faire, la Métropole dispose de conventions triennales financières et techniques avec l'État et l'Europe, ce qui représentant environ 560 000 € sur trois ans.

5.2.2 GEMAPI, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations

En 2017, la Métropole s'est inscrite dans une démarche « SOCLE », pour Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau. Cette étude a permis, dans un premier temps, de délimiter les contours de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), tout en favorisant la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales, et la gestion durable des équipements structurants du territoire. Elle a approuvé les conclusions de la démarche SOCLE le 4 juin 2021, notamment l'opportunité de conserver la compétence GEMAPI à l'échelle de la Métropole, afin de disposer d'une politique d'aménagement du territoire cohérente avec les enjeux de l'eau traités à l'échelle du « grand cycle de l'eau ».

Le 16 décembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a traduit ses engagements dans l'approbation de sa nouvelle organisation de la compétence GEMAPI :

- La Métropole conserve la définition de la stratégie globale GEMAPI, en lien et en cohérence avec ses autres compétences (urbanisme et aménagement du territoire, environnement, schémas directeurs pluvial et assainissement, contrats de milieux, etc.). La maîtrise de la stratégie à l'échelle de tout son territoire lui permet de fixer le niveau de la taxe GEMAPI, puis de répartir les crédits spécifiques du budget annexe en fonction des actions et des opérateurs choisis pour la mettre en œuvre.
- Elle conserve également la maîtrise des données (SIG), la stratégie foncière (DUP, emplacements réservés, acquisitions foncières...), le développement d'outils de modélisation des inondations et la gestion d'une astreinte GEMAPI spécifique, avec une cellule de veille.
- La Métropole délègue ou confie, par conventions, à des partenaires (EPAGE HuCA*, MENELIK, SMAVD, SYMADREM, SYMCRAU, etc.) la mise en œuvre opérationnelle de sa politique de préservation de la qualité des milieux, de lutte contre les risques liés aux inondations, l'animation de démarches partenariales et la concertation des acteurs permettant une vision intégrée de ces divers enjeux.

**Établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau Huveaune-Côtiers-Aygalades*

Cette organisation permet d'optimiser la mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions pluriannuel 2021-2024, d'un montant global de 120 M€, dont les grands axes sont :

- La préservation des zones humides par la mise en place d'un Plan de gestion stratégique des zones humides sur le territoire métropolitain.
- La préservation, voire la restauration des milieux aquatiques, tout en engageant des actions de réduction des risques d'inondation sur le territoire métropolitain (contrats de milieux et autres démarches réglementaires).
- La lutte contre la pollution déversée dans les cours d'eau et en mer.

- Le programme d'actions de réduction de la vulnérabilité et l'accompagnement des communes pour une prise en compte du risque inondation, notamment dans leur document d'urbanisme.
- Le développement d'une astreinte et d'une veille météorologique.
- La valorisation touristique et des usages liés aux milieux aquatiques.

Un contrat d'aide métropolitain pour une gestion intégrée et durable du grand et du petit cycle de l'eau a été conclu avec l'agence de l'eau, sur la période 2021-2023. Ce contrat représente, pour la compétence GEMAPI, 46 actions pour une somme de 20 M€ jusqu'en 2023. Les grandes orientations de ce contrat sur le volet GEMAPI concernent la restauration hydromorphologique et les entretiens pluriannuels des cours d'eau, le Plan de gestion stratégique des zones humides, la continuité écologique et la désimperméabilisation.

En tant qu'action phare d'une opération de réintégration d'un cours d'eau et de ses valeurs écologiques en milieu urbain, l'aménagement des berges de l'Huveaune avec la création de la voie verte Huveaune est un projet commun entre les services de la mobilité, de la GEMAPI qui intègre l'EPAGE HuCA. Le copil de lancement du projet s'est tenu le 9 novembre 2021. Le budget prévisionnel est de 22 M€ avec une première phase 2022-2026 estimée à 10,3 M€. La seconde phase s'étendra de 2026 à 2030. Le projet est passé d'une création de voie verte à celui de projet d'aménagement en intégrant des enjeux de la GEMAPI.

ZOOM SUR...

Le Plan paysage

Le paysage est un enjeu stratégique pour une vision juste et équilibrée d'une métropole unique en matière de situations urbaines, naturelles et agricoles, propositions d'outils de prise en considération pour des dossiers de planification et d'aménagement futurs. L'orientation retenue est de travailler sur les espaces d'interfaces, transitions entre deux ou plusieurs types de paysages : urbains, industriels, agricoles, naturels, etc. En 2021, le diagnostic du Plan de paysage (bureau d'étude via marché public-privé) a été élaboré, et les Orientations de qualité paysagère (OQP) ont été définies.

À noter que la Métropole Aix-Marseille-Provence a été lauréate de l'appel à projets « plan de paysage », porté par le ministère de la Transition écologique en 2021, pour un budget de 30 000 €.

5.2.3 La prévention des risques

La Métropole s'est saisie de la prévention des risques et de la réponse opérationnelle en cas de sinistre majeur. Sans se substituer aux services de l'État, l'institution doit pouvoir mobiliser ses moyens humains et techniques en cas de crise : incendie, accident industriel, inondation... À cet effet, elle déploie ses effectifs autour de plusieurs axes stratégiques :

- L'accompagnement des communes

Apporter aide et formation aux communes contribue à harmoniser les réponses en cas de sinistre par l'ensemble des acteurs, et donc être plus efficaces et opérationnels. La Métropole apporte sa contribution d'assistance sur les plans communaux de sauvegarde (PCS), qui formalisent l'organisation au niveau de la commune, indispensables en cas de sinistre. À cet effet, 5 exercices de gestion de crise (test de PCS) ont été programmés en 2021.

- La réponse opérationnelle de la Métropole

En interne, il a été procédé de la même manière avec les formations au personnel d'astreinte dans les directions et les territoires, la rédaction et la mise à jour des documents de crise (annuaire et procédures), et la réalisation d'exercices de gestion de crise dans les deux salles dédiées, à la tour La Marseille et au Quatuor.

- Matériels et services

Par ailleurs, la Métropole poursuit l'acquisition de matériels de crise, à savoir les remorques de lits picots, à raison de deux par an. Ces remorques, qui sont positionnées dans les communes, permettent de déployer très rapidement des lits et kits d'hygiène, destinés à répondre aux besoins d'accueil de populations déplacées en cas de sinistre. Actuellement, la Métropole dispose de 18 remorques, dotées de 50 lits chacune et pré-positionnées dans des lieux stratégiques et à proximité des voies de transports, ainsi que des tentes et du matériel de communication.

- Le plan de continuité des opérations (PCA)

Mis en œuvre en 2020, au plus fort de la crise de la Covid-19, le PCA a pour objectif d'assurer la continuité des opérations menées par la Métropole et indispensables à la vie de la cité : transports collectifs, collecte des déchets, gestion de la crise... mais également aux démarches internes de l'administration métropolitaine pour assurer son bon fonctionnement.

- La prévention

En 2021, la Métropole a concrétisé deux marchés d'un intérêt majeur pour les collectivités :

- Le marché métropolitain météo et hydrométéo, avec accès gratuit pour les communes, permet de disposer de prévisions météorologiques et hydrométriques relatives à la survenue de crues ou d'inondations.
- Le marché des automates d'appels donne la possibilité aux communes d'alerter les populations en cas de sinistres majeurs (accident industriel, épisodes météorologiques exceptionnels, inondations, mais aussi problèmes sur les captages d'eau potable...).

Cette démarche de marchés partagés contribue à la fois à rendre plus efficace l'alerte, mais permet dans le même temps de réaliser de sérieuses économies d'échelle.

5.2.4 L'Atlas métropolitain de la biodiversité

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée, avec le soutien financier de l'Office français de la biodiversité, dans la réalisation d'un Atlas métropolitain de la biodiversité, porté conjointement avec le Département des Bouches-du-Rhône. En 2021, ce document a vu le jour, après de nombreux mois de gestation, et il est aujourd'hui considéré comme un document de référence sur la biodiversité du territoire, y compris au-delà du département.

L'objectif de cet ouvrage est à la fois de recenser, de manière quasi exhaustive, les espèces composant la biodiversité locale, mais également de compiler et de diffuser une connaissance scientifique au plus grand nombre. Il s'agit aussi d'apporter des éléments de réflexion et d'aide à la décision pour les politiques publiques, notamment pour les projets d'aménagement.

S'il apporte aujourd'hui une connaissance précieuse sur la faune et la flore locale, avec 5 801 espèces connues, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition, il permet également de distinguer les enjeux de conservation de la nature.

Le chiffre - 5801 espèces connues sont référencées dans l'Atlas métropolitain de la biodiversité, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition.

L'Atlas métropolitain de la biodiversité a été constitué en 4 temps :

- Réalisation d'un diagnostic à partir d'un état des lieux détaillé.
- Identification des grands enjeux en matière de préservation et valorisation du patrimoine naturel.
- Détermination des objectifs pour réussir la transition écologique.
- Mise en œuvre d'un plan d'actions et développement d'une culture métropolitaine de la biodiversité.

L'atlas donne en partage une même vision de la biodiversité et des espaces naturels. Maintenant que l'état des lieux a été réalisé, la Métropole affine sa stratégie d'actions en matière de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Les enjeux sont de :

- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles.
- Permettre l'adaptation au changement climatique.
- Pérenniser et développer la protection des espaces naturels et des espèces.
- Favoriser le développement des solutions fondées sur la nature.

La mise en œuvre procède d'un travail de co-construction avec les élus et l'ensemble des acteurs socio-économiques.

L'Atlas métropolitain de la biodiversité est composé de 3 cahiers complémentaires :

- « **Une métropole-nature vulnérable** » met en lumière la diversité et la richesse du patrimoine naturel du territoire, et ce, tout en soulignant sa vulnérabilité au regard des pressions qui pèsent sur sa conservation.
- « **Portrait de la biodiversité continentale** » dresse un diagnostic de la faune et de la flore du territoire. À l'échelle métropolitaine, près de 2 millions de données d'observations issues des bases Silene-PACA et Faune-PACA ont été exploitées.
- « **Portraits communaux de la biodiversité** » propose un zoom sur les principales caractéristiques de la biodiversité de chacune des 92 communes de la métropole. Chaque ville et chaque village dispose ainsi de fiches détaillées sur les espèces animales et végétales les mieux représentées sur son territoire. Ces portraits communaux offrent également une description des milieux naturels d'intérêt écologique, ainsi que la carte d'identité de quelques espèces remarquables.

5.3 Préservation et valorisation forestière

De par son caractère périurbain, sa fréquentation (plus de 6 millions de visiteurs par an) et du changement climatique, la forêt métropolitaine est soumise à des pressions croissantes qui la mettent en danger. Le faible niveau de gestion des forêts métropolitaines, actuellement constaté, aboutit à des espaces forestiers touffus, fragilisés, souvent fermés, peu diversifiés, à la biodiversité limitée et propices aux attaques phytosanitaires. Ces conditions défavorables entraînent :

- Une diminution des espèces, voire une extinction de certaines essences forestières.
- Une mortalité plus importante dans les peuplements forestiers.
- Une régénération difficile.
- Une sensibilité plus forte aux maladies, parasites et ravageurs.
- Un stress hydrique (demande en eau des végétaux qui dépasse les ressources disponibles dans les sols).

Pourtant, la forêt métropolitaine qui, comme toutes les forêts, assure trois fonctions essentielles (environnementale, économique et sociale), joue un rôle primordial dans l'atténuation du changement climatique par les nombreux services écosystémiques qu'elle rend : production d'oxygène généré par l'évapotranspiration des végétaux, captation et séquestration du CO₂ dans les végétaux nécessaire pour leur croissance ainsi que dans les sols, stabilisation du sol par le système racinaire, filtration des eaux de pluie, atténuation des événements extrêmes tels que gel, vent, tempête, canicule...

Au-delà de la mise en danger des espaces forestiers liée au changement climatique, à l'urbanisation résultant d'un aménagement qui ne tient pas compte des spécificités forestières du territoire et de la surfréquentation des forêts métropolitaines, ces espaces fragiles sont

soumis au risque incendie. En effet, malgré les actions de prévention et de valorisation engagées par la Métropole, les massifs forestiers sont de plus en plus vulnérables face à ce risque en raison d'un cumul de facteurs aggravants : augmentation des températures, longues périodes de sécheresse, accumulation de la biomasse, déshydratation de la végétation aggravée par des vents violents, et surtout urbanisation en cœur de massif ou en interfaces aux abords des zones forestières autrefois agricoles.

Les prévisions climatiques annoncées laissent craindre une aggravation de ces phénomènes et la possibilité que le territoire métropolitain puisse connaître très prochainement de grands incendies, appelés incendies hors normes tels que l'ont connu la Grèce, le Portugal, l'Espagne ou plus proche de notre territoire le massif des Maures qui a eu à déplorer l'an dernier de lourdes pertes y compris des vies humaines.

Ces dernières années, plusieurs départs de feux se sont déjà révélés catastrophiques pour la nature et pour la population. C'est notamment le cas de l'incendie du 10 août 2016, parti de Rognac, qui a détruit 2665 ha et touché 117 bâtiments, pour la plupart des habitations mais également des hangars et un lycée. Plus près encore, toujours sur le territoire métropolitain, l'incendie du 4 août 2020 de Martigues qui a détruit 935 ha et touché 72 bâtiments dont 27 habitations totalement détruites, 2 campings entièrement dévastés et des populations à évacuer par la mer et à héberger.

Pour tenter de limiter l'impact du dérèglement climatique, la Métropole a développé et commencé à appliquer une double stratégie : multiplier les actions afin d'entretenir et valoriser ses espaces forestiers.

5.3.1 La prévention

La Métropole est maître d'ouvrage pour réaliser toutes les études et travaux nécessaires à la défense de la forêt contre les incendies (DFCI) : mise en place de barrières à l'entrée des massifs, de citernes et réservoirs d'eau, création et entretien de pistes, débroussaillage, coupes d'éclaircie... Le territoire métropolitain compte 19 massifs forestiers. Chacun de ces massifs dispose d'un Plan de massif pour la protection des forêts contre l'incendie (PMPFCI), qui permet de planifier sur une période de dix ans les travaux à réaliser. Ces aménagements sont effectués pour prévenir, autant que possible, la survenance et les conséquences des incendies et pour faciliter l'intervention des services de lutte lors d'un feu de forêt. La stratégie relative aux travaux à réaliser se fait de manière concertée avec les acteurs du territoire : communes, SDIS, DDTM, DREAL, ONF, sécurité civile, réserves communales, CCFF...

In fine, pour les 175 124 ha d'espaces forestiers, 205 000 ha sont couverts par les PMPFCI (65 %, soit près de 2/3 de la surface de la métropole d'Aix-Marseille-Provence). Ce chiffre s'explique par le fait que les plans de massif intègrent également les petites vallées agricoles, les garrigues, les falaises, les forêts habitées...

En 2021, 4 M€ ont été investis en travaux divers :

- 400 ha d'éclaircies et de débroussaillage réalisés dans des zones encore jamais traitées (traitements des poudrières, interfaces forêt/habitat ou forêt/voie de circulation, créations de cloisonnements intra-massif).
- 200 ha (hors travaux réalisés par les forestiers sapeurs du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône) d'entretien de poudrières ou de cloisonnements déjà existants.
- 70 km de pistes entretenues.
- 8 citernes nouvellement implantées, soit près de 500 m³ d'eau supplémentaire dans les massifs.
- 35 citernes remises en état opérationnel, soit plus de 2 000 m³ d'eau.
- Environ 40 barrières entretenues.

Les plans de massif sont établis pour une durée de dix ans. Au terme de cette période, il est nécessaire de procéder à leur réactualisation, toujours en concertation avec les acteurs du territoire. La réactualisation de certains massifs a permis d'intégrer les résultats du travail mené par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, dans le cadre du contrat de coopération signé en décembre 2019, et qui concerne la remise en culture des friches agricoles d'intérêt DFCI et le développement du pastoralisme en forêt.

Le chiffre - 295 incendies dans les Bouches-du-Rhône ont détruit 134,85 hectares d'espaces forestiers, dont 274 incendies sur le seul territoire métropolitain qui ont détruit 132,40 hectares.

5.4 Eau, assainissement, pluvial

Les différentes pressions exercées sur la ressource en eau, renforcées par les aléas climatiques tels que la sécheresse et les inondations, la dégradation des eaux de surface et la diminution de la ressource, sont des challenges à relever pour les années à venir. Les objectifs de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants.

Depuis plusieurs années, une stratégie de transition écologique et développement durable est adoptée au sein des politiques publiques d'eau et d'assainissement. Elle se retrouve dans les différents contrats conclus par la direction (études, travaux, exploitation), avec pour enjeux la protection des milieux, la performance énergétique, les économies d'eau...

Les objectifs de développement durable sont donc intégrés aux contrats de délégation du service public de l'eau, de l'assainissement, et également aux schémas directeurs métropolitains dont l'élaboration a débuté en septembre 2021.

On retrouve cette stratégie dans les actions et projets menés en 2021 tels que :

- La poursuite du renouvellement des réseaux d'eau potable, d'assainissement et réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, soit 59 km de réseaux d'eau potable renouvelés en 2021, et 22,7 km de réseaux d'eaux usées. 70 M€ ont été investis par les services de l'eau potable, et 47,5 M€ par les services de l'assainissement : ce budget sert à entretenir, développer et améliorer le patrimoine.
- La poursuite des actions de réductions de consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables (plus de 45 Mwh produits en 2021) et le lancement d'un appel à projets « Autoconsommation » sur l'usine de potabilisation de Sainte-Marthe, à Marseille, qui représente l'installation de 540 panneaux photovoltaïques.

5.5 Énergie

L'énergie est devenue, plus que jamais, une priorité au regard du contexte international. Le territoire de la métropole consomme cinq fois plus d'énergie qu'elle n'en produit, et présente une balance commerciale déficitaire de 5,5 milliards d'euros par an. Améliorer la sécurité d'approvisionnement par la réduction des consommations et par la hausse des productions locales vertueuses est une nécessité pour tendre vers l'autonomie énergétique tout en limitant les impacts carbone.

5.5.1 Énergie

La Métropole Aix-Marseille-Provence se doit d'encourager le développement des énergies renouvelables et de récupération. Il s'agit notamment de favoriser l'émergence de projets, par l'accompagnement des communes et des porteurs de projet. Au regard de ses potentialités naturelles, l'institution a pour objectif de booster la production d'énergies renouvelables, afin de devenir un territoire en pointe dans ce domaine.

Dans le cadre du contrat territorial passé avec l'Ademe (Agenda de développement et de maîtrise de l'énergie), la Métropole a pris en charge la gestion et l'animation territoriale du Fonds chaleur, qui représente un montant d'aides de 5 à 6 M€ sur une durée de trois ans. L'ambition est d'augmenter le nombre et la qualité des projets de production d'énergies renouvelables thermiques sur le territoire : géothermie, bois-énergie, solaire thermique, réseaux de chaleur... Dans ce cadre, la Métropole dispose d'une mission d'accompagnement et assure l'octroi des financements à l'investissement du Fonds chaleur.

Le solaire est également une priorité avec la création du Club solaire métropolitain, fin 2021, pour créer un lieu de dialogue entre les opérateurs privés et les porteurs de projets potentiels. Des conventions de partenariat ont été passées avec des acteurs du photovoltaïque pour développer le solaire, et des appels à projets ont été lancés pour la solarisation du patrimoine.

En parallèle, une mission de sensibilisation et d'accompagnement technique aux directions métropolitaines a été menée pour faire en sorte que l'énergie soit au cœur des projets, qu'il s'agisse d'aménagement, d'économie, d'environnement... L'objectif est de diversifier les sources énergétiques et de favoriser les solutions émergentes telles que la méthanisation des boues d'épuration, avec l'exemple de l'usine de traitement de Sormiou, et d'autres en projet.

La première opération expérimentale de centrale photovoltaïque en autoconsommation collective dans le cadre de la politique de la ville sur un quartier prioritaire de la ville (QPV), à Frais-Vallon, dans le 13^e arrondissement de Marseille, a été lancée en 2021, avec la phase de mise en œuvre. De même que le projet de création d'une centrale au sol sur une ancienne décharge à Mallemort. Un nouvel appel à projets a été préparé sur la station de potabilisation de Sainte-Marthe, et des panneaux photovoltaïques en autoconsommation ont été posés sur la station d'épuration de La Ciotat par le délégataire de la Métropole.

5.5.2 Sécurisation des réseaux

L'année 2021 a été celle de la négociation et de la signature du nouveau contrat de concession de la distribution publique d'électricité avec Enedis sur le périmètre de la ville de Marseille. Ce contrat rénové va permettre une meilleure prise en compte de la transition énergétique favorisant notamment le développement de la mobilité électrique, l'intégration des énergies renouvelables sur le réseau, et la valorisation des données énergétiques. Ce contrat intègre également un schéma directeur des investissements et un plan pluriannuel sur cinq ans avec des engagements forts d'Enedis pour améliorer de la qualité du réseau électrique.

En parallèle, la Métropole organise le déploiement des bornes IRVE (installation de recharge pour véhicules électriques), à l'échelle de tout son territoire, notamment pour faciliter le déploiement de solutions alternatives à la voiture thermique et améliorer la qualité de l'air. Un schéma directeur a ainsi été travaillé, en vue de permettre un accroissement des points de charge.

5.5.3 La méthanisation

La méthanisation permet de traiter une partie des biodéchets et des boues d'épuration, tout en réduisant le bilan carbone. Issus de l'épuration des eaux usées, les biodéchets et les boues sont constitués principalement de matière organique, qui constitue un gisement potentiel pour la

fabrication de biométhane. La méthanisation favorise également la production de chaleur, d'électricité ou du gaz, ce dernier pouvant être réinjecté dans le réseau GRDF ou utilisé comme carburant véhicule (GNV) notamment.

La stratégie de déploiement des installations pour la méthanisation des boues d'épuration sur l'ensemble du territoire est adossée à différents projets :

- Équiper les installations existantes de méthanisation des boues, afin de transformer le biogaz produit en biométhane et de le commercialiser, comme cela est le cas sur le site de Marseille Sormiou, et est envisagé du côté d'Aix-en-Provence La Pioline.
- Programmer la construction de trois sites de méthanisation supplémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur la métropole : Marignane, Salon-de-Provence et Martigues sont actuellement retenues à l'issue des études de faisabilité.
- Créer une installation de micro-gestion de biodéchets de la Côte Bleue, qui aura pour but la production d'énergie, eau et compost à partir des déchets alimentaires et verts des particuliers, restaurateurs, et scolaires.

L'objectif visé dans le Plan climat-air-énergie métropolitain est que la méthanisation produise 12 % de l'objectif 2030 de production d'énergie renouvelable. Cela permettra 12 000 tonnes eqCO₂/an évitées par substitution de biométhane au gaz naturel.

5.5.4 Réduire la consommation

Fer de lance de la transition écologique, la rénovation thermique des bâtiments publics et des logements privés permet de lutter contre les émissions carbone tout en favorisant le bien vivre des habitants.

La Métropole s'est engagée dans le programme « Sare » (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) aux côtés de l'État et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce programme finance :

- L'information, le conseil et l'accompagnement avant et après travaux auprès des particuliers.
- L'information et le conseil auprès du petit tertiaire privé (moins de 1000 m²).
- Les animations territoriales auprès des particuliers et des professionnels.

Pour mener à bien ce programme, la Métropole s'appuie sur 4 opérateurs : l'ALEC Métropole Marseillaise, le CPIE du Pays d'Aix, l'ADIL des Bouches-du-Rhône et un service en régie sur Istres-Ouest Provence.

Les résultats enregistrés en 2021 :

- Information de 1^{er} niveau en logement individuel : 7029
- Information de 1^{er} niveau en copropriété : 369
- Conseil personnalisé en logement individuel : 3222
- Conseil personnalisé en copropriété : 234
- Accompagnement avant travaux en logement individuel : 293
- Accompagnement avant travaux en copropriété : 62
- Construction du dispositif et information 1^{er} niveau petit tertiaire privé : 12 actions en démarrage.

Une centaine d'événements a été organisée dans le cadre de la dynamique territoriale et a permis de toucher plus de 3 000 personnes. Les objectifs et les engagements ont été atteints malgré une période encore marquée par la Covid-19.

5.6 Gestion et maîtrise des déchets

5.6.1 Vers une Métropole « zéro déchet, zéro gaspillage »

La gestion des déchets (collecte, tri et traitement) constitue un véritable problème environnemental : emprises foncières, émissions de polluants dans l'air et les sols... Cependant, il existe aujourd'hui de très nombreuses pistes, non seulement pour en réduire l'impact sur les territoires, mais également pour en faire une source nouvelle d'énergie. La Métropole exploite toutes ces potentialités.

Le 19 octobre 2017, la Métropole a adopté les axes principaux du Schéma métropolitain de gestion des déchets. Celui-ci a permis de fixer les orientations en termes de prévention, de valorisation matière et organique, et de traitement sur dix ans. Ce schéma a été complété en 2019 par l'approbation d'un Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA). Il fixe l'objectif de réduire de 10 % le ratio annuel des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2025 par rapport à 2015. Le but final est d'atteindre le « zéro déchet, zéro gaspillage » en 2035.

La mise en œuvre de ce plan s'organise autour de quatre axes.

Axe 1 : Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements

Pour faire évoluer les comportements, des campagnes de communication et de sensibilisation sont mises en place. 476 classes ont été sensibilisées, 300 actions de proximité ont été organisées, et 8 campagnes de communication ont été mises en œuvre. Cette démarche s'accompagne d'actions de terrain des nombreux ambassadeurs du tri, qui œuvrent sur les territoires. On compte parmi eux, les maîtres et guides composteurs, qui disposent d'une formation qualitative reconnue nationalement.

Axe 2 : Harmoniser les modalités de gestion des déchets d'activités économiques sur le territoire afin de favoriser l'émergence de solutions adaptées.

La part des déchets des professionnels, appelés « déchets d'activités économiques » dans les ordures ménagères et assimilés, est évaluée à 22 %. Dans le cadre de l'arrêt de la collecte des déchets des professionnels dans les zones d'activités et de la mise en place de la redevance spéciale, les professionnels sont accompagnés sur leurs pratiques. Depuis fin 2021, plus de 130 zones d'activités ne sont plus collectées sur les territoires du Pays d'Aix et de Marseille Provence.

De plus, les déchèteries publiques vont être fermées aux professionnels, dès lors qu'une solution de remplacement existe. Depuis fin 2021, toutes les déchèteries des territoires Marseille Provence et du Pays de Martigues n'acceptent plus les professionnels, soit 22 sites gérés par le service public de gestion des déchets. Des mesures inhérentes à la gestion des zones d'activité sont amenées à proposer des solutions alternatives.

Axe 3 : Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire

La Métropole développe le compostage, le lombricompostage et le compostage collectif afin de valoriser les biodéchets. Sur l'année 2021, près de 8 400 composteurs individuels ont été distribués aux habitants, soit une augmentation de 46 % par rapport à 2020, 1 690 lombricomposteurs et 41 nouveaux sites de compostage collectif se rajoutant au 197 déjà existants.

Une expérimentation de broyage de déchets verts est menée depuis l'automne 2021. Seize opérations de broyage ont été mises en place et environ 10 tonnes de déchets verts ont été broyés et remis aux habitants.

Enfin, entre 2019 et 2021, un accompagnement sur la réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire a été proposé aux communes volontaires. Afin de poursuivre cet accompagnement, une boîte à outils a été élaborée en 2021 (<https://dechets.ampmetropole.fr/pro/>). Celle-ci est basée sur les retours d'expériences des communes et permet de réaliser un diagnostic de gaspillage alimentaire. Une visite d'une cuisine centrale engagée a été également organisée pour les communes volontaires.

Axe 4 : Donner une seconde vie aux produits et objets

En 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé l'appel à projets préventions des déchets « réemploi-réparation-réutilisation 2020-2024 ». Ce dernier permettra d'accompagner des projets pour renforcer le maillage du territoire en solutions de proximité et augmenter la part d'objets réemployés issus des ménages.

25 déchèteries sont équipées de zone de dépôt pour le réemploi. De plus, 33 structures de réemploi proposent des espaces de vente d'objets issus de cette pratique.

ZOOM SUR...

Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés sur Marseille Provence

La prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés 2021 de Marseille Provence présente un bilan technique et financier en hausse par rapport à 2020. 582 713 tonnes de déchets ont en effet été collectées sur l'ensemble de ce territoire, soit une augmentation de 0,8 % par rapport à 2020, pour un taux de valorisation de 90 %.

Chiffres clés

- 401 808 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) ont été collectées, soit 376 kg/habitant.
- 35 967 tonnes de déchets recyclables (emballage, papier et verre) en porte-à-porte et en apport volontaire, soit 434 kg/habitant.
- 247 tonnes de déchets ont été collectées par les collectes séparatives (sapins, cartons de commerçants, papiers des administrations).
- 102 864 tonnes de déchets de particuliers ont été collectées dans les 17 déchèteries du territoire.
- 41 957 tonnes de déchets ont été collectées dans les deux plateformes de tri du territoire dédiées aux déchets des administrations, des services techniques et surtout aux encombrants collectés sur la voie publique.

5.6.2 Tri et réduction des déchets

- La sensibilisation des habitants et agents du territoire aux bons gestes s'est structurée autour de temps forts, qui ont permis aux équipes de sensibiliser près de 13 000 agents, à l'occasion d'animations sur le terrain ainsi qu'en interne, auprès des agents, et par le biais de partenariats avec des associations du territoire.
- 6 temps forts (« Réutiliser » en février et octobre, « Réduire » en avril et novembre, « Recycler » en juin, « R3flexes » pendant les fêtes de fin d'année) associés à 16 ateliers de sensibilisation en interne.
- 3 partenariats autour de projets mobilisateurs sur le territoire : festival Zéro déchet les 1^{er} et 2 octobre avec Zéro Waste Marseille, salon anti-gaspi les 7, 8 et 9 octobre organisé par la brigade anti-gaspi, et les différents ramassages organisés par l'association 1 déchet par jour.

- 141 écoles ont été concernées par les 300 animations pédagogiques sur les déchets, auprès des classes du CE2 au CM2 volontaires. 2000 classes ont participé à la formule sensibilisation, et 100 classes à la formule approfondissement. 20 visites sur site sont venues approfondir ces animations.
- Plus de 16 000 autocollants « Stop Pub » ont été distribués aux habitants afin de réduire les prospectus non sollicités dans leur boîte aux lettres, soit une réduction estimée de plus de 660 tonnes sur l'année.
- Plus de 300 colonnes pour la récupération des textiles-linge-chaussures sont installées sur le territoire, ce qui a permis de valoriser 1000 tonnes de textiles.
- Installation d'espaces de réutilisation dans 5 déchèteries du territoire (Marseille Château-Gombert, Cassis, Gémenos, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret) mais également du côté de la déchets'tri mobile. Ces dispositifs ont permis de récupérer environ 30 tonnes, qui ont été réutilisées à 79%.
- Participation au financement de :
 - o La Recyclerie Sportive, qui propose de collecter et de réemployer du matériel et des vêtements sportifs. En 2021, année de lancement, 3,9 tonnes ont été collectées : 290 vélos réparés, 500 objets revendus et 1500 personnes sensibilisées au cours des 38 demi-journées d'animations.
 - o L'Incassable, qui travaille pour reconstruire une filière locale de réemploi du verre et proposer une alternative aux emballages à usage unique.

5.6.3 Optimisation de la collecte

- Poursuite des campagnes « MODECOM » (caractérisation des ordures ménagères) pour évaluer les compositions des ordures ménagères du territoire selon les typologies d'habitat et en fonction de la saisonnalité.
- Réorganisation de certaines tournées de collecte de nuit.
- Réorganisation des sections de collecte des bacs gros volume (BGV) sur le 1^{er} arrondissement de Marseille.
- Mise en place de colonnes enterrées : 18 sur Marseille et 10 ascenseurs à bacs sur les communes de Marignane, La Ciotat et Ensues-la-Redonne.
- Poursuite de l'étude et la mise en œuvre du « verdissement » des véhicules techniques.

5.6.4 Modernisation des outils d'exploitation

- Réflexion sur les techno-centres, avec notamment le projet de centre technique métropolitain sur l'ancien site de Rivoire & Carret, qui a connu, en 2021, une avancée significative en termes de planification et de programmation.

5.6.5 Amélioration des déchèteries

- Formation des agents de déchèteries et mise en œuvre de nouvelles pratiques d'accompagnement pour une qualité accrue du service rendu.
- Finalisation du déploiement de lecteurs automatiques de plaques d'immatriculation pour une gestion facilitée des accès (10 sites équipés fin 2021).
- Système de vidéosurveillance renforcé.
- Poursuite du développement d'un outil de dématérialisation des bons de gestion des déchèteries, avec la suppression des supports papier, une traçabilité informatique permettant d'optimiser le contrôle et la validation.

5.6.6 Gestion des déchets professionnels

- Mise en œuvre du dispositif et règlement de la redevance spéciale, depuis le 1^{er} juillet 2021, avec une facturation obligatoire pour tous et plus de 250 000 courriers adressés en trois vagues aux professionnels. La première facturation a eu lieu au troisième trimestre, avec l'émission de plus de 15 000 titres de recettes.
- Déploiement du dispositif « commerce engagé », en partenariat avec l'association Ecoscience Provence, sur plusieurs secteurs, avec un label spécifique au territoire, pour aider à la mise en œuvre de nouvelles pratiques permettant de réduire et de mieux valoriser les déchets engendrés par ces activités.
- En parallèle, la Métropole soutient le Centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE) Côte provençale dans l'accompagnement des commerçants situés au bord des places de La Ciotat pour des plages zéro déchet.
- Accompagnement des mairies dans l'état des lieux des déchets municipaux et la construction d'un plan d'actions permettant de réduire et de valoriser les déchets.

5.6.7 Gestion des biodéchets

- Mise à disposition par la Métropole de composteurs individuels ou collectifs pour permettre aux habitants de valoriser leurs biodéchets. Fin 2021, 15% des logements individuels et plus de 100 sites collectifs sont équipés.
- Expérimentation d'une collecte séparative des déchets alimentaires sur 6 quartiers de Marseille, avec plus de 1500 habitants participant et plus de 20 tonnes collectées.
- Renouvellement du mois du compost, en avril et en novembre, avec 41 stands tenus sur les marchés forains du territoire.
- Organisation d'une quinzaine d'opérations ponctuelles de broyage des déchets verts des habitants et aide d'une cinquantaine de foyers pour l'acquisition de broyeurs à végétaux.
- Accompagnement de 7 communes du territoire dans la mise en place d'un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective. Le gaspillage a ainsi diminué, au global, de 10%, malgré la crise de la Covid-19.

6. Culture et Sport

6.1 Le sport

L'année 2021 a été marquée par une reprise de l'événementiel sportif, après le coup d'arrêt enregistré en 2020, même si les contraintes sanitaires étaient encore d'actualité, avec notamment le port du masque et l'instauration de jauges.

La politique sportive du territoire s'appuie sur 4 grands axes complémentaires :

- Le soutien aux sports de haut niveau, collectifs et individuels, ainsi qu'aux sports collectifs de niveau amateur.
- Le sport pour tous, avec le développement des activités sportives dans les quartiers concernés par le « contrat de ville ».
- Le soutien aux manifestations exceptionnelles.
- La gestion d'équipements sportifs structurants, comme l'Aréna ou le stade Maurice David, à Aix-en-Provence.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi apporté son soutien à des événements sportifs à forte identité et notoriété, qui proposent également des actions sociales déployées au travers de diverses initiatives. Ils contribuent notamment à :

- L'égalité femmes-hommes, comme par exemple les nouvelles disciplines olympiques : le breakdance et le basket 3x3, qui sont par essence égalitaires.
- La pratique féminine, telle que la compétition internationale de gymnastique Élite Gym Massilia, la Femina Hand'Cup, le tournoi de hand féminin de Plan-de-Cuques, le tournoi international de tennis féminin d'Aix-en-Provence, La Marseillaise des Femmes...

Ces événements s'inscrivent également dans une démarche d'économie des ressources, tendant vers une démarche « zéro déchet » :

- Gestion et valorisation des déchets produits, respect de l'espace naturel : tri sélectif, traitement et collecte des biodéchets, des mégots, des huiles...
- Minimisation de l'utilisation des matières premières : plastique, papier...
- Valorisation de l'économie circulaire et du réemploi, que ce soit du matériel, du mobilier, etc.

Par ailleurs, la Métropole a soutenu de nombreux événements récurrents ou ponctuels, qui s'inscrivent dans la promotion de disciplines olympiques, notamment via sa politique sportive en faveur des sports collectifs professionnels, de haut niveau, ainsi que les nouvelles disciplines olympiques urbaines (skate, breaking, BMX... comme avec la Freestyle Cup) et de nature (surf, escalade... avec, par exemple, l'Urban element, la coupe du monde de Windsurf 2021).

Quelques exemples d'événements sportifs soutenus par la Métropole en 2021

- Freestyle Cup avec 40 000 spectateurs durant 10 jours
- Marseille Cassis, avec 20 000 participants
- Open de tennis du Pays d'Aix avec 32 joueurs et 8000 spectateurs sur une semaine
- Ironman 70.3 avec plus de 1000 participants
- Tournoi Supersevens au stade Maurice David
- Matches de Coupe d'Europe du PAUC Handball et le Pays d'Aix Natation Water-Polo

Le chiffre - 56 dossiers subventionnés sur 67 instruits.

FOCUS

Bilan d'activité des équipes aquatiques et des bases de loisirs du Pays d'Aix

La crise sanitaire liée à la Covid-19, débutée en 2020, est restée très présente durant toute l'année 2021, avec des restrictions et des adaptations au fil des décisions gouvernementales :

- Du 01/01/21 au 17/01/21 : couvre-feu à 20h et accès aux établissements aquatiques aux mineurs pour des activités encadrées et aux publics dérogatoires (personnes en situation de handicap, sportifs de haut niveau, éducateurs sportifs, personnes en ALD disposant d'une prescription médicale).
- Du 18/01/21 au 02/04/21 : couvre-feu national à 18h et accès aux établissements recevant du public uniquement pour les publics dérogatoires.
- 03/04/21 : troisième confinement étendu à toute la France. Les piscines restent accessibles aux publics dérogatoires.
- 03/05/21 : reprise des mineurs dans le cadre scolaire, mais certains établissements décident toutefois de ne pas suivre cette décision.
- 19/05/21 : retour des mineurs dans le cadre des activités extrascolaires, en maintenant un couvre-feu à 21h.

- 09/06/21 : retour de toutes les typologies de public et respect d'une jauge de 50% de la fréquentation maximale autorisée.
- 30/06/21 : fin des jauges et retour à un fonctionnement normal.
- 21/07/21 : le gouvernement impose le Pass sanitaire pour accéder aux établissements aquatiques, et il restera en vigueur jusqu'en 2022.

Ainsi, en 2021, sur les 16 piscines du Pays d'Aix, 5 sont restées ouvertes toute l'année, 4 ont fermé tout l'été (dont 2 seulement en août), 4 n'ont été ouvertes que pour la saison estivale, et 1 est fermée depuis octobre 2019 pour risque de chute d'éléments vitrés.

Le chiffre - 431 530 personnes ont été accueillies dans les piscines du Pays d'Aix en 2021.

6.2 La culture

La crise de la Covid-19 a touché de plein fouet le monde de la culture et a laissé de nombreux acteurs dans une situation très préoccupante. Le spectacle vivant comme les médiathèques ont été particulièrement touchés. À cela s'est ajoutée une crise plus structurelle : celle de la désaffection des salles de cinéma et de spectacle vivant, au profit des plateformes de diffusion VOD. Si les blockbusters et les méga-concerts font encore recette, le théâtre et le cinéma d'auteur sont en perte de vitesse, car les tranches d'âge concernées (+35ans) se sont repliées par prudence.

La transition culturelle interroge tous les acteurs, en recherche de solutions pour favoriser le retour du public vers les lieux culturels. Le Comité régional des professions du spectacle (Coreps PACA), piloté par le ministère de la Culture et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a initié une réflexion à ce propos à laquelle la Métropole a été associée aux côtés des différentes institutions culturelles. Il en est ressorti qu'il est nécessaire de ne pas oublier que la culture est un ciment social, qui permet notamment aux Métropolitains de se reconnaître comme tels dans un territoire culturel vaste de 92 communes : son irrigation culturelle et artistique participe à leur épanouissement et à l'amélioration de leur cadre de vie.

La question des nouvelles pratiques culturelles a été éprouvée par la Métropole au début de l'année 2021 : de nombreuses animations prévues dans le cadre de l'opération « Lecture par Nature » ont dû être annulées. Cependant, la Métropole a honoré ses commandes auprès des professionnels de la culture par la tenue de la programmation « Lecture par Nature », dès que cela a été possible.

Il importe de rappeler que cette opération a pour objectif de faire émerger le plaisir de lire chez les enfants en milieu scolaire et auprès du grand public par de multiples animations et ateliers dans les médiathèques et hors les murs, de lutter contre l'illettrisme et d'optimiser l'accès à la culture grâce à des propositions tout aussi exigeantes qu'accessibles au plus grand nombre.

6.2.1 Lecture par Nature 2021 sous forme d'un avant-propos

Du 23 octobre au 11 décembre, Lecture par Nature a déployé quelque 50 ateliers, autant artistiques que ludiques et participatifs, dans 51 médiathèques et bibliothèques du territoire, sous la forme d'un « avant-propos » de la cinquième édition de l'événement, consacré aux liens puissants qui unissent littérature et cinéma. Créations collectives de livres animés, réalisation de fresques lumineuses, de story-boards « augmentés », d'affiches de films, de contenus audiovisuels ou chantés... Les ateliers participatifs ont été organisés dans de

nombreuses communes du territoire métropolitain, l'évènement misant notamment sur la proximité pour attirer un maximum de participants, petits ou grands.

Le chiffre - 90% des communes du territoire sont dotées d'une bibliothèque ou d'une médiathèque.

6.2.2 Lancement d'un fonds d'aide au cinéma

Consciente que la filière cinéma/audiovisuelle/multimédia est particulièrement porteuse sur le plan de l'économie et de l'emploi, la Métropole Aix-Marseille-Provence a créé le Fonds d'Aide Cinéma/Audiovisuel/Multimédia Métropolitain (FACAMM) à destination des sociétés de production. Objectif : favoriser l'accueil de tournages à fort potentiel sur le territoire métropolitain. Ce fonds vient en complément de ceux de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Pays de Martigues déjà existants. Dans cette optique, elle a intégré la convention - déjà présente depuis 2003 - entre le CNC, la DRAC, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Alpes-Maritimes pour pouvoir bénéficier de la recette générée par le CNC (selon la règle suivante : 2 euros dépensés par la Métropole = 1 euro reçu).

Conjointement à la création de ce fonds d'aide au cinéma, la Métropole a souhaité engager d'autres démarches complémentaires visant à soutenir et développer la filière du cinéma sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence :

- Inscription d'une politique partenariale globale pour le cinéma et l'audiovisuel avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et le Département des Alpes-Maritimes.
- Création d'une Commission du Film métropolitaine visant à promouvoir l'ensemble du territoire de la Métropole, y compris les villes et villages ne disposant pas de structures dédiées mais présentant des atouts certains.
- Optimisation de la collaboration entre les principaux acteurs et notamment : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DRAC, le CNC, la Ville de Marseille, le Pays de Martigues, le Pays d'Aubagne et de l'Étoile, les ville d'Allauch, de IL Ciotat et d'Aix-en-Provence.
- Soutien aux projets locaux structurants en accompagnant les studios tels que le Pôle Média de la Belle de Mai, à Marseille, et Provence Studios, à Martigues, mais également le secteur de la post-production (montage, mixage audio, conformation et étalonnage) pour dynamiser et développer la filière.

VI. Ressources

1. Commande publique et Affaires juridiques

Les domaines d'activités « achats et marchés publics », « délégations de service public et concessions », « affaires juridiques » et « audit » déterminent le périmètre d'actions menées par la DGA Commande publique et Affaires juridiques.

Ses principaux objectifs sont : mise en œuvre et développement d'une approche économique et stratégique de ses achats à des fins d'optimisation (réduction des coûts) et de développement du tissu économique local, notamment les TPE/PME, aussi pour en faire un levier de la transition économique ; sécurisation juridique de l'institution par son soutien à l'ensemble des services, tant fonctionnels qu'opérationnels, qu'elle a vocation à accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans le traitement de dossiers spécifiques.

1.1 Programmation et Performance achat

La direction de la Programmation et de la Performance achats a pour but de développer une véritable approche économique des achats, en identifiant les leviers de rationalisation, de mutualisations et d'économies.

Ainsi, au cours de l'année 2021, 11 M€ de gains financiers ont été comptabilisés et réalisés sur des stratégies d'achats d'ampleur. Par ailleurs, plus de 600 000 euros d'économies ont été effectuées par un pilotage plus fort des centrales d'achat.

11 millions d'euros : gains financiers comptabilisés et réalisés sur des stratégies achat d'ampleur.

Plus de 600 000 euros : économies réalisées par un pilotage plus fort des centrales d'achat.

1.1.1 Le Spaser, la colonne vertébrale de l'achat public

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) a été adopté en conseil de la Métropole du 7 octobre 2021, et constitue désormais la colonne vertébrale des achats publics métropolitains. Ce schéma structurant engage la collectivité à des changements de pratiques et d'objectifs à l'horizon 2025, avec 100 % des marchés notifiés dans l'année devant comporter des considérations environnementales, 30 % des considérations sociales, tout en réalisant 5 % des achats métropolitains auprès d'entreprises relevant de la sphère de l'économie sociale et solidaire.

Le Spaser se décline ainsi en quatre grands axes :

- Axe 1 : Gouvernance et promotion des achats responsables
- Axe 2 : Des achats inclusifs et équitables
- Axe 3 : Des achats écologiquement responsables
- Axe 4 : Des achats au service de l'innovation et des PME de notre territoire

Une mobilisation interne a été constatée autour des groupes de travail, animés par les acheteurs, pour soutenir le partage de bonnes pratiques et initier un changement de paradigme dans le process de la commande publique, en particulier dans la définition de besoin. En quelques mois seulement, près de 200 personnes ont ainsi suivi les premiers modules de formation proposés sur le process des achats responsables, l'économie circulaire ou la réduction des déchets.

1.1.2 Des synergies renforcées pour simplifier la commande publique

Au cours de l'année 2021, des synergies ont été renforcées et des efforts ont été effectués en faveur de la simplification et de l'attractivité de la commande publique. Cela s'est notamment traduit par des collaborations avec la DGA INSI et la DGA DUST autour du développement du module *commandes*, permettant une meilleure gestion des accords-cadres multi-attributaires complexes. Autre illustration de cette simplification : l'accompagnement et la mise en partage, auprès des acheteurs du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, pour animer la plateforme d'innovation créée par la Métropole, ou encore la présence au salon Go Entrepreneurs et au Technopôle de l'environnement Arbois-Méditerranée.

1.1.3 Un accompagnement pour des pratiques plus efficaces

Un accompagnement des services a également été renforcé, en vue d'aboutir à des pratiques plus efficaces et sécurisées. L'harmonisation du système d'information financière métropolitain a ainsi été étendue à l'ensemble des territoires, permettant au service

Programmation de prendre en charge le contrôle des commandes passées, via les circuits « hors marché » et « centrale d'achat » sur Sedit. Ce contrôle a pour objectif de sécuriser le processus de passation de ces commandes soumises au code des marchés publics.

1882 commandes ont été prises en charge par le service Programmation, dont 744 achats via des centrales d'achat.

1.2 Commande publique

La direction de la Commande publique sécurise le passage des contrats, plus largement des intérêts juridiques et patrimoniaux de la Métropole, et optimise le fonctionnement de la commande publique par un process qualité et des outils efficaces.

Chiffres clés 2021

14 commissions d'appels d'offres sur un total de 196 dossiers

5 jurys de concours

12 commissions concessions, pour un total de 47 dossiers

8 commissions consultatives pour des marchés publics à procédure adaptée (Territoire de Marseille Provence), pour un total de 11 dossiers

3 clubs marchés

163 agents formés, avec des formations commande publique et outils

25 créations de guides et de fiches pratiques

Plusieurs actions structurantes ont été menées au cours de l'année 2021, comme l'accentuation des mesures d'aides aux entreprises ou l'appui aux communes. Un renforcement de l'harmonisation des pratiques a également été réalisé et atteint grâce à une augmentation de la fréquence des comités de direction élargis, aux formations et aux clubs marchés. En parallèle, la démarche qualité a été poursuivie en vue de l'obtention de la norme ISO, avec des enquêtes de satisfaction, un audit blanc, une revue de direction permettant le suivi de 16 indicateurs de surveillance et 11 autres de performance, ou encore l'élaboration d'une cartographie des risques.

1.3 Institutionnel et Juridique

La direction Institutionnel et Juridique a pour vocation, avec l'ensemble des services de la Métropole, de les soutenir dans leur fonctionnement quotidien ou de les accompagner dans le traitement de dossiers spécifiques.

144 dossiers juridiques pris en charge et traités, hors peignage.

356 rapports aux instances délibérantes des conseils de Territoire.

852 rapports au bureau et conseil de la Métropole, avec validation juridique.

115 désignations de représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les organismes satellites métropolitains.

Au niveau juridique, un accompagnement du service gestionnaire a notamment été effectué au niveau de la dette et des locaux occupés par la société coopérative des thés et infusions gémenosienne SCOP TI, ainsi qu'une mise à jour des statuts des offices de tourisme associatifs.

En matière d'actions structurantes, un travail en partenariat avec la direction des finances a été entrepris pour la rédaction du nouveau règlement intérieur des garanties d'emprunt et la structuration des différents types d'avances. D'autres collaborations ont été entreprises avec

les services opérationnels, notamment pour l'accompagnement des Territoires pour la rédaction des règlements de collecte et l'accompagnement de la mise en œuvre du permis de louer.

450 arrêts ont été rédigés au niveau de la Métropole et des conseils de Territoire.

Niveau association, un guichet unique de dépôt des demandes de subvention de droit commun a été créé pour les associations et les organismes publics. Celui-ci est 100% dématérialisé depuis juillet 2021, via le nouveau logiciel MGDIS, qui permet de travailler à l'enregistrement de la demande jusqu'au paiement du solde de la subvention. Par ailleurs, un manuel instructeur a été élaboré pour faciliter l'usage de l'outil, et des sessions de formation pour les instructeurs ont été organisés sur l'utilisation du logiciel MGDIS.

974 dossiers de demande de subvention enregistrés sous ASTRE.

10 diagnostics flashes ont été réalisés, permettant d'analyser la santé financière d'une structure et la relation juridique que celle-ci entretient avec la Métropole.

1300 Réclamations ont été traitées par le service Assurance.

850 sinistres ont été enregistrés sur un an, tous risques confondus.

1.4 Juridique, Schémas, Grands projets et Contentieux

La direction Juridique, Schémas, Grands projets et Contentieux intervient et apporte son soutien aux élus, directions et services de la Métropole dans des champs complémentaires relatifs à la mise en œuvre des compétences portant sur l'aménagement de l'espace métropolitain, la gestion des services d'intérêt collectif, de protection et de mise en valeur de l'environnement et de la politique du cadre de vie. Et ce, afin d'accompagner l'élaboration des schémas et plans, la réalisation des projets et l'exécution des services juridiques qui y sont associés.

267 nouveaux dossiers gérés par le service Contentieux sur tous les territoires.

7 réglementations portées devant le Comité de conciliation de règlement des litiges en matière de marchés publics.

12 commissions concession, avec 47 dossiers à l'ordre du jour, et 43 avenants.

+ 70 rapports validés en séance par la direction de l'audit, dont 60 rapports annuels des délégataires (RAD)

+ 838 factures mandatées avec un délai moyen de mandatement de 14,1 (78% en moins de 20 jours), pour un montant de 4,6 M€.

2. Ressources humaines

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire de la Covid-19. Mais, tant en terme de gestion courante que de dossiers fondamentaux, la structuration de l'action RH, dans sa globalité, s'est poursuivie pour donner à la Métropole des fondations solides et à la mesure de ses ambitions en tant qu'établissement performant, efficient, mais également pourvoyeur de sens et de qualité de vie au travail.

2.1 Une consultation managériale en matière de promotion interne et d'avancement de grade

Les décisions, en matière d'avancement de grade et de promotion interne, ont été supprimées du champ de compétences des commissions administratives (CAP) au 1^{er} janvier 2021.

Initiées par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique puis consacrées par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019, les lignes directrices de gestion (LDG) sont établies, après avis du comité technique ou du comité social, pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six années. Elles visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC ;
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;
- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils ainsi que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

L'année 2021 s'est traduite par l'émergence de la première ligne directrice de gestion de la DGA RH, applicable par les différentes chaînes managériales : une politique de promotion ayant vocation à définir les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents. Le dialogue social nourri sur ce sujet a permis d'aboutir au déploiement annuel d'une consultation managériale, enrichie d'une nouvelle dimension concertée quant à la reconnaissance de la diversité des parcours et des fonctions exercées, des conditions particulières d'exercice attestant l'engagement professionnel, de la capacité à faire montre de résilience dans un environnement complexe et en évolution constante, ainsi que de l'aptitude à encadrer pour les managers. Ce nouveau cadre permet désormais aux agents d'évoluer dans un cadre lisible tout au long de leur carrière.

2.2 Mise en place de la bagdeuse pour les agents en cycle administratif

À des fins d'harmonisation et de simplification, la Métropole s'est dotée d'un outil de gestion automatisé du temps de travail, l'appliquatif SATURNE, qui est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2021. Depuis cette date, cet applicatif contribue ainsi à simplifier et à sécuriser la gestion des demandes d'absences et de télétravail des agents métropolitains.

La Métropole a souhaité élargir l'utilisation de cet outil en mettant à disposition des agents concernés de nouvelles fonctionnalités, notamment d'enregistrer et de moduler leurs horaires de travail afin de mieux articuler vie professionnelle et vie privée. De fait, il a permis ainsi de faciliter le recours aux horaires variables, d'améliorer les conditions de travail et de vie des agents tout en renforçant l'efficacité et la continuité du service public.

L'année 2021 s'est traduite par un co-pilotage avec la DGA INSI de ce projet structurant, tant sur le plan technique que fonctionnel. Une démarche d'accompagnement des futurs utilisateurs, des managers, et des organisations syndicales a été déployée grâce à la construction de webinaires et d'informations dédiées.

2.3 Définition de la durée annuelle du temps de travail des agents soumis à des sujétions particulières

Dans la suite du cadre délibératif de 2018, définissant la liste des métiers reconnus en sujétions particulières, la Métropole se devait de poursuivre le travail sur la question de la durée annuelle de temps de travail de ces métiers.

Pour ce faire, la DRH s'est attachée à opérer au plus près du terrain en conduisant une démarche d'accompagnement des services opérationnels, en lien avec les organisations syndicales, afin d'aboutir à une analyse concertée et partagée. Le travail d'investigation a ainsi débouché sur un diagnostic d'évaluation de la pénibilité qui s'est traduit par l'approbation le 16 décembre 2021 de la délibération cadre définissant la durée annuelle du travail des agents assujettis à des sujétions particulières.

2.4 Mise en place d'une campagne de CIA cadrée

Dans la continuité de la mise en place du RIFSEEP, en 2019, la Métropole a défini en 2021 les modalités et les règles de gestion relatives au versement du CIA annuel. Sur la base d'un socle de règles communes et partagées pour l'ensemble des populations, le dispositif vise à être évalué annuellement aux fins d'ajustements, pour répondre au mieux aux attentes des cadres et des agents. Ces règles de gestion font l'objet chaque année d'une communication large, auprès des DGA, des directions Ressources (relai des agents) mais également auprès des organisations syndicales.

2.5 Traitement des factures via CHORUS

La Métropole a déployé, en 2021, l'utilisation du logiciel Chorus, qui est un applicatif obligatoire pour le traitement des factures RH hors frais médicaux. Au-delà de son aspect réglementaire, Chorus participe également à l'objectif de réduire les délais de traitement des factures. Tout étant numérisé, le traitement doit s'en trouver facilité, et ainsi répondre aux engagements et commandes du DGS sur le respect du cap 20 (paiement des factures dans un délai de 20 jours). Le déploiement de cet outil s'est accompagné d'une procédure nouvelle, notamment auprès des praticiens, et des outils de suivis ont été mis en place.

2.6 Dématérialisation des justificatifs de paie

Les administrations ont l'obligation de justifier de leurs dépenses auprès du trésorier. Dans ce cadre, la Métropole a initié, en 2021, la dématérialisation de l'envoi des pièces justificatives au comptable public. Parallèlement au déploiement d'un outil de flux automatique, un mode opératoire interne a été construit, visant à répondre à l'obligation réglementaire par la mise en place d'un calendrier de déploiement progressif de cette dématérialisation, des procédures de traitement pour les gestionnaires et des lieux de stockage.

628 procédures de recrutement ont été instruites en 2021, pour 508 recrutements effectifs.

2.7 Apprentissage et insertion des jeunes dans l'emploi

L'engagement de la Métropole en faveur de l'apprentissage et de l'insertion des jeunes dans l'emploi a fortement augmenté. 72 apprentis ont ainsi été recrutés et 30 maintenus en alternance, portant le nombre total en poste à 102. En parallèle, l'ensemble du dispositif

d'accompagnement a été renforcé et enrichi, avec des évaluations, une enquête de satisfaction auprès des tuteurs, la création d'un kit tuteur/apprenti, une journée d'accueil... Par ailleurs, la Métropole a accru et systématisé sa présence sur les forums dédiés. Enfin, une attention particulière a été portée à l'accueil d'apprentis reconnus RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) au regard des engagements de l'institution dans le cadre de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

102 apprentis ont été recrutés ou maintenus au sein de la Métropole.

6 délibérations relatives aux emplois ont été votées, portant à 430 emplois définis pour ouvrir la possibilité de recourir à des agents contractuels.

2.8 Un guichet unique

En 2019, la DGA RH s'est réorganisée afin d'offrir aux agents métropolitains un interlocuteur unique concernant la gestion de leur carrière. Afin d'approfondir cette démarche, l'accueil RH a été renforcé en 2021, avec pour objectif de devenir la vitrine de la DRH. Un travail a ainsi été engagé sur plusieurs plans. Sur la professionnalisation du guichet, tout d'abord, avec la montée en compétence des équipes et l'intégration de missions supplémentaires. Sur la visibilité de l'offre de service RH, ensuite, avec la création d'un numéro et d'une adresse mail générique par guichet, et un projet de réaménagement des espaces d'accueil RH a été inscrit au schéma directeur immobilier de la Métropole.

2.9 Accompagnement et qualité de vie au travail

L'année 2021 a été marquée par un accompagnement des agents, à titre individuel et collectif, des services, et de la collectivité. Cet accompagnement s'inscrit dans la poursuite de la gestion de la crise sanitaire et ses résultantes en termes de gestion et de pratiques de prévention, dans l'adaptation de l'offre de service facilitée par les outils numériques, ainsi que dans la mise en œuvre de dossiers structurants et porteurs de la politique RH.

Pour la gestion liée à la Covid-19, il a ainsi été décidé du maintien de la mission dédiée et du suivi des statistiques hebdomadaires, la tenue d'une réunion hebdomadaire avec les organisations syndicales, la mise à disposition de fiches réflexes et la mise à jour des procédures de suivi ainsi que des outils de communication, via MActu.

3. Finances et Budget

3.1 Budget

L'exercice 2021 a été marqué par la crise sanitaire, dans le prolongement de l'année 2020, et par la reprise d'une activité normale. Le budget principal a été réalisé en fonctionnement à hauteur de 2 066,6 M€ pour la totalité des recettes, et pour 1 864,5 M€ pour l'intégralité des dépenses, dégageant ainsi un résultat annuel de 202,1 M€.

L'épargne nette dégagée de 84,1 M€, en forte progression (57,6 M€ en 2020), vient financer les dépenses d'équipement réalisées à hauteur de 367,6 M€. Ce niveau d'épargne accompagné d'une diminution des dépenses d'équipement (448,6 M€ en 2020), a permis l'amointrissement du recours à l'emprunt, dont l'encours s'élève désormais à 2 043,2 M€ (1 997 M€ en 2020), soit une augmentation de 2,3%.

Le compte administratif 2021 du budget principal est, comme chaque année, caractérisé par la répartition des compétences entre le budget principal et les états spéciaux de Territoire, retracée au budget principal par une dotation de gestion versée aux Territoires, dont :

- une dotation de fonctionnement de 128,9 M€, en baisse de 7,5 M€.
- une dotation d'investissement de 279,5 M€, en diminution de 63,7 M€.

Résultat de clôture du budget principal

En gestion annuelle, la section de fonctionnement du budget principal dégage, en 2021, un résultat positif de 202,12 M€, en hausse par rapport à l'année précédente (92,83 M€). Cet excédent révèle la capacité d'autofinancement des dépenses d'équipement. Aucun reste à réaliser en dépenses d'investissement n'est constaté du fait de la gestion en « autorisation de programme / crédits de paiement ».

En recettes, les restes à réaliser sur le budget principal s'établissent à 42,93 M€, correspondant à des subventions d'investissement qui ont été appelées mais dont l'encaissement n'avait pas été réalisé au 31 décembre 2021.

À la clôture de la gestion 2021, le résultat d'investissement cumulé représente un déficit de 124,76 M€ déterminé après intégration des restes à réaliser. Ce déficit traduit notamment la maîtrise du recours à l'emprunt, durant l'exercice 2021, et la volonté d'assurer l'autofinancement des dépenses d'équipement. L'affectation du résultat de fonctionnement cumulé à hauteur de 124,76 M€ permet de couvrir la totalité du déficit du résultat d'investissement cumulé.

202 M€ d'excédent de fonctionnement dégagé par le budget principal en 2021

3.2 Finance

Tour d'horizon des actions et des projets mis en place en interne sur l'exécution comptable en 2021.

Mise en œuvre du SIF unique au 1^{er} janvier 2021 pour améliorer les process comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est dotée d'un système d'information financier (SIF) commun permettant de suivre :

- les délais de mandatement de chaque Territoire et, plus globalement, les délais de la Métropole.
- l'identification des charges et produits à rattacher aux exercices.
- le programme d'investissement de manière plus efficiente.
- la politique d'engagement au fil de l'eau en autorisation de programme et en crédits de paiement.

Ainsi, grâce à ce SIF métropolitain commun, il est plus aisé de piloter l'administration car l'ensemble des budgets gérés par les Territoires sont accessibles. En effet, le SIF métropolitain permet de suivre parfaitement chaque écriture comptable en utilisant notamment des extractions détaillées accessibles en temps réel sur chacun des budgets pilotés. Le suivi budgétaire en est d'autant facilité.

Mise en œuvre d'une nouvelle convention de contrôle allégé en partenariat « CAP »

Le 26 juillet 2021, et au vu d'un nouvel audit de deux mois sur la qualité comptable des mandateurs de la Métropole, la DRFIP a validé l'extension de la convention (CAP) sur de nouveaux budgets de la Métropole :

- Intégralité des budgets du conseil de Territoire Marseille Provence.

- Budget "Transports Métropolitains".
- Budget "Ports Ouest".

Cette convention de contrôle allégé en partenariat (CAP) a contribué à l'amélioration des délais de paiement du comptable public puisque seuls les marchés complexes sont désormais contrôlés par la Trésorerie sur le périmètre des CAP. Ces conventions permettent de mieux coordonner les contrôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable sur l'ensemble de la chaîne comptable, et ainsi de fiabiliser la qualité de mandatement.

Mise en œuvre plan d'actions « CAP 20 »

Sur l'item amélioration des délais de paiement, les plans d'actions nommés « CAP 20 » et « CAP 10 », initiés début mars 2019 pour CAP 20, et avril 2021 pour CAP 10, ont conduit à prendre et à conduire des mesures directes et indirectes qui ont largement contribué à :

- améliorer les délais de paiement de la Métropole ;
- sécuriser et harmoniser les process comptables.

Mise en œuvre d'un plan d'actions « CAP 10 »

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la Trésorerie Municipale ont développé, courant d'année 2021, une collaboration partenariale très active afin de porter collectivement les actions structurantes.

Nette amélioration des délais de paiement

Avec la mise en œuvre du SIF 2021, l'enregistrement des factures est centralisé au sein de l'outil CHORUS. La procédure d'enregistrement des factures est donc harmonisée, le suivi de l'encours est précis et donne une vision claire des « restes à payer » de l'établissement.

4. Affaires générales et Moyens généraux

La direction des Affaires générales et des Moyens généraux a trois objectifs majeurs : la rationalisation des coûts, l'optimisation des ressources et le respect des contraintes environnementales.

4.1 Flotte de véhicules légers et de parkings

18 véhicules électriques (10 CT1, 3 CT2, 4 CT4, 1 CT5), soit 20% des achats de véhicules légers réalisés pour le plan de renouvellement 2021, ont été achetés dans le cadre de l'Agenda environnemental commun avec le Département des Bouches-du-Rhône. L'objectif est en effet une conversion énergétique, jusqu'en 2028, d'au moins 20% du parc de véhicules légers essence et diesel par des véhicules à faibles émissions. Le poids des véhicules « propres », hybrides compris, représente environ 12% de la flotte totale métropolitaine des véhicules légers, contre 8,68% en 2016.

Une augmentation de 24% de la consommation de carburants est constatée par rapport à 2020, marquée plus durement par la pandémie de la Covid-19, mais également en raison d'une forte hausse des prix à la pompe. Par exemple, une hausse de 20% a été constatée pour le sans plomb 95 entre octobre 2020 et la même période en 2021.

L'année a également été marquée par la finalisation de la mise en place du logiciel auto SIP2, sur l'ensemble des territoires de la Métropole. Cet outil permet la gestion et l'administration commune du parc (création, consultation et modification des informations générales, administratives et techniques des véhicules), des procès-verbaux, des consommations de carburants, des réparations, de la facturation liée aux véhicules, des enveloppes budgétaires...

Une rationalisation du parc de véhicules légers thermiques a également été réalisée, avec la mise en œuvre de règles communes de renouvellement (critères de vétusté, prise en compte des normes environnementales les plus récentes, besoins des services, etc.).

4.2 Logistique

L'activité logistique métropolitaine consiste, à la fois, en l'acquisition des équipements, la gestion des marchés, les aménagements et les déménagements de bureaux, le réemploi du mobilier, l'organisation des traiteurs pour des réunions et des manifestations officielles ainsi que le nettoyage des locaux.

Par exemple, cela a consisté à la permutation entre les 7 et 14^e étages de la Tour La Marseille, avec 122 agents concernés, ou la fourniture et la pose de 280 plaques de porte pour l'ensemble des espaces de la tour La Marseillaise.

La gestion de la crise de la Covid-19 s'est également poursuivie vis-à-vis des agents avec la distribution de

- 1 639 750 masques chirurgicaux,
- 108 000 masques tissus lavables 50 fois,
- 1406 litres de gel hydro-alcoolique,
- 1 396 litres de virucide,
- 50 800 paires de gants,
- 2 892 rouleaux de papier essuie-tout,
- 10 bornes distributrices de gel hydro-alcoolique réparties sur le territoire métropolitain,
- 1535 masques inclusifs à destination des personnes malentendantes, sur la base de 50 agents et 10 personnes dans leur rayonnement professionnel, soit 500 personnes au total en plus du personnel d'accueil.

1 639 750 masques chirurgicaux ont été distribués aux agents métropolitains au cours de l'année 2021 pour faire face à la crise sanitaire de la Covid-19.

Au niveau de la réduction des déchets plastiques, la Métropole n'achète plus de gobelets en plastique. Les achats de gobelets non plastique sont financés sur le marché des locations de fontaines en bonbonnes, avec une substitution à 100% en 2020 et 2021.

L'usage des bouteilles en plastique est également terminé, à l'exception des bouteilles d'eau en plastique utilisées dans le cadre du plan canicule à destination, entre autres, des agents de terrain opérationnels de la propreté, de la voirie et des déchets. Les conseils de Territoire ont, toutefois, poursuivi au cours de l'année 2021 l'effort de remplacement des bouteilles en plastique par des contenants réutilisables, comme des contenants durables (pulpe végétale, carton...).

6580 bouteilles en verre sont venues se substituer directement aux achats de contenants plastiques, en 2020 et 2021.

7645 euros, comme le montant total des achats de contenants sans plastique en 2021, soit 92% du budget prévu à cet effet.

5. Affaires générales

Les activités des Affaires générales sont très variées, allant de la gestion des abonnements presse aux archives, en passant par la livraison du courrier entrant et sortant, la gestion du

siège institutionnel de la Métropole, la valorisation de ses espaces, la gestion des prestations audiovisuelles, l'accueil et standard, ainsi que la documentation, avec la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. 48% des abonnements sont désormais exclusivement numériques, permettant une baisse de 2% du coût global des abonnements entre 2020 et 2021. À cela s'est ajoutée l'ouverture du portail documentaire MDOC, en janvier, pour l'ensemble de la Métropole.

Au niveau des archives, en 2021, 6 045 mètres linéaires d'archives sont conservés sur les six Territoires, dont 225 mètres linéaires d'archives définitives. 258 mètres linéaires d'archives supplémentaires ont été versés, et 951 mètres linéaires ont été éliminés au cours de l'année, avec notamment la libération de l'espace au sous-sol de la tour La Marseillaise.

Le déménagement de la direction de la Voirie, des sites de la Glacière et de Larousse, a également été préparé, en identifiant le métrage linéaire de documents de proximité, d'archives à conserver, de documents à éliminer, et en aménageant les espaces de stockage dans les étages et au sous-sol du Balthazar.

37 500 appels ont été réceptionnés par le standard téléphonique métropolitain, contre 40 560 en 2020, ce qui représente une diminution de 7,57% sur un an.

58 762 courriers ont été affranchis, contre 49 126 en 2020.

218 594 courriers ont été adressés en grand nombre, représentant une forte hausse par rapport à 2020, année au cours de laquelle 111 000 courriers ont été envoyés.

6. Entretien des bâtiments

La Métropole a entrepris la rénovation thermique de son patrimoine. Le décret « éco-énergie tertiaire » adopté en 2019, en application de la loi ELAN en date de 2018, s'impose en effet aux bâtiments métropolitains. Ce texte prévoit ainsi une réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments à usage tertiaire, public ou privé, de plus de 1000 m² de plancher, avec des objectifs fixés de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050.

Afin d'atteindre ces objectifs, un Schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) a été élaboré sur une partie du patrimoine, et son volet énergie a permis de mettre en place une stratégie immobilière au regard des objectifs du décret tertiaire et de la performance énergétique actuelle du patrimoine. Il a également conduit à une évaluation des gisements d'économies d'énergie potentielles sur le parc soumis à ce décret.

80 bâtiments ont pu bénéficier d'un diagnostic énergétique en 2021.

Un plan pluriannuel d'investissements découle de ce SDIE, afin de mettre en lumière des opérations de rénovation énergétique prioritaires à mener sur le patrimoine de la collectivité.

Parallèlement, chaque année, des travaux de rénovation énergétique du patrimoine sont engagés, que ce soit des opérations ponctuelles ou des projets plus lourds. En 2021, trois bâtiments sont ainsi passés en LED pour un montant de 96 450 € TTC et une moyenne de 60 % d'économies d'énergie. Une isolation de toiture a aussi été réalisée pour un peu moins de 90 000 € TTC et une moyenne 20 % d'économies d'énergie.

Une des opérations phares est la restructuration de la piscine Plein Ciel, à Aix-en-Provence, comprenant une rénovation énergétique complète du site via une isolation reprise et des systèmes techniques plus performants pour un montant de 6 M€ TTC.

7. Innovation numérique et Systèmes d'information

L'objectif majeur 2021 est de réduire l'adhérence à un bureau géographique et physique, non seulement des agents, mais également des élus. L'accent a ainsi été mis sur le travail en mode distanciel et hybride. Les utilisateurs peuvent ainsi évoluer dans différents lieux du territoire. Sont ainsi développés les plateformes d'auto-formation, les parcours certifiants pour s'inscrire dans une démarche d'efficacité, l'adaptation des outils aux besoins des managers et des collaborateurs, les stratégies d'acquisition du matériel, les dotations aux utilisateurs.

Ce principe concerne également les élus : l'équipement de salles de commissions ou de réunions partout sur le territoire et la diffusion vidéo des instances officielles (conseils de Territoire, réunion des maires, conseil de la Métropole...) ont permis de limiter les déplacements, et donc les émissions de carbone, tout en permettant à chacun de réinvestir ces temps de trajets gagnés.

7.1 Réduire, réutiliser, recycler

Limiter l'utilisation des matières premières et des énergies passe, à la fois, par la réduction des consommables, mais également celle d'acquisition des matériels neufs. En téléphonie mobile, par exemple, il n'y a plus de remplacement systématique à neuf. Un nouveau marché a été passé pour la fourniture d'appareils reconditionnés avec option de réparation.

Côté ordinateur, les marchés passés avec les constructeurs, labellisés économie d'énergie, prennent en compte le recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Le reconditionnement des matériels pour des réutilisations est également mis en place.

Une stratégie de dématérialisation est développée afin d'unifier parfaitement le parc matériel avec l'ensemble des applications et des usagers. Les outils collaboratifs contribuent à la dématérialisation, tout comme les outils financiers, les outils RH, la gestion des rapports aux instances, la gestion du temps sur SATURNE, la gestion du courrier...

Concernant les moyens d'impression, la mutualisation et la régionalisation des matériels se poursuivent, avec une réduction des modes individuels. Les matériels sont à faible consommation énergétique, avec des stratégies de recyclage. Les modes d'impression sont optimisés pour réduire la consommation de papier et d'encre, avec la programmation recto/verso et noir/blanc.

Dans le même temps, les services continuent à développer des outils tels que Ma Métropole dans Ma Poche, qui rassemble tous les téléservices métropolitains et d'intérêt public.

7.2 Exporter les savoir-faire pour développer les services publics

La maîtrise d'une démarche vertueuse est une pratique qui s'essaime non seulement auprès de l'ensemble des agents et des élus, mais également des communes du territoire. Le Réseau des usages numériques innovants (REUNI) permet à tous les élus au numérique et responsables informatique des villes de la Métropole de s'interroger sur tout type de sujets : partage et échanges d'information sur le numérique, cybersécurité... Il s'agit également d'une aide ponctuelle sur des expériences portées par la Métropole aux plus de 60 communes adhérentes. Ce réseau propose une offre de service territorialisée aux communes, avec possible adhésion au SIG (Système d'information géographique), au DPO (Délégué à la protection des données), à l'application Ma Métropole dans Ma Poche qui a été enrichie...

86 marchés ont été notifiés.

18 dossiers d'homologation RGS (référentiel général de sécurité) ont été validés en 2021.

50 projets avec des préconisations de sécurité ont été élaborés, ce qui représente une augmentation de 67%.

500 audits Qualys d'intrusions ont été réalisés sur les sites internet, et 1590 vulnérabilités d'intrusion ont été détectées (baisse de 26%) pour 112 sites internet (augmentation de 200%).

8500 vulnérabilités de mise à jour de sécurité ont été détectées sur les systèmes informatiques, soit une baisse de 75%.

14 000 tickets d'assistance CATI ont été comptabilisés, que ce soit pour des demandes ou des incidents.

6761 postes de travail sont recensés, pour 560 copieurs et 189 imprimantes/traceurs.

5084 postes fixes

3708 lignes mobiles

3316 terminaux mobiles

402 tablettes

8. Communication

Encore impactée par la pandémie de la Covid-19 et les restrictions sanitaires, l'année 2021 a néanmoins été marquée par la reprise de l'activité médiatique et la relance, notamment au deuxième semestre, du secteur de l'évènementiel.

Le contexte sanitaire est devenu l'opportunité d'une communication positive, notamment par les mesures d'accompagnement du monde économique et, en premier lieu, les restaurateurs, proposées par la Métropole, largement relayées par la presse, les réseaux sociaux et sur le site institutionnel.

Plusieurs autres temps forts ont jalonné le calendrier et ont pu offrir, à des degrés divers, une visibilité importante de la Métropole, avec des thèmes comme la mobilité, renforcée par l'annonce du plan « Marseille en Grand » lancé par le président de la République en septembre, et la concrétisation d'un soutien financier de l'État inédit pour un milliard d'euros avec la venue officielle du Premier ministre Jean Castex, en décembre.

L'accueil du Congrès mondial de la nature a permis de décliner de nombreux sujets environnementaux, même si l'événement en lui-même n'aura pas offert à la Métropole l'exposition espérée en tant qu'institution, dans le foisonnement des annonces médiatiques internationales.

Enfin, on doit également souligner le très fort impact médiatique des grèves des agents de collecte, dans le cadre de l'application de la loi sur le temps de travail, avec un rendu forcément mitigé en termes de retombées, même si l'aboutissement des négociations aura permis de sortir par le haut de la crise avec un accord pris en exemple au niveau national.

8.1 Relations presse

L'année 2021 a été l'occasion de renforcer la dimension stratégique et la mission de conseil. Ainsi, la stratégie proposée a permis de déployer de nouveaux outils parmi lesquels la mise en place d'une grille d'analyse de l'actualité, véritable outil d'aide à la décision à destination de l'exécutif. L'élaboration, chaque jour, de cet outil complémentaire à la revue de presse, a démontré la pertinence de la veille média comme véritable indicateur de tendances de fonds et pouls de l'opinion publique.

Autre outil qui s'est avéré être particulièrement utile et pertinent : la mise en place, avec les référents communication du Territoire Marseille Provence, d'un bulletin circulation recensant tous les impacts des travaux de voirie sur les 18 communes du territoire. Envoyé chaque semaine, il est systématiquement repris par la presse quotidienne régionale, au même titre que

le communiqué de fermeture des tunnels pour travaux. Il a ainsi permis non seulement de répondre à un vrai besoin des habitants en termes d'information de proximité, mais également de rendre plus concrète l'action de la Métropole, à travers ce rendez-vous récurrent.

Les retombées presse 2021 en chiffres

- 290 demandes presse, dont 37,5% concernent Marseille Provence (34% en 2020) avec une prépondérance de sujets métropolitains centrés sur Marseille.
- 150 communiqués de presse envoyés.
- Une quinzaine de dossiers de presse réalisés.
- Plus de 6000 retombées presse consacrées à la Métropole pour un équivalent publicitaire de 23,5 millions d'euros.
- 11% des retombées presse de l'année concernent la réforme institutionnelle de la Métropole.
- 62% des retombées ont un ton neutre, 10% mitigées, 12% défavorables et 16% favorables
- 14% des retombées (soit 840 articles ou reportages) sont directement corrélées à la diffusion d'un communiqué de presse.

Top 10 des sujets positifs pour la Métropole :

- Les travaux de rénovation de l'aqueduc de Roquefavour
- Marseille en Grand
- L'inauguration du cours Lieutaud / Marseille Change
- Les travaux de la place Castellane
- Les travaux de la Corniche Kennedy
- Le déploiement du vélo+
- La démarche restaurants 0 covid au moment du déconfinement
- Le plan d'Agriculture urbaine
- L'amélioration de la desserte du parc des Calanques en période estivale
- La présentation de la future voie verte de l'Huveaune

Mention spéciale pour le supplément de Régions Magazine, intégralement consacré à la Métropole et reflétant l'ensemble des politiques publiques de l'institution.



Les reportages TV les plus notables :

- Le 20h de TF1 sur le nettoyage de l'Huveaune
 - Le 13h de France 2 sur la reconversion des anciens kiosques à journaux
 - Météo à la carte sur France 3 sur la rénovation de Roquefavour
 - Euronews sur le pôle d'échanges de Gardanne
 - France 3 PACA sur le cycle de l'eau et les avaloirs connectés
 - Télématin sur France 2 concernant la desserte du dernier kilomètre avec la cyclo-logistique
- 2021 a aussi vu le lancement de la chaîne BFM Marseille Provence dont l'émission hebdomadaire Marseille Politiques a été inaugurée par la présidente.

8.2 Réseaux sociaux

2021 a été une année très positive pour tous les réseaux sociaux métropolitains, qui affichent tous de belles croissances et performances.

LinkedIn

Le compte LinkedIn de la Métropole Aix-Marseille-Provence est celui qui enregistre la plus forte croissance au global : les impressions, engagements et clics ont été multipliés par 50 en comparaison avec la période 2019-2020 !

La Métropole a gagné, en moyenne, environ 800 abonnés par mois sur cette période, et a touché plus de 2000 personnes quotidiennement, affichant un taux d'engagement largement

supérieur à celui des pages d'autres institutions régionales. Par ailleurs, le nombre de contenus est également en forte augmentation, avec 131 publications contre 51 en 2020.

L'audience est majoritairement composée de cadres supérieurs (61%), travaillant dans l'opérationnel (urbaniste, chef de projet...) ou dans le secteur commercial (vente, développement commercial...). Plus de 70% de l'audience est localisée à Marseille et ses alentours, à plus ou moins 30 km.

Ces statistiques confirment la pertinence de la ligne éditoriale choisie, axée sur « Tout ce qu'il faut connaître de l'actualité du territoire au regard des activités de la Métropole pour avoir un avis éclairé ». Les sujets qui ont le mieux fonctionné concernent les grands aménagements, l'économie, et les déclarations politiques (conseil de la Métropole, annonces fortes...).

Twitter

Les statistiques du compte Twitter de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont également en hausse en comparaison de celles de 2020, avec une augmentation de 60% des engagements. Plus de 4700 comptes se sont abonnés sur la période, le nombre de « followers » passant de 8018 abonnés à 12 739.

Cette hausse des engagements est à lier avec le resserrement de la ligne éditoriale (actualité, économie, technologie, environnement du territoire commenté et décrypté à la lumière des actions), ainsi qu'avec une présence accrue au sein des conversations, grâce à l'augmentation de la production de contenus avec un média (+158% sur un an).

Une intensification de la modération est à noter, avec 262 réponses publiques sur la période, passant ainsi de 9 réponses par mois en moyenne à 22.

Par ailleurs, ce resserrement éditorial a également engendré un changement du profil type de l'audience. Auparavant, la thématique « politique » dominait nettement les intérêts des abonnés : en 2021, c'est le trio politique-société-écologie qui capte près de 75% de leur intérêt. De plus, l'émergence d'une thématique « Technologie » peut être notée, centrée notamment sur les start-up et la healthtech dans les conversations.

Facebook

Le compte Facebook de la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont la ligne éditoriale est la proximité et les actions métropolitaines décryptées, affiche également une belle croissance au travers de ses différentes publications, avec des chiffres en hausse :

- 2 927 432 vues, soit une augmentation de 11%
- 2 271 460 utilisateurs uniques touchés
- 148 969 engagements (+67%), générant un taux d'engagement de 5,07%

32 526 abonnés sont recensés fin 2021, ce qui représente une hausse de 8,48%.

Des indicateurs au vert grâce notamment à l'explosion du nombre de publications publiées au cours de l'année, avec 377 posts (+288%), et une augmentation de 312% des productions vidéo, qui sont parmi les formats qui fonctionnent le mieux sur ce réseau.

D'ailleurs, concernant les vidéos, la mise en place d'une charte et d'un séquençage spécifique a permis de tripler la durée de rétention à plus de 3 secondes : 33,4% des internautes regardent les vidéos de la Métropole plus de 3 secondes, contre 13,6% auparavant. La rétention après 15 secondes est également en forte croissance : 43% des internautes regardent les 15 premières secondes de la vidéo relayée, contre 14,1% auparavant.

À noter enfin que les sujets qui fonctionnent le mieux sur le compte Facebook de la Métropole sont ceux du cadre de vie, en lien avec le logement, les balades, les aménagements...

Instagram

Lancé en mars 2021, le compte Instagram de la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche une croissance positive en 2021, malgré l'absence de certification dans un premier temps. L'institution est certifiée depuis novembre 2021. Avec près de 2 millions de vues en 7 mois, pour 1000 abonnés, ce canal s'affirme déjà comme indispensable.

La ligne éditoriale sur Instagram est distincte selon le canal : de belles photos avec géolocalisation pour le fil d'actualité, et la valorisation de l'actualité par le biais des stories.

Le taux d'engagement concernant les publications est dans la fourchette haute, avec une moyenne de 6,9%, ce qui est encourageant pour le développement de ce compte et sa croissance en termes d'abonnés.

Enfin, l'analyse des données démographiques de l'audience indique une audience mixte, majoritairement des 25-34 ans, soit une tranche en dessous de celle de Facebook.

8.1 Éditorial

Au niveau rédactionnel, 92 actualités ont été rédigées pour le site institutionnel de la Métropole (www.ampmetropole.fr), ce qui représente une forte hausse par rapport à 2020, année durant laquelle une cinquantaine d'articles avaient été publiés. En parallèle, de nombreuses pages ont été mises à jour (Europe, marché public, Covid-19, énergies, subventions, appels à projets...), notamment dans la perspective du lancement du nouveau portail institutionnel, dont les premières bases ont été posées et travaillées au cours de 2021. En parallèle, 35 actualités ont été réalisées pour le site Marseille Change, afin d'informer au mieux sur les chantiers menés par la Métropole concernant la ville centre.

En matière de communication interne, 86 papiers ont été rédigés (contre 74 en 2020), afin de relayer les grandes opérations métropolitaines et les différents temps forts institutionnels, comme les différents Cap Égalité femmes-hommes ou le fonctionnement de la badgeuse en fin d'année.

Plus de 3000 pages ont été relues et corrigées.

9. Inspection générale des services

Au travers de ses activités, l'Inspection générale des services a contribué à améliorer la maîtrise des risques juridiques et financiers de la Métropole, à optimiser les process ainsi que les relations économiques avec les opérateurs, les partenaires économiques, mais également à moraliser la vie publique.

3 groupes de travail ont été pilotés, sur les indemnisations liées à la Covid-19, la mobilité et l'évaluation des charges transférées

4 contrôles et audit

6 enquêtes administratives et 40 contrôles d'agents métropolitains exerçant des mandats politiques

12 représentations de la démarche déontologique

19 sessions de formation déontologique pour 480 participants

9.1 Maîtrise des risques et optimisation

Façonéo, opérateur de la Métropole intervenant en matière de transport, d'aménagement et d'urbanisme, a été audité sur demande de la présidente. Cela a donné lieu à un rapport en date de juillet 2021.

Une enquête sur la capitainerie du Vieux-Port a été diligentée, à la demande de la présidente, pour déterminer les raisons de certains dysfonctionnements et enquêter sur de supposés faits de harcèlements. Les conclusions ont été rendues en décembre 2021.

Un contrôle sur le temps de collecte a donné lieu à un rapport, en avril 2021.

L'IGS a également audité les procédures de recouvrement des recettes conventionnelles de la Métropole. Le travail, conduit en 2021, a été rendu en février 2022.

Au niveau des missions d'étude et d'expertise, l'IGS a centralisé les négociations avec les partenaires de la Métropole, titulaires de marchés ou contrats de délégation de service public, dont l'activité a été pénalisée par la pandémie de la Covid-19. Un groupe de travail, sous son égide, a été mis en place en 2020, et les négociations se sont poursuivies en 2021 avec Indigo, SERAMM, Suez, Aréna, SMIC, CPIE et Vert Marine.

Au sujet de la loi 3DS, un cadre de travail a été mis en place pour accompagner les élus dans la définition de l'intérêt métropolitain et pour aborder le retour des compétences aux communes. L'IGS a participé à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dont le rôle est d'évaluer les compétences à transférer.

9.2 Déontologie

Six enquêtes administratives ont été conduites et ont concerné le cumul d'activité. Une augmentation du nombre de saisines a pu être observée. L'IGS a également réalisé un contrôle de l'exercice des mandats politiques de près de 40 agents métropolitains, avec des règles mal connues et appliquées de façon approximative. De ce fait, l'IGS a procédé à une information ainsi qu'à une mise en conformité, à l'issue de 36 entretiens conduits de concert avec la DGA RH, entre février et avril 2021.

Au niveau de la sensibilisation aux risques d'atteinte à la probité, l'IGS a collaboré avec la déontologue de la Métropole sur plusieurs sujets. 12 présentations de la démarche déontologique ont été réalisées en comité de direction, et 19 sessions de formations ont été menées auprès de 480 participants. Un intranet « déontologue – alerte – protection des données » a également été mis en place, et l'IGS a participé à la commission de prévention du harcèlement, dans le cadre du traitement de 4 dossiers.

Enfin, une cartographie des risques et d'atteinte à la probité a été mise en place, après avoir sollicité l'ensemble des DGA et des Territoires métropolitains sur la base d'un questionnaire.

9.3 Protection des données

Le poste de délégué à la protection des données (DPO) a été rattaché au niveau de l'Inspection générale des services, et l'organisation de la répartition des responsabilités, en matière de protection des données, a été déployée avec un système de délégations aux responsables opérationnels (DGS, DGA, DGS de Territoires, directeurs de pôles territoriaux). De nombreuses actions de sensibilisation ont été menées auprès des utilisateurs, en coordination avec le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) : des articles d'actualité ont été publiés sur l'intranet de la collectivité, et des sessions ont été réalisées dans les DGA auprès des comités de directeurs. La constitution d'un espace dédié au sujet de la protection des données dans l'intranet métropolitain a été lancé en 2021, avec un objectif de publication en 2022 de différentes procédures.

8 demandes sont remontées au délégué à la protection des données (DPO) et ont été enregistrées, dont 5 concernaient des demandes d'effacement.

125 traitements étaient inscrits au registre des traitements, et 3 violations de données ont été rédigées dans le registre des violations de la Métropole.

9.4 La mutualisation avec les communes

À la demande de plusieurs communes, la Métropole a mis en place un dispositif de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO). Afin d'assurer cette mission, une personne a été recrutée en février 2021.

Initialement prévu pour 18 communes, le dispositif a réuni, en 2021, 20 communes sur tous les territoires, aidant à la protection de la vie privée plus de 100 000 habitants. Il a ensuite été élargi aux centres communaux d'action sociale (CCAS) fin 2021.

Cette mutualisation a permis aux communes de respecter leurs obligations réglementaires, de sensibiliser les agents en mairie à la protection des données personnelles, d'accompagner les agents communaux au respect de leurs obligations, et de renforcer la protection de la vie privée des Métropolitains.

VII. Le projet métropolitain

1. Développer les coopérations

Des réflexions ont été amorcées sur les relations de voisinage, une nécessité répondant à l'enjeu de développer un volet coopération au même titre que l'ensemble des métropoles de France, conformément au Pacte État-Métropole et dans le cadre du futur Contrat de Plan État-Région (CPER). Après l'élaboration de deux cahiers thématiques en 2020, un webinaire technique de restitution et d'échanges a été organisé le vendredi 15 octobre 2021. Il a associé la Métropole, les agences d'urbanisme Agam et Aupa ayant réalisé l'étude, et les autres partenaires et territoires concernés (techniciens des EPCI riverains, porteurs de SCoT, services de l'État et de la Région, etc.). Ce webinaire a permis d'échanger avec les territoires voisins pour recueillir leur vision des enjeux et leurs préoccupations et de prendre de la hauteur sur le sujet.

2. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

En 2021, la Métropole a obtenu, au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, 10,8 M€ de la part de l'État. Le montant de cette subvention se répartit sur 14 dossiers, dont 8 dossiers déposés sur la thématique rénovation énergétique des bâtiments (4,8 M€ HT) et 6 dossiers sur la dotation de droit commun (6 M€ HT). Cette enveloppe 2021 est en forte réduction par rapport à 2020 du fait de la mobilisation des autres communes éligibles.

3. Contrat de Plan État Région

Instrument majeur de la planification des investissements structurants, le contrat de plan État-région (CPER) fixe le cap de l'action de l'État et de la Région pour les six ans à venir en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en synergie avec les partenaires locaux. Le gouvernement a décidé, en 2020, la préparation d'une nouvelle génération de CPER (2021-2027), dont la méthode, plus ascendante et ouverte, doit permettre la construction d'un nouveau partenariat avec les collectivités territoriales.

Dans le cadre du processus d'élaboration du contrat, la Métropole a produit, en 2020, une note stratégique, qui présente les grands chantiers prioritaires. Ces éléments ont été repris dans le volet métropolitain du Contrat d'Avenir, signé le 5 janvier 2021. Le 15 février, à la demande de l'État et de la Région, la Métropole a également déposé, auprès de ces deux partenaires, tous les projets structurants qui répondent aux exigences des 12 axes du contrat. Ainsi, près de 190 projets ont été déposés représentant un volume d'investissement de 3,9 milliards d'euros. Au terme de l'année 2021, faute d'entente entre l'État et la Région sur le choix des projets à cofinancer, aucune convention territoriale d'application, dont l'objet est de sceller les différents cofinancements des partenaires financiers sur les grands projets matures du territoire, n'a pu se matérialiser.

4. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

L'État, par une circulaire du 20 novembre 2020, a invité la Métropole, comme les autres intercommunalités, à signer d'ici le 30 juin 2021 un Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE), conditionné à un projet de territoire :

- Les CRTE ont vocation à regrouper, pour l'État, la plupart des contrats existants dans une optique de « simplification ».
- Le volet territorial du contrat de plan État-Région 2021-2027 sera décliné à partir de ces nouveaux contrats, qui sont souhaités évolutifs.
- Ils portent sur la relance à court terme (2021-2022) et sur l'accompagnement du projet de territoire sur la durée du mandat d'ici 2026.
- Ils sont évolutifs (et des conventions ad hoc par projet peuvent également être signées par anticipation).

L'enjeu est triple : associer les Territoires à la relance à court terme, accompagner les projets de territoire sur la durée du mandat municipal (2020-2026) et viser une approche simplifiée et différenciée.

Les négociations avec le gouvernement, au début de l'été 2021, préparatoires à l'annonce du Président Macron sur le plan "Marseille en grand" en septembre 2021, ont conduit à suspendre le travail sur le CRTE (nouvellement appelé CMRTE) en 2021. La signature prévisionnelle de ce contrat interviendra en 2022.

VIII. La Gouvernance

1. Les assemblées

1. Instances

- 6 conseils de Métropole
- 6 bureaux de la Métropole

- 1897 délibérations
- 815 arrêtés
- 728 décisions
- 1338 conventions

2.Missions élus

- 11 missions
- 4 formations

3.Sténotypie

- 196 réunions

En raison du contexte sanitaire, sur les 6 séances métropolitaines, 4 se sont déroulées en visioconférence.

2. Les instances consultatives

1.Conférence des maires

Comme toutes les métropoles de France, Aix-Marseille-Provence est une intercommunalité qui regroupe des communes au nombre de 92. Les maires sont donc des partenaires acteurs de la construction de la Métropole. Ils peuvent ainsi se regrouper, dans le cadre de conférence des maires, en vue de participer à l'élaboration de la stratégie métropolitaine. Ils sont alors informés et concertés par la présidente, les vice-présidents et les conseillers métropolitains délégué, dans le cadre des actions qui relèvent de leurs domaines d'intervention.

Au cours de l'année 2021, quatre conférences des maires ont été organisées :

- 7 septembre
- 5 octobre
- 12 octobre
- 25 octobre, en présence notamment de Jacqueline Gourault, alors ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

2.Conseil de Développement

Le Conseil de Développement (CoDev), seconde instance consultative de la Métropole prévue par la loi, apporte son éclairage sur l'élaboration des politiques publiques métropolitaines. Le premier CoDev de la Métropole Aix-Marseille-Provence, installé en avril 2017, comptait 180 membres représentant les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs métropolitains, rassemblés autour de trois collèges.

La délibération du 17 décembre 2020 sur le règlement intérieur du Conseil de Développement (CoDev) a acté l'élargissement à 240 membres, avec parité totale et création d'un collège de citoyens de 60 membres souhaitant contribuer à la construction des politiques publiques de la Métropole. Ce collège est désormais au côté de trois autres :

- Collège « Partenaires » de 50 membres
- Collège « Personnalités qualifiées » de 40 membres
- Collège « Acteurs des Territoires » de 90 membres
- Collège « Citoyens » de 60 membres

La mise en place opérationnelle du CoDev a été décalée pour tenir compte de la crise sanitaire et de la période électorale. En 2021, la volonté a été de construire des propositions innovantes à l'attention de la nouvelle gouvernance métropolitaine pour le nouveau mandat.

Une représentation paritaire et plus diversifiée de la société civile et des citoyens

La volonté de la présidente de la Métropole était de constituer un Conseil de Développement représentant la richesse et la diversité de la société civile métropolitaine. La préparation du recrutement des membres du Conseil de Développement s'est donc faite en se donnant les moyens de respecter la parité et en cherchant à mobiliser la société dans son ensemble.

Un large appel à candidature auprès des citoyens métropolitains a ainsi été préparé, fin 2021. L'objectif était de recruter 60 citoyens souhaitant contribuer à la construction des politiques publiques de la Métropole. Des outils et des méthodes favorisant l'expression de l'intelligence collective, permettant à chaque membre d'exprimer son point de vue et de contribuer activement aux travaux collectifs, ont été préparés en vue de l'installation du CoDev en 2022.

3. Conseil des Jeunes Métropolitains

Officiellement créé le 16 décembre 2021, le Conseil des Jeunes Métropolitains (CJM) est une nouvelle instance consultative qui favorise la citoyenneté et une participation active de la jeunesse à l'élaboration des politiques publiques de la Métropole. Ses membres sont étudiants, salariés, autoentrepreneurs, apprentis, demandeurs d'emploi... Âgés de 18 à 25 ans, ils sont à l'image de la jeunesse vivant sur ce territoire.

Cette instance est un lieu d'échanges, de foisonnement d'idées, afin d'éclairer l'action de la Métropole, de mieux connaître les besoins, les problématiques et les attentes de la jeunesse. Ce dialogue est d'autant plus indispensable que la Métropole met en œuvre des projets sur le long terme, pour l'avenir.

Très concrètement les membres du Conseil des Jeunes Métropolitains travaillent sur des propositions d'actions en matière d'environnement, de mobilité, de développement économique, d'habitat...

Le rôle

Au sein du Conseil des Jeunes Métropolitains, les membres peuvent :

- Exercer leur citoyenneté en se familiarisant avec les processus démocratiques : le vote, le débat contradictoire, la gestion des projets qu'ils décideront de conduire.
- Être force de proposition et d'action pour accompagner les projets d'avenir engagés par la Métropole.
- Élaborer ensemble les règles de fonctionnement de leur instance, ainsi qu'une feuille de route, afin de travailler sur un ensemble de propositions d'actions portant sur diverses thématiques.

Le fonctionnement

Le Conseil des Jeunes Métropolitains se réunit en séance plénière trois fois par an, dans l'hémicycle du siège institutionnel de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les commissions thématiques se réunissent une fois par mois à l'occasion de réunions qui ont lieu en soirée, afin de formuler des propositions d'actions.

Les membres du CJM ont également la possibilité d'émettre un avis après saisine de la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.